



Guillaume Balance- CBAI

Rapport d'activités 2024



Table des matières

Introduction	5
L'équipe	8
Les organes décisionnels	9
I.SECTEUR FORMATION	10
Introduction	10
A. Partie descriptive et analyse chiffrée des dispositifs de formation	11
▪ Schéma I : formations dispensées par le Service Formation en 2024	11
▪ Le secteur formation 2024 en quelques chiffres	11
▪ Présentation des dispositifs 2024	11
I. Formations longues qualifiantes :	11
a. Formation Agent de Développement et de Médiation Interculturelle (ADMI)	12
b. Formation d'Animation Qualifiante (FAQ)	14
II. Formations continues	15
a. Supervisions et accompagnements d'équipe	15
b. Groupe d'Analyses de Pratiques (GAP)	16
III. Formations courtes et initiations :	16
a. Formations Intramuros	16
1. FOFOCI	17
2. Initiation à l'approche interculturelle	17
3. Identités en jeux	18
4. Des stéréotypes aux racismes	19
b. Formations extramuros / sur mesure	20
B. Partie analytique du secteur formation	23
Effets et enseignements tirés de nos actions	24
FOCUS N°1 : ADMI, Gaza et processus EP	26
FOCUS N°2 : L'ISP dans tous ses états : l'exemple de la FAQ !	28
Conclusion	30
II. SECTEUR INFO/DIFFUSION	31
Introduction	31
1. La communication, la valorisation des activités et des publics	32

2. Imag, le magazine du CBAI	33
3. Événements publics : les dialogues interculturels	37
4. Le festival BRuMM	39
5. Festival Cinemamed	46
6. La culture a de la classe	50
6.1. Le volet accompagnement	50
6.2. Le volet «mise en œuvre du dispositif et son évaluation globale »	53
FOCUS : L'associatif : l'avenir essentiel ! Journée de rencontre-débat	53
III.SECTEUR EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	57
1. Missions générales dans le contexte de l'année écoulée	57
2. Cellule Politique d'accueil	58
2.1 Contexte de missions	58
2.2 Appui	58
2.2.1 Réunions BAPAs-COCOM	58
2.2.2 Réunions Application Primo-arrivant (APA)	58
2.2.3 Traitement annuel des données de l'APA (janvier)	59
2.2.4 Révision du canevas du rapport d'activités des bureaux d'accueil	59
2.2.5 Interventions extérieures	59
2.2.6 Activités de recherche et d'évaluation	60
FOCUS : étude spécifique 2023-2024	62
2.2.7 Autres productions	66
3. Cellule Cohésion sociale – Missions du Centre régional d'appui à la cohésion sociale - CRAcs	67
3.1. Contexte des missions : la première année des agréments	67
3.2. Appui	67
3.2.1 Concertations locales de cohésion sociale	67
3.2.2 Réunions de la chambre de coordinations	68
3.2.3 Appui à l'administration COCOF	69
3.2.4 Appui au secteur associatif	69
3.2.5 Note politique et présentation aux partis (post-élections)	70
3.3. Recherche	70
3.4 Valorisation	71
3.5. Interventions externes	71
3.6. Perspectives	72
FOCUS : La rencontre entre opérateurs P1 et P4	74
Annexes	75



Introduction :

« Notre humanité à Gaza », un processus collectif et réflexif

Le CBAI et l'objet social qui fonde son utilité sociale ne renvoient pas qu'à la mise en œuvre de certains métiers auxquels sont attachés des savoirs faire spécifiques. Comme en témoigne le processus de construction de la note « Notre humanité à Gaza »¹², notre institution et les actions par lesquelles elle réalise son objet social, impliquent l'existence d'un collectif de personnes, constitué par les membres des organes décisionnels, et par les travailleurs et travailleuses. Collectif qui s'est montré capable de s'engager dans une dynamique de construction d'une position commune sur la situation vécue par le peuple palestinien.

Depuis plusieurs années déjà, des travailleurs et travailleuses du CBAI sont interpellé-es, dans le cadre de situations professionnelles concrètes, sur le regard que notre institution pose sur le conflit israélo-palestinien. Cette attente, formulée à la fois par des partenaires de nos actions mais également par des collègues de plusieurs secteurs (formation, info diffusion, CRAcs et administration / finances), a gagné en intensité depuis les événements d'octobre 2023 et ses tragiques et récentes évolutions.

Ainsi, en novembre 2023, la direction a été interpellée à plusieurs reprises par de nombreux collègues (plus de la moitié de l'équipe) qui ont formulé deux souhaits : 1^o que le CBAI adopte une position claire sur le conflit israélo-palestinien, et 2^o qu'ils et elles disposent d'un « espace-temps » pour pouvoir exprimer leurs ressentis face à cette situation.

En réponse à cette demande, la direction a proposé d'une part d'organiser une réunion, sous la forme d'un dispositif dit de « cercle de paroles », pour permettre à chacun et chacune qui le désirait d'exposer son point de vue et d'exprimer ses émotions, et d'autre part, de travailler à la production d'un texte qui après avoir été discuté par les travailleurs et travailleuses, serait transmis au Conseil d'administration du CBAI.

Cette première étape a donné lieu, tout au long de l'année 2024, à la mise en place d'une dynamique participative de nature réflexive, qui a été voulue et soutenue par l'organe d'administration du CBAI. Ce processus a été caractérisé par des allers-retours entre le collectif des travailleurs et travailleuses du CBAI et les membres de son organe d'administration. Ce dernier a également souhaité que le CBAI fasse apparaître sur son site, à l'aide d'un document de synthèse, la genèse de la note « Notre humanité à Gaza ».

Cette année 2024 aura été marquée par un fait relativement singulier. Dans ce processus réflexif, les stagiaires en formation ont joué un rôle important car ils ont souhaité interpeller l'organe d'administration sur la nécessité que le CBAI prenne position sur la situation en Palestine. Cette interpellation a donné lieu à un dialogue qui a nourri le processus de production de la note « Notre humanité à Gaza ».

Ce processus, à la fois collectif et réflexif, a aussi eu le mérite d'apporter un enseignement précieux sur les conditions de possibilité de

¹² Accessible à partir du lien suivant : <https://www.cbai.be/notre-humanite-a-gaza-novembre-2024/>

l'action interculturelle. Nous savons que celle-ci est indissociable d'un appel à la rencontre¹³ et à la mise en place d'espaces de démocratie culturelle qui visent à provoquer des frottements entre les partenaires de ces situations. Cependant, cette proposition court le risque de flotter dans le ciel éthéré des bonnes intentions, si elle ne prend pas en considération la manière dont celles et ceux qui répondent à cette invitation revendiquent leur appartenance à un ou des peuples, aux prises avec une oppression qui vise à détruire les fondements de leur dignité.

« Prendre en considération » signifie alors pour celui qui adresse cette invitation (en l'occurrence le CBAI), le fait d'exprimer sa solidarité envers les peuples confrontés à des situations d'anéantissement, ces peuples aux destinées desquels les participants à nos actions revendiquent un attachement particulier.

Le dispositif de supervision et son déploiement

Certains témoignages, repris dans le présent rapport, révèlent que les travailleurs et travailleuses, en particulier dans les métiers de la formation, sont parfois déstabilisés par les interactions qui les mettent aux prises avec des stagiaires. Le dispositif pédagogique est aussi construit de manière à ce que ces derniers et dernières soient en mesure de formuler des points de vue parfois critiques sur le processus pédagogique dans lequel ils-iels sont engagé.es, en contestant par exemple le recours à certaines références méthodologiques ou à certains cadres théoriques.

Dans ces situations, les formateurs et formatrices font l'expérience d'une forme de « vacillement » qui génère différents types d'affect : sentiments d'illégitimité, d'impuissance, de culpabilité. C'est pourquoi, le CBAI a décidé d'instaurer, dans un premier temps à destination du secteur formation, un dispositif de supervision. Celui-ci permet aux travailleurs et travailleuses de ce secteur de déposer des questionnements en lien avec des situations vécues concrètes liées à l'exercice de leur métier.

Ce fait nous amène à penser que cette composante (la pratique de supervision) est indissociable des métiers de la formation. Ceux-ci activent de façon délibérée des processus pédagogiques qui visent à provoquer des formes de perturbation au cours desquels des cadres de perception et de lecture du monde social et culturel (à l'exemple de préjugés et de stéréotypes) vont être déstabilisés, voire déstructurés en vue d'une nouvelle configuration cognitive et affective. Les métiers par lesquels on prétend lutter contre les préjugés et les stéréotypes, sont bien des métiers qui recourent au verbe « déconstruire » et cette déconstruction expose les formateurs et formatrices aux risques d'être eux et elles-mêmes perturbé.es. Cette perturbation doit donc être traitée dans un cadre prévu à cet effet.

Reste à définir, et c'est un des défis à venir pour l'année 2025, dans quelle mesure le CBAI va étendre ces pratiques de supervision à l'ensemble des secteurs du CBAI. Car ces situations de « déstabilisation » ne concernent pas que les métiers de la formation même si elles se présentent plus fréquemment dans celui-ci.

Quand des décisions politiques produisent des effets de fragilisation

Cette perturbation implique parfois des effets induits par des mesures et des dispositifs de politique publique. Années après années, nous constatons qu'il est de plus en plus difficile de respecter le cahier des charges de nos missions de formation : d'un travail de nature pédagogique par lequel il s'agit de former un ou une apprenant.e, à l'exercice d'un métier, nous sommes entraînés vers des pratiques qui ont plus à voir avec l'accompagnement psycho social de leurs problématiques.

Nous avons, en effet, de bonnes raisons de penser que les publics avec lesquels nous travaillons vont être exposés à des vulnérabilités croissantes car aggravées par des effets qui sont la conséquence directe de décisions politiques adoptées aux plus hauts niveaux. A cet égard, il apparaît clairement, à la lecture de l'accord de majorité

¹³ « L'action interculturelle et ses visées transformatrices », IMAG, le magazine de l'interculturel, n° 359, novembre/décembre 2021, pg 8

du gouvernement Arizona, que les mesures relatives à la réduction des droits de chômage, au durcissement des conditions s'appliquant au regroupement familial qui ont été adoptées, ou sont en passe de l'être, vont produire une aggravation des conditions de vie des personnes avec lesquelles nous travaillons, à l'exemple des migrants, des primo-arrivants résidant sur le territoire de la RBC et constituant pour les pouvoirs publics bruxellois une charge particulière, beaucoup plus importante proportionnellement que pour les autres régions. En outre, il apparaît également que la vie associative est la cible de mesures qui vont diminuer ses marges de manœuvre. Enfin, ce sont les institutions de la RBC qui vont se trouver coupées de ressources budgétaires comme en témoigne la diminution annoncée des moyens affectés au fond Beliris.

Face à ces mesures qui cherchent à nous convaincre que c'est en affaiblissant les plus faibles que nous irons vers du mieux, de la rigueur, de l'efficacité, nous ne pouvons que dire notre inquiétude et notre incompréhension car on ne protège pas le niveau de vie et le bien-être de certaines citoyen-nes en créant les conditions qui aggravent l'insécurité d'existence des autres.

Mise à mal de la composante interculturelle des politiques publiques

Nous avons également appris, il y a peu, que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait décidé de suspendre l'octroi de labels tels que visés à l'article 15 du décret relatif à la Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité. Ce faisant, ce sont de nombreux projets qui visent l'éducation des jeunes à la citoyenneté, le dialogue interculturel, la lutte contre le racisme et la défense des droits des femmes migrantes, qui se voient tout simplement privés d'un soutien nécessaire à leur engagement dans des actions de terrain.

Cette décision suscite notre incompréhension et ce pour deux raisons au moins.

Tout d'abord, la décision de suspension du dispositif « labels » et sa probable suppression, semblent avoir été adoptées en méconnaissance des éléments de recommandation contenus dans l'évaluation consacrée à l'analyse du décret PCI¹⁴, laquelle fait pourtant écho aux vœux les plus chers de ce gouvernement. Ce dernier en effet a affirmé son attachement à la mise en place d'une véritable « culture de l'évaluation des politiques publiques ». De surcroît, il est précisé que « l'utilisation des résultats des évaluations dans l'élaboration et la réforme des politiques doit être renforcée. Les bénéficiaires des politiques publiques doivent être associés à leur évaluation ».

La deuxième raison de notre incompréhension tient à la manière dont nous percevons l'évolution de nos sociétés démocratiques de plus en plus en proie à des forces qui visent à en fragmenter la cohésion, comme si la diversité culturelle de nos origines, celle qui caractérise notre « être au monde » cosmopolite, ne pouvait donner lieu qu'à un affrontement aussi fatal qu'inévitable.

A l'heure où dans les rues et les quartiers de nos villes, dans les murs de nos écoles et de nos institutions grandissent les peurs face à tout ce qui figure l'altérité des peuples et des cultures, la Fédération Wallonie-Bruxelles et son gouvernement souhaitent-ils réellement affaiblir les forces de toutes celles et ceux qui s'engagent sur le terrain pour faire vivre ces projets, dont la raison d'être vise à rapprocher, dans un dialogue fécond, des habitant-es et des communautés locales que certaines visions politiques voudraient réduire à une irréductible opposition ?

Il nous reste à espérer que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fera preuve de discernement. Ce n'est pas au moment où les voutes de notre monde se fissurent qu'il s'agit d'abattre les piliers sur lesquels il repose.

¹⁴ La seule évaluation réalisée à ce jour, par le bureau CONSORTIUM BDO ADVISORY – SONECOM dont le rapport final de septembre 2023, ne contenait aucune recommandation allant dans ce sens. Au contraire, les auteurs de cette même évaluation, s'ils recommandent la mise en place de certaines modifications à apporter au décret, soutiennent non seulement le bien-fondé de ce dispositif de labélisation mais également la possibilité offerte à des projets labélisés une première fois de pouvoir bénéficier à nouveau d'un label, possibilité offerte par l'article 19 du dit décret.

L'équipe

L'équipe du CBAI ... en 2024



Trente-sept personnes ont travaillé pour le CBAI durant l'année 2024 :

- 34 sous contrat à durée indéterminée (CDI)
- 2 sous contrat à durée déterminée (CDD)
- 1 sous contrat ALE, et ensuite en CDI depuis novembre

Direction :

Alexandre ANSAY, directeur
Georgia Ablavi ADANLETE, accueil
et secrétaire de direction

Secteur Administration-Finances- Ressources-Humaines :

Olivier BALZAT, directeur adjoint
Admin-Finances-RH
Alsira ANGULO ALMEIDA, comptable
Paul d'ARTET, appui administratif (> juin)
Malika MEFTAH, administration du personnel
Faiza ZENINA, appui administratif (< octobre)

Entretien des locaux :

Ndelela SEMBELEKE
Sisi OMASOMBO MWETE
(personnel ALE > septembre, CDI < octobre)

Appui administratif inter-secteurs :

Patrick SIX

Secteur Formation :

Zoï DETHIER, coordinatrice (> mars)
Ikram MAÂFI, coordinatrice pédagogique
(< avril)

Graziella CUTAIA, coordinatrice administrative
(< janvier)

Formateur-trices :

Annie AMOUREUX (< octobre)
Mohamed BELLAFKI
Marlène BEVILLARD
Paul d'ARTET (< juillet)
Gilles GROSSEN
Judith HASSOUN
Ikram MAÂFI
Hamel PUISSANT
Xavière REMACLE
Denise RENSON
Mohamed SAMADI

Secteur information et diffusion culturelle :

Pascal PEERBOOM, coordinateur
Giuseppina MANZELLA, administration
Pascaline ADAMANTIDIS
Massimo BORTOLINI
Nathalie CAPRIOLI
Hélène DELAPORTE
Tanju GOBAN
Vanessa VINDREAU

Centre Régional d'Appui en cohésion sociale – CRAcs :

Valeria LUCERA, coordinatrice
Noé GRENIER, coordinateur a.i. (> octobre)
Beatriz CAMARGO MAGALHAES
Simon DEBERSAQUES
Hala EL MOUSSAWI (> aout)
Fernanda FLACCO
Blanca PEREZ MERLE D'AUBIGNE



Les organes décisionnels

Assemblée générale :

En 2024, l'Assemblée générale était composée des membres suivants :

Isabelle ALLINCKX
 Mamadou BAH
 Nicolas BARDOS FELTORONYI
 Nadia BEZGAI
 Mohamed BOUKANTAR
 John Ilungu BUYANI, *secrétaire*
 Eric BUYSSENS
 Ali CICEK
 Marc COOLS
 David CUSATTO
 André du BUS de WARNAFFE
 Jacques DEBATTY
 André DROUART
 Ahmed EL KTIBI
 Shadi FARKHOJASTEH (> 27 juin 2024)
 Christine KULAKOWSKI
 Younous LAMGHARI
 Michel LEMAIRE
 Malika MADI
 Mélody NENZI, *trésorière et vice-présidente*
 Ali NIAZ
 Nouria OUALI
 Harun OZDEMIR
 Dogan OZGÜDEN
 François RINSCHBERGH
 Ana Isabel RODRIGUEZ MARIN (> 27 juin 2024)
 Roberto SANTA MARIA

Christine SCHAUT, *présidente*

Angela SCILLIA

Gabriel SOLBU

Jonathan UNGER

Benoît Van der MEERSCHEN

Bruno VINIKAS

Fatima ZIBOUH

Organe d'administration :

En 2024, l'Organe d'administration était composé comme suit :

Mamadou BAH

Nicolas BARDOS FELTORONYI

John Ilungu BUYANI, *secrétaire*

Eric BUYSSENS

Mélody NENZI, *trésorière et vice-présidente*

François RINSCHBERGH

Ana Isabel RODRIGUEZ MARIN (> 17 avril 2024)

Christine SCHAUT, *présidente*

Gabriel SOLBU

Jonathan UNGER

Bruno VINIKAS (> 17 avril 2024).

Bureau :

Au 31 décembre 2024, le Bureau est composé comme suit :

Christine SCHAUT, *présidente*

Mélody NENZI, *trésorière et vice-présidente*



1. Secteur **FORMATION**

Introduction

Le rapport du secteur formation se présentera en deux parties. La **première partie, plus descriptive** présentera les **différentes formations dispensées cette année 2024** ainsi que quelques **données chiffrées** qui nous paraissent apporter une plus-value à la bonne compréhension de notre réalité de terrain.

Le secteur formation ayant dispensé près de **6.000 h d'interventions** en 2024 et ayant touché plus de 600 participant.es (formations, supervisions, accompagnements et guidance stagiaires confondus), nous ne serons pas en mesure de présenter en détail chacune des interventions assurées. Cependant, vous pourrez trouver en annexe, différents tableaux référençant chacune des interventions. Un schéma rendra les spécificités de ces différentes formations plus intelligibles.

Tel que l'indique le schéma I ci-dessous, les types de formations/interventions assurées cette année 2024, se déclinent en trois types : **des formations qualifiantes ; des formations continues ; des formations d'initiation.**

Les formations qualifiantes se caractérisent par un accompagnement et une guidance des stagiaires sur une longue période. Il s'agit des formations qui permettent au CBAI de faire rayonner l'approche interculturelle vers l'extérieur, à travers ses ambassadeur.drices. Il s'agit de celles et ceux que nous appelons les stagiaires. Nous les formons à la fonction d'anima-

teur.trice en milieu multiculturel ou à la fonction de coordinateur.trice de projets et/ou d'institutions. Les formations Agent de Développement et de Médiation Interculturelle (ADMI) et Formation d'Animation Qualifiante (FAQ) sont donc les deux formations phares qui nous permettent de travailler l'acquisition d'une nouvelle fonction d'emblée à la lumière d'une posture d'intervention interculturelle.

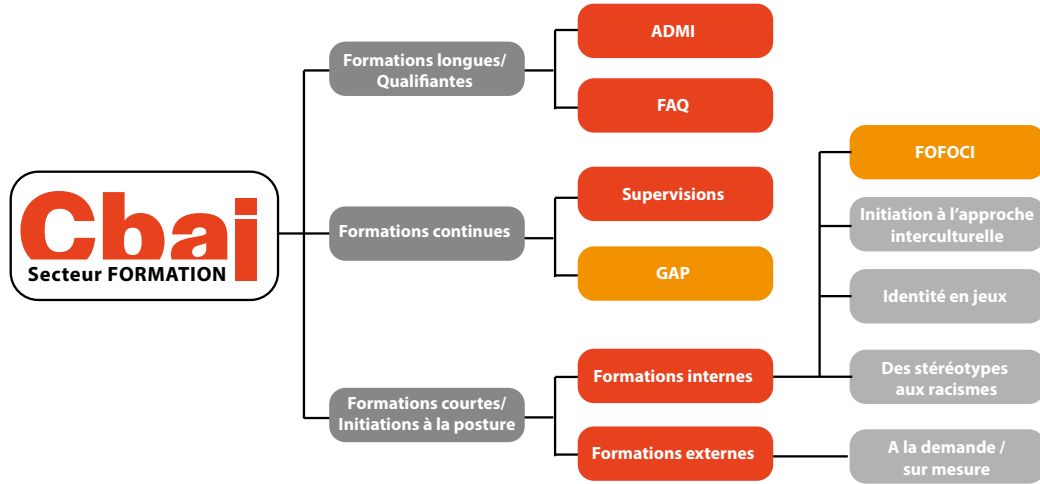
Les formations continues s'adressent à des professionnel.les qui souhaitent être accompagné.es dans leurs réflexions, leurs réalités de terrain, la mise en mouvement de leurs postures d'interventions, tout en y rajoutant la plus-value de l'approche interculturelle que nous dispensons.

Et pour terminer, **les formations dites d'initiation** regroupent l'ensemble des formations plus courtes - intramuros et extramuros - confondues. Il s'agit de formations s'adressant à un public de professionnel.les souhaitant découvrir, se sensibiliser, s'initier, ou approfondir l'approche interculturelle et/ou ses thématiques connexes (racisme, préjugés, identités, ...) pour mieux se les approprier avec leur propre public sur le terrain. Nous présenterons les différentes déclinaisons de formations courtes possibles plus en détail au sein de ce rapport.

Dans la **seconde partie du rapport, plus analytique**, nous nous arrêterons sur les effets et enseignements tirés de cette année 2024, avant de conclure sur les spécificités de la FAQ 2024, ses difficultés et les questionnements qu'un tel dispositif a pu soulever.

A. Partie descriptive et analyse chiffrée des dispositifs de formation

Le secteur formation peut dès lors être schématisé comme suit :



Le secteur formation 2024 en quelques chiffres



Présentation des dispositifs 2024 :

Cette partie nous permettra de présenter nos deux formations qualifiantes phares - les formations ADM et FAQ - en commençant par quelques données chiffrées.

I. Formations longues qualifiantes :

Données quantitatives

Formation	Nombre de participant.e.s	Volume horaire	Volume horaire guidance stagiaires	Durée de la formation
ADM 22-24	12	177 + 80 h de stages	660	2 ans
ADM 23-25	20	272 + 152 h de stages	1.100	2 ans
ADM 24-26	22	90	1.210	2 ans
FAQ	14	850 + 152 h de stages	770	10 mois
Total	68 part.	1.389	3.740	
5.129 heures				

a. Formation Agent de Développement et de Médiation Interculturelle (ADMI)

La formation ADMI (agent de développement et de médiation interculturelle) s'adresse à toute personne engagée dans le champ social et/ou culturel bruxellois (travailleuse, chercheuse d'emploi, volontaire, militante associative...), qui ressent la nécessité de développer son expertise interculturelle.

La formation prépare à la coordination de projets dans diverses structures du champ social et culturel et de la santé communautaire (maisons et associations de quartier, services sociaux, services de prévention, maisons de jeunes, centres culturels, centres de formations, maisons médicales...). Elle constitue également un soutien aux pratiques professionnelles et/ou à l'action collective. Elle peut déboucher sur : **une attestation de fréquentation et/ou d'aptitude** (délivrée par le CBAI) ; un brevet d'aptitude à la gestion d'institutions culturelles et à la coordination du projet global d'organismes culturels et socio-culturels (BAGIC), délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles).

La formation ADMI permet de travailler/d'approfondir les questions de migrations et d'interculturalité pour favoriser l'évolution vers une société plus juste, solidaire et démocratique.

ADMI cycle 2022 – 2024 :

Le groupe ADMI cycle 2022-2024 a été accompagné par les formateurs référents sur le dispositif : Hamel Puissant et Mohamed Samadi. La particularité de ce cycle est que la formation a été dispensée en horaire décalé sur deux soirées par semaine. Un tel horaire a eu un impact sur l'assiduité et la persévérance de certain.es stagiaires. Cependant, le groupe de formation s'est

stabilisé lors du premier semestre 2024 puisque la formation a repris avec 12 participant.es (sur 22 inscrit.es en septembre 2022).

Notons que les mères, et a fortiori, les mères célibataires, qui ont tenu le coup en horaire décalé, ont été fort impactées par la formation. Elles ont dû faire de nombreux sacrifices pour être présentes le mardi et jeudi soir. Plus globalement, il ressort de ce cycle 22-24, pour les survivant.es (comme ils/elles se sont appelé.es) que la formation les a fortement impacté.es et changé.es, au niveau personnel, mais aussi en termes de compétences acquises. Iels confirment être reparti.es avec une meilleure compréhension des enjeux de société. Enfin, après évaluation de la pertinence d'un horaire décalé pour la formation ADMI, il apparaît évident que la formule de jour reste la plus appropriée.

Jury Bagic 2024

En décembre 2024, cinq participant.es à la formation ADMI ont souhaité défendre leur projet devant le jury BAGIC¹² : 4 provenant du cycle ADMI 22-24 et 1 provenant du cycle ADMI 20-22. Nous comptons parmi elleux, 3 femmes et 2 hommes, un salarié au CIRE et quatre volontaires.

Le processus formatif de ces 5 candidat.es est perceptible, que ce soit concernant l'acquisition de savoirs, de savoirs faire et de savoirs être. Iels ont été capables également de montrer une posture de coordination de projet, avec une vision méta-analytique pertinente et ont su faire preuve d'une bonne capacité de décentration et ont su rebondir. Iels ont montré des capacités à faire des allers-retours entre compétences froides et compétences chaudes (savoirs expérimentiels et savoirs théoriques).

Les projets présentés ont été caractérisés par une approche collective et contextuelle partant

¹² « Comment favoriser la participation active des apprenant.es FLE du CIRE dans une démarche d'éducation permanente ? »

« Papa où t'es ? Projet pour impliquer les papas dans le soutien éducatif de leurs enfants à l'asbl Succès »

« Promouvoir l'estime de soi et la communication interpersonnelle par les groupes de réflexion : une perspective d'éducation permanente »

« Soignant.es en santé, patient.es enchanté.es en milieu interculturel »

« Un espace de rencontre pour la création de réseaux, d'échanges de savoirs et de développement du pouvoir d'agir de femmes et de mères en migration »

de situations concrètes insatisfaisantes apparues au sein du groupe de participant.es et lors de la phase diagnostic. Les candidat.es se sont montrés capables de développer de bonnes connaissances des besoins, des enjeux et des valeurs et spécificités de leurs publics. Citons en exemple l'une des candidates qui a mis en œuvre une stratégie de développement d'une nouvelle association de femmes latino-américaines avec une vision pertinente : réseau, partenariat, réajustement avec recherche de nouveaux partenaires.

Les différents travaux ont démontré l'appropriation de la démarche collective chez les participant.es et le passage de la dimension individuelle vers le collectif a été remarquable. Les informations apportées ont été pertinentes et pertinentes pour cerner la problématique en jeu et sa dimension sociétale avec justesse. L'un des 5 projets a su développer l'aspect territorial et une certaine mise en mouvement vers l'extérieur. Nous pouvons donc conclure que le processus Education Permanente de ces projets a été éminemment présent, les 5 candidat.es ont donc obtenu leur BAGIC avec les félicitations du jury.

ADMI Cycle 2023-2025

Le groupe ADMI cycle 2023-2025 a été accompagné par Gilles Grossen et Denise Renson, les formateur.trices référent.es sur le dispositif. Le groupe avait commencé à 20 en début de première année et a repris la deuxième année à 20 début septembre 2024 !

Le dernier trimestre 2024 a été marqué par le congé maladie de la formatrice référente du binôme à partir d'octobre. La charge de l'accompagnement s'est portée sur un seul formateur pendant plusieurs mois. Cette expérience difficile confirme la nécessité absolue d'habiliter deux formateur.trices référent.es sur le dispositif ADMI. En effet, la formation ADMI ayant son niveau d'exigence en termes de contenus mais aussi d'accompagnement des stagiaires, en porter la charge seul reste trop lourd.

Quant à cette fin d'année 2024, Gilles a pu compter sur un soutien des collègues et des coordination/direction mais aussi du groupe qui n'hésitait pas à l'encourager et lui donner de la vitamine D à chaque séance.

Malgré ces différents événements qui ont jalonné la vie du groupe, l'implication des participant.es est restée importante avec 19 participant.es en fin d'année 2024. Cependant, des problèmes de santé ou des difficultés d'ordre privé ont pu avoir une incidence sur l'assiduité de certain.es. Enfin, relevons la difficulté, pour certain.es stagiaires, à trouver des lieux de stage, ce qui pourrait s'expliquer par une saturation du secteur associatif. Nous souhaitons travailler sur cette dimension pour les cycles suivants.

ADMI Cycle 2024-2026

Le groupe ADMI cycle 2024-2026 est accompagné par Hamel Puissant et Mohamed Samadi, formateurs référents sur le dispositif. Tel qu'évoqué ci-avant, le binôme de formateurs référents a, cette fois, démarré un nouveau cycle en horaire de jour.

Les candidat.es du groupe ont été sélectionnés sur base d'un ancrage professionnel ou volontaire. Néanmoins, nous constatons d'année en année, que la participation et/ou la mise en place d'un projet devient de plus en plus difficile et lente (crise des associations, crise des groupes, difficulté de (re)trouver un public, de moins en moins d'associations travaillent avec la pédagogie du projet, etc.). Nous soulignons également que les exigences croissantes de la Fédération Wallonie Bruxelles constituent de plus en plus un frein à la réalisation des projets de terrain¹³.

Petit point d'attention : nous confirmons les difficultés de trouver un.e intervenant.e qui soit capable de parler à la fois des politiques d'intégration et des politiques migratoires belges et européennes. Pour terminer, ce premier trimestre de formation apparaît très prometteur, la richesse

¹³ Nombre d'heures, ampleur du groupe, exigences sur la méthodologie, thématique unique, aboutissement à une production culturelle dans un délai précis et qui doit avoir une visée transformatrice de la société.

des récits migratoires a su, une fois de plus, démontrer toute la pertinence de cette approche en formation. Néanmoins, nous constatons que les récits apportés par les stagiaires révèlent des expériences de vie particulièrement inhumaines pour ceux/celles qui ont dû traverser la Méditerranée.

CAaDMI - Collectif des ancien.nes animateur.trices et agents de développement et de médiation interculturelle.

Le collectif CAaDMI est une initiative qui existe au CBAI depuis 2012. Afin de pouvoir survivre et résister à l'usure du temps, le CaADMI doit constamment chercher à se renouveler et se consolider. Cette année fût plus difficile que les autres, une des forces motrices a annoncé qu'elle faisait un pas de côté, le deuxième moteur ne l'ayant pas remplacé, le CaADMI s'est mis en veilleuse. Sauf sur son réseau WhatsApp et sa page Facebook qui ont continué à servir de lieu d'informations, de solidarités et de mobilisations (et parfois de débats). En 2024, le groupe a organisé un deuxième « iftar » multiculturel : à côté de mets provenant de différentes régions du monde, un cercle de paroles a permis aux musulman.es d'expliquer les spécificités, rituels familiaux et culinaires de leur pratique religieuse et aux non-musulman.es de poser des questions sur cette pratique religieuse et culturelle.

Un nouveau groupe moteur s'est, aujourd'hui, reconstitué pour relancer la dynamique des réunions. Elles ne seront désormais plus mensuelles

mais bimensuelles et porteront plus sur l'organisation d'activités et d'évènements. Deux autres idées seront développées : la mise en place de formations de recyclage ou d'approfondissement, et l'envie pour certain.es de remplacer un jour les ancien.nes formateur.trices externes d'ADMI.

b. Formation d'Animation Qualifiante (FAQ)

L'année 2024 fût la première année de collaboration pour le trio de formateur.trices référentes, Mohamed Bellafki, Marlène Bevillard et Ikram Maâfi sur le dispositif FAQ . Une organisation de travail fut rapidement trouvée entre eux.elles. En septembre, le trio s'est transformé en quatuor avec l'arrivée de Paul d'Artet et la diminution du temps d'intervention d'Ikram Maâfi en FAQ, du fait de sa nouvelle fonction de coordinatrice pédagogique du secteur formation.

Le groupe FAQ 2024 a débuté le 14 janvier avec 14 participant.es agé.es de 19 à 47 ans. La majorité des stagiaires étaient détenteur.trices d'un diplôme de secondaire inférieur, ou supérieur sans équivalence. Nous remarquons toutefois d'année en année une demande plus importante de la part de personnes plus qualifiées. Ce fut le cas pour cette année 2024, pour laquelle nous avons obtenu une dérogation de la part de Bruxelles Formation concernant la possibilité de constituer un groupe dont 5 personnes sont détentrices du CESS ou plus. En effet, étant donné la nature de la fonction, nous avons estimé



opportun d'ouvrir davantage le métier à des personnes plus qualifiées dans d'autres domaines et qui peuvent apporter une plus-value au secteur de l'animation dans le champ associatif.

Comme nous le détaillerons dans la seconde partie de ce rapport d'activités du secteur formation, les formateur.trices ont été fortement sollicité.es par l'accompagnement psycho-social des stagiaires étant donné les situations de vie très vulnérables de certain-es d'entre elleux. Notons que le groupe a terminé à 7 stagiaires, ayant tous obtenu le certificat d'aptitude délivré par le CBAI. Les abandons liés à des réalités de vie complexes ont impacté la qualité des échanges entre stagiaires et ont demandé aux formateur.trices de s'adapter à une dynamique de groupe parfois moins participative.

In fine, malgré la fragilité des parcours de vie, ce groupe a pu constituer un petit noyau dur pour s'encourager et se soutenir tout au long du processus de formation transformant chacun-e dans un espace de soi-même. Ce soutien mutuel a permis de consolider les connaissances acquises quant au métier d'animateur.trice en milieu multiculturel mais aussi de s'ouvrir davantage aux autres avec plus de confiance et de compréhension de leurs réalités propres.

II. Formations continues :

Dans cette partie, nous présenterons les deux dispositifs assurés par le secteur formation qui permettent à des professionnel.les en fonction de profiter d'une formation continue, tel qu'il est d'usage dans le champ socio-culturel, de la formation, de la santé mentale, ... Il s'agit des Dispositifs de supervision et des Groupes d'Analyses de Pratiques (GAP).

Intitulé	Nbre de participant.e.s	Volume horaire
Supervisions	114	136 h
GAP	18	15h
	132 part.	151 h

14 Tableau détaillant la nature des interventions : voir annexe I

a. Supervisions et accompagnements d'équipe¹⁴

Cette année 2024 nous avons reçus de nombreuses demandes de supervisions. Notons que certaines avaient déjà commencé en 2023 et se sont poursuivies en 2024. Ce dispositif est assuré par Judith Hassoun, formatrice et superviseuse dans les champs de la santé mentale et associatifs.

Nous pouvons distinguer, selon les équipes, 4 types d'interventions qui ont pu être assurées cette année 2024 :

- **Des supervisions cliniques** : durant ces supervisions, nous avons travaillé à partir de situations concrètes vécues sur le terrain pour tenter de s'« en décaler », de comprendre ce qui a pu se jouer, et d'amener des éventuelles pistes de travail futures.
- **Des supervisions institutionnelles** : il s'agit d'équipes qui sont traversées par des crises, des conflits, des difficultés que nous avons travaillés ensemble.
- **Des interventions qui regroupent des professionnel.les ayant une fonction proche ou similaire**, permettant d'analyser, ensemble, des situations rencontrées sur le terrain.
- Enfin, nous sommes intervenus auprès de deux équipes qui souhaitaient un **accompagnement plus spécifique** autour de leurs interrogations concernant le port de signes convictionnels de travailleurs.es.

Si ces interventions ont chaque fois une porte d'entrée différente, nous pouvons toutefois noter des récurrences qui donnent tout son sens à ce type d'intervention : *besoin de pouvoir déposer des émotions suscitées par l'accompagnement de personnes en forte souffrance ; nécessité de comprendre ce qui se joue dans l'accompagnement pour éviter que la violence ne se répercute à tous les niveaux du système et détériore les relations entre collègues (la violence sociale que constitue l'injustice est vécue de façon violente par l'usager, qui la répercute sur le.la travailleur.se social.e en déchargeant son agressivité, qui pourrait alors la faire vivre dans son équipe en étant particulièrement tendu.e ou agressif.ve avec ses collègues).* Ces interventions permettent aussi de prévenir les

risques de burn-out en donnant à chacun et chacune l'occasion de mieux poser ses limites face à des demandes croissantes, et en apprenant à distinguer le sentiment d'impuissance (menant à la culpabilité) de l'impossibilité d'agir, en faisant le deuil de certains projets. Ces accompagnements aident également l'équipe à se (re) souder davantage, à prendre soin d'elle-même, ce qui est d'autant plus important dans le contexte actuel où les travailleurs sociaux et travailleuses sont en première ligne des crises actuelles, économiques, sociales, avec les conséquences en santé mentale (mal être, angoisse notamment chez les jeunes, ...) que ces crises suscitent.

Enfin, l'apport interculturel souvent assez peu connu des équipes où nous intervenons, amène un autre regard sur le public, et propose des solutions plus créatives, prenant en compte les cadres de référence à la fois du public et des professionnel.les, elleux-mêmes issu.es de différentes cultures professionnelles.

b. Groupe d'Analyses de Pratiques (GAP)

L'agrément qui liait la COCOF, les BAPA et le CBAI, en vue d'assurer un suivi et un accompagnement pédagogique au-delà de la Formation FOFOCI pour les formateur.trices des trois BAPA (Bruxelles, Via et Convivial), a été prolongé en 2024. Cette année de transition a vu en effet la négociation d'un nouvel agrément avec la COCOM (passage de la compétence de la COCOF vers la COCOM)¹⁵.

Le dispositif GAP (Groupe d'Analyse de Pratiques) assuré par Mohamed Samadi, a offert à une vingtaine de formateur.trices un accompagnement dans l'analyse de leurs pratiques de formation. L'espace d'échanges, de réflexion et de co-analyse des pratiques des formateur.trices des BAPA a ciblé certaines problématiques récurrentes, telles que : *comment aborder des questions qui font tension en formation (questions liées aux convictions et aux croyances), comment gérer un groupe hétérogène où sont*

présentes des personnes primo-arrivantes et des personnes étrangères qui sont présentes depuis longtemps en Belgique.

Les formateur.trices ont beaucoup évoqué leurs conditions difficiles de travail. Iels ont, pour certain.es, la prise en charge de 11 Formations à la Citoyenneté (FOCI) par an. Cela augmente leur charge de travail et se ressent dans leur offre pédagogique. Aussi, il ressort que chaque FOCI compte en moyenne 20 personnes par groupe, ce qui les oblige à repenser leur méthodologie, en créant plus de mises en situation en sous-groupes. Le travail en sous-groupes se prêtant davantage à des groupes de participant.es scolarisé.es, cela constitue un défi pédagogique plus difficilement atteignable avec des groupes infra-scolarisés.

Le travail en GAP a pu dégager des pistes méthodologiques quant aux postures et attitudes interculturelles préconisées dans des situations délicates. Il a, par exemple, été de mise de clarifier le négociable du non négociable dans les prises de paroles des participant.es. En outre, la nécessité pour les formateur.trices de se former à des méthodes de gestion de conflit et de gestion des émotions en formation a été évoquée. Cela pourrait, en effet, aider à comprendre les points de vue de chacun.e sans devoir les accepter nécessairement ni disqualifier ceux et celles qui les défendent.

III. Formations courtes et initiations :

a. Formations Intramuros

Dans cette partie, nous présentons les 4 formations courtes (allant de 5 à 10 jours) que nous dispensons intramuros, s'adressant à un public de professionnel.les de terrain et de bénévoles souhaitant aller un peu plus loin sur les questions de postures d'interventions auprès de leurs publics en lien avec les thématiques de l'interculturalité, la citoyenneté, les stéréotypes, les préjugés, etc.

¹⁵ Voir le chapitre du rapport concernant le Secteur Evaluation des Politiques publiques

Formations intramuros : données quantitatives

Intitulé	Nbre de participant.e.s	Volume horaire	Durée
Initiation à l' A.I.	27	120	20 jours
FOFOCI	13	96	16 jours
Identités en jeux	10	30	5 jours
Des stéréotypes aux racismes	8	30	5 jours
	58 part.	276 h	

1. FOFOCI

La FOFOCI (formation de formateur.trices à la citoyenneté), est une formation qui s'adresse aux travailleur.euses expérimenté.es en formation d'adultes et qui souhaitent s'investir dans le cadre du parcours d'accueil bruxellois pour les primo-arrivant.es. Cette formation s'adresse prioritairement aux personnes amenées à donner des FOCI – FOrmation à la CItoyenneté.

La session 2024 a été dispensée en 16 journées auprès de 12 participant.es qui ont pu effectuer des stages au sein des Bureaux d'accueil. La session 2024 a notamment porté sur deux aspects pédagogiques fondamentaux pour la FOCI : la posture en formation FOCI et l'approche interculturelle. La formation a été dispensée par Annie Amoureux, ancienne formatrice au CBAI. La formation s'est déroulée à travers une pédagogie interactive tenant compte des ressources et des expériences des participant.es. Il est à noter,

qu'une disparité importante en termes d'expériences professionnelles est apparue entre les participant.es. Ce fait a demandé de la part de la formatrice un effort important d'adaptation du dispositif pédagogique.

2. Initiation à l'approche interculturelle

La formation Initiation à l'approche interculturelle (10 jours) a été proposée deux fois cette année 2024 et a été assurée par le binôme de formatrices, Gilles Grossen et Xavière Remacle.

La première session a eu lieu du 19 mars au 4 juin 2024 et comptait 15 participant.es. Le groupe était composé de 6 hommes et 9 femmes d'horizons professionnels et d'origines culturelles très variés. La seconde session a eu lieu du 09 octobre 24 au 08 janvier 25. Le groupe participant.es était constitué de 10 femmes et deux hommes.

La surreprésentation des femmes dans nos formations est récurrente. C'est un phénomène général dans le secteur socio-éducatif. Le second groupe était moins diversifié que le premier, autant sur l'aspect du genre que sur les appartenances culturelles. Nous avons cependant pu noter une diversité de fonctions et de lieux d'ancrage associatif.

Comme à son habitude, cette formation donne l'occasion d'expérimenter l'interculturel à travers la diversité du groupe. Méthodologiquement, pour les deux sessions, nous avons varié les moyens d'expression en puisant dans les mal-



lettres pédagogiques « Identités en jeux » et « Des stéréotypes aux racismes ». Nous avons également utilisé de nombreux supports visuels.

Lors des deux sessions, nous avons invité Daniela Novac pour témoigner de la communauté Rom. Son témoignage quant au mode de vie et aux valeurs de la communauté Rom a provoqué un véritable choc culturel dans le second groupe, ce qui fut intéressant pour raccrocher cela avec les différents contenus (ce que véhicule la culture, zones sensibles, chocs culturels, ...). Les deux groupes ont pu également profiter de l'éclairage de Reza Kazemzadeh, directeur et psychologue au centre Exil. Ce dernier propose un regard analytique, à travers l'approche systémique, sur la question de la crise des familles en exil. Son intervention a doté les participant.es de diverses clés de compréhension.

Avec le premier groupe, nous avons particulièrement approfondi les questions identitaires en y consacrant plus de cinq jours de formation. Nous y avons, notamment, abordé la panoplie d'identités la plus vaste possible : nationalité/origine, sexe/genre, classe sociale, corporelle, religieuse. L'implication personnelle des participant.es était au rendez-vous. Nous avons pu constater que le fait de passer du temps sur les identités favorise la décentration et prépare le terrain à l'analyse de chocs culturels.

En effet, dans la méthode développée par Margalit Cohen-Emerique, les premières questions qui portent sur les identités des protagonistes du choc sont très importantes et pourtant régulièrement négligées, peu approfondies et la prise de conscience des relations de domination, d'oppression ou d'exploitation souvent trop absentes (dans les contextes interpersonnels mais aussi sociétaux, dans le passé ou l'actualité). Le groupe a travaillé les chocs culturels en profondeur et nous avons pu aller au bout du programme en clôturant avec la négociation interculturelle.

L'évaluation de la formation a été extrêmement positive. La dynamique du groupe a été particulièrement appréciée. Le groupe a d'ailleurs mis

en place un groupe WhatsApp afin de se revoir en dehors du cadre de la formation.

Pour la deuxième session, nous avons manqué de temps pour clôturer avec la négociation interculturelle. Il faut croire que certaines dynamiques de groupe sont tellement enthousiastes qu'il est parfois difficile de cadrer au niveau du temps. Cependant, nous avons également pris du temps de façon improvisée pour faire une analyse de cas en groupe sur la situation que vivait une des participantes.

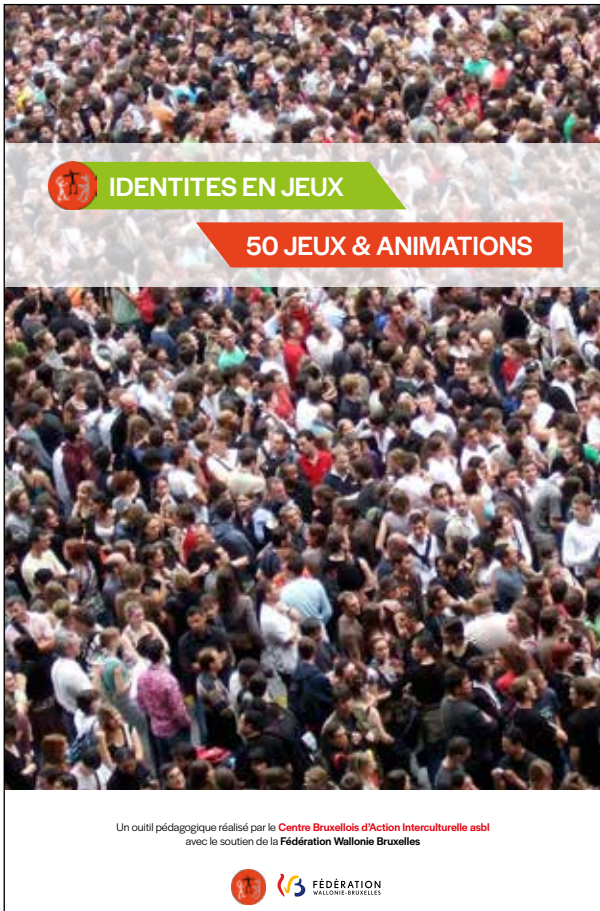
L'approfondissement des identités multiples présentes dans le groupe s'est révélé d'autant plus important que le groupe comportait une certaine homogénéité (comparé au groupe précédent). Il faut aller « chercher » la diversité pour montrer que l'homogénéité n'est qu'apparente et pour favoriser la décentration. Lors de l'évaluation, malgré la pertinence du contenu, quelques personnes ont évoqué l'envie d'approfondir également les personnes de deuxième, troisième génération, particulièrement de l'immigration marocaine, car c'est un public avec lequel iels travaillent beaucoup.

Lors de l'évaluation, plusieurs personnes ont également exprimé qu'elles n'étaient plus les mêmes, qu'il y a un avant et un après la formation, que la formation leur avait redonné du sens à leur travail. Pour elles, cette formation a eu un véritable effet transformateur.

3. Identités en jeux

Comme chaque année, nous essayons de mettre en place deux sessions de formation à la découverte de nos deux boîtes d'outils à l'animation. La formation d'appropriation des techniques d'animation de la boîte pédagogique « Identités en jeux » a eu lieu du 20 août au 17 septembre et a été dispensée par Denise Renson. La formation a été répartie sur 5 journées pour permettre à ceux/celles qui désirent mettre en place des animations et/ou projets interculturels dans leur institution, de mieux s'y préparer. Le groupe était composé de 10 personnes provenant de milieux professionnels divers. La dynamique de groupe

était très bonne, les différents outils forts appréciés et l'évaluation fut très positive.



Plus concrètement, nous avons pu présenter 38 des 50 outils qui constituent la boîte. L'expérience du groupe a confirmé que la xénophobie mais aussi le racisme sont plus présents au sein des services publics qu'au sein du secteur associatif. Les participant.es issu.es de services publics ont témoigné à de multiples reprises d'anecdotes qui les touchaient eux/elles-mêmes, ou leurs bénéficiaires.

Le fait de présenter ces outils au CBAI a aussi comme bénéfices secondaires, de répondre aux nombreuses demandes de conseils pour se sentir plus à l'aise ou améliorer leurs compétences dans l'animation de groupe, mais aussi des demandes sur les enjeux interculturels dans leur institution ou leurs groupes (non-reconnaissance de leur expertise culturelle, non prise en compte de la multiculturalité de leurs publics, les difficultés dans la gestion des différences et (parfois) des tensions, etc...). La présence d'un travailleur plus jeune et d'une personne transgenre a permis de multiplier les points de discussion.

4. Des stéréotypes aux racismes

La formation « Des stéréotypes aux racismes, ne pas confondre ! » a été dispensée par Hamel Puissant et s'est tenue du 20 novembre au 18 décembre avec la participation d'un petit groupe de 8 personnes. A l'instar de beaucoup d'autres institutions, nous avons du mal à retrouver notre taux de fréquentation pré-covid. Les participant.es étaient issu.es du secteur associatif mais également d'institutions publiques.

Ce groupe est le premier à avoir pu profiter de la nouvelle mouture de la boîte pédagogique¹⁶. Bien qu'il soit encore trop tôt pour mesurer l'effet des modifications apportées à l'ancienne version, il nous apparaît déjà que dans la nouvelle boîte, le chapitre du racisme a été fortement amélioré.



¹⁶ Qui a été retravaillée par un groupe interne issu des différents secteurs de l'institution

b. Formations extramuros / sur mesure

Cette partie met en lumière les formations extramuros dispensées en 2024 par le secteur formation mais également les demandes d'interventions auxquelles nous avons été contraints de répondre par la négative, n'ayant pas les capacités nécessaires pour pouvoir les assurer, en termes de ressources humaines.

Données quantitatives

Formation assurées : ⁹	
Nombre de personnes touchées	427
Volume horaire total	328

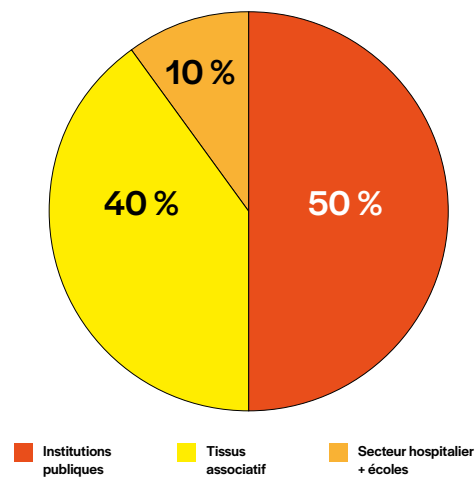
Formation refusées : ¹⁰	
Nombre de personnes potentielles	296
Volume horaire sollicité	936

Cette année 2024, le secteur formation a assuré près de **350 heures de formation d'initiation ou de sensibilisation à l'approche interculturelle extramuros** auprès de plus de 400 personnes. Notons que plus de 50 % des demandes émanent d'institutions publiques, notamment **les CPAS, les communes, leurs services de prévention** ou encore d'**organismes publics d'ISP : Actiris et missions locales**. Le tissu associatif suit de très près avec **40 % des demandes assurées** et les **10 %** restant émanent du **secteur hospitalier** et de **l'enseignement universitaire**.

L'analyse de la répartition entre les différents secteurs touchés par les formations extramuros, fait apparaître que le secteur public prend le pas sur le secteur associatif. Si nous n'avons pas de politique préférentielle pour le secteur public, il nous apparaît primordial, à l'instar de la formation FOFOCI, que les fonctionnaires de première ligne soient formés à une posture d'accueil et d'accompagnement empreinte d'une approche et d'une conscience interculturelle.

Par ailleurs, le secteur de la santé mentale est également sous-représenté, si ce n'est à travers le dispositif de supervision assuré par une seule personne, pour le moment, au sein de l'institution. Il apparaît pourtant primordial que le secteur de la santé mentale se voit davantage outillé sur les questions interculturelles et les enjeux systémiques qu'un dispositif d'intervention interculturel peut sous-tendre.

Formation extramuros : répartition



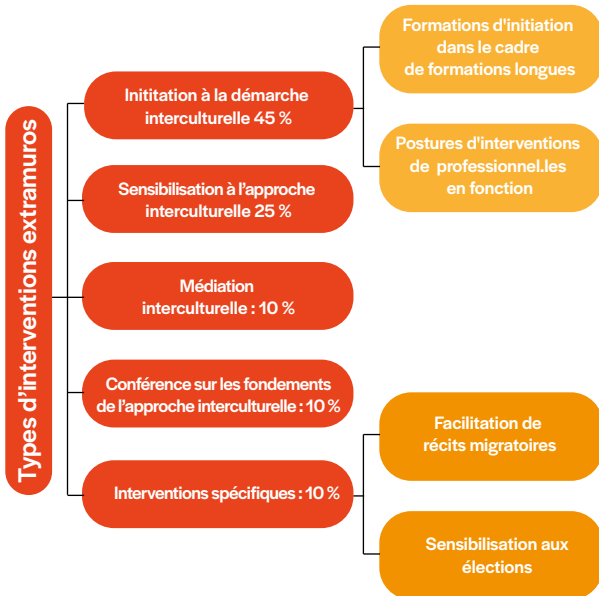
Aussi, avons-nous été sollicités afin de dispenser près de **300 heures de formation** du même type et qui aurait pu toucher plus de **900 personnes** mais que nous n'avons pas pu assurer. Notons que le nombre de personnes potentiellement touchables est aussi élevé dans la mesure où nous avons eu plusieurs demandes d'institutions publiques, d'établissements scolaires et d'universités. Ce type de demande vise à former un très grand nombre de fonctionnaires, d'élèves ou d'étudiants. Bien que nous trouvions du sens à répondre à ce type de sollicitations, nous ne sommes malheureusement pas en mesure de pouvoir le faire étant donné nos capacités au niveau de nos ressources humaines. Notons, par ailleurs qu'un peu **plus de 50 % des demandes « refusées »** émanent **du secteur associatif** contre **20 %** émanant d'**institutions publiques**, les **30 %** manquants émanant **d'écoles, d'hôpitaux ou d'entreprises privées**.

⁹ Tableau détaillé des différentes formations extramuros : voir annexe II

¹⁰ Tableau détaillé des différentes demandes refusées : voir annexe III

Descriptif des formations dispensées extramuros

Présentons ci-après les différentes portes d'entrée à travers lesquelles l'approche interculturelle a été travaillée lors des formations extramuros cette année 2024.



1. Initiation à l'approche interculturelle extramuros :

Les formations extramuros d'initiation à l'approche interculturelle se déclinent généralement en 2 à 3 journées de formation. Cette formation dispensée auprès d'équipes diverses propose notamment une initiation à la grille des chocs culturels de Margalit Cohen-Emerique. Elle invite les participant.es à construire des représentations et une posture interculturelle qui tiennent compte de la complexité des relations interculturelles propres à la psychologie des migrants en exil et/ou de personnes d'origines diverses et de développer des attitudes/une communication interculturelles efficaces pour leur pratique professionnelle.

La formation s'articule habituellement en trois phases :

Phase 1 : exploration des concepts anthropologiques fondamentaux de l'approche interculturelle : *culture, normes, valeurs, tabous, identités, etc...* ;

Phase 2 : découverte et mise en pratique de la grille d'analyse de Cohen-Emerique sur des cas vécus par les participant.es. L'analyse des chocs culturels vécus par les participant.es permet de décoder à la fois les propres normes, codes et valeurs des participant.es mais également ceux de leurs publics en vue de mieux négocier face aux différents publics quand il s'agit d'aborder des questions en lien indirect avec la culture et les valeurs et communiquer dans le respect des différences culturelles de chacun ;

Phase 3 : approfondissement des notions selon la composition et les besoins du groupe tels que : *grille d'analyses tradition /modernité, typologies des stratégies identitaires, les notions de valeurs, le rapport entre culture, religion et idéologie, ...*

Notons que la formation d'initiation à l'approche interculturelle telle que nous la pensons vise à créer, même pour des courtes formations, un laboratoire propice à l'expérimentation de la posture interculturelle. Aussi, depuis plusieurs années nous sommes invités à dispenser cette formation au sein de programmes de formations longues (ou formations initiales) organisées par d'autres organismes de formation ou institutions publiques. Citons en exemple : notre intervention dans le cadre la formation de l'ADDE qui s'adresse prioritairement aux travailleur.ses des administrations communales, des centres régionaux d'intégration wallons, des bureaux d'accueil pour primo-arrivants bruxellois et du secteur associatif.

En outre, l'initiation à l'approche interculturelle est dispensée auprès de corps de métiers particuliers ayant pour terrain d'action un public spécifiquement multiculturel et/ou primo-arrivant. La dimension interculturelle prend en effet une tournure différente selon l'espace au sein duquel elle se déploie. Citons en exemple les médiateur.trices de dettes des CPAS que nous formons depuis quelques années. Il est d'usage au sein de certains CPAS de considérer que les femmes africaines ont besoin d'un budget « coiffure » parce que l'apparence physique et « prendre soin de soi » est un élément important des interactions sociales dans leur communauté, par exemple.

Certain.es médiateur.trices culturel.les du Refuge Medical Point, quant à elleux, avaient du mal à relativiser les attitudes négatives de la part des usagers en situation d'urgence et de vulnérabilité car **certaines de leurs zones sensibles** étaient touchées. La formation a permis de réfléchir aux postures et attitudes professionnelles efficaces et adéquates que devraient adopter les médiateurs et médiatrices dans le cadre de leurs différentes missions.

Un autre niveau de communication interculturelle qui a été pointé est celui des malentendus entre le personnel soignant et les bénéficiaires. Ces derniers ne comprennent souvent pas les attitudes de certains médecins qui semblent minimiser leurs douleurs ou symptômes. Cela pose la question de réfléchir à une médiation entre les usagers et le personnel médical.

2. Sensibilisation à l'approche interculturelle

Cette année encore nous avons reçu des demandes de formation à l'approche interculturelle en vue de soutenir la posture d'intervention des équipes. Ces demandes ont fait notamment apparaître de manière assez fréquente une attente relative à la gestion de conflits par le biais d'une « bonne » communication interculturelle. Néanmoins, ces demandes s'accompagnent bien souvent de contraintes structurelles liées à la grande difficulté de libérer du temps aux dites équipes en dehors du terrain.

Nous avons alors systématiquement signifié aux demandeurs qu'un dispositif de formation qui permet d'agir sur la posture d'intervention nécessite « à minima » 2 à 3 jours d'initiation à l'approche interculturelle telle que présentée ci-avant. Le cas échéant nous avons pu proposer une journée, et parfois, la mort dans l'âme, une demi-journée de sensibilisation à l'approche interculturelle.

Durant ces courtes interventions nous avons tenté de mettre le doigt sur certaines tensions culturelles pouvant survenir au sein des équipes, ou encore entre les équipes et leur public de

première ligne. Nous avons exploré diverses notions autour des relations et de la communication interculturelle. Le contenu de la formation est resté basé sur des mises en situation autour des identités multiples et des groupes d'appartenance.

Autrement dit, nous avons misé davantage sur l'acquisition de savoirs expérientiels éprouvés en formation. Le jeu des salutations du monde, par exemple, provoque toujours les mêmes effets de choc culturel et permet d'aborder les concepts de code, de norme, et de valeurs, à travers la métaphore de l'iceberg. A travers ce type d'exercices, les participant.es peuvent échanger autour de leurs identités multiples et esquisser le lien entre celles-ci et les savoir-être attendus dans leur (future) fonction.

3. Médiation interculturelle

Au-delà des demandes de supervisions et d'accompagnement des équipes partant d'une démarche interculturelle, nous avons cette année 2024 accepté, assez exceptionnellement, de répondre à des sollicitations de collectifs ou d'asbl nous demandant de faire de la médiation interculturelle entre quelques personnes sans pour autant que le cadre puisse se prêter à un dispositif de supervision.

Dans ce cadre, nous sommes intervenu.es auprès d'un collectif de personnes « queers » au sein duquel un conflit a éclaté entre 2 membres actif.ves. Nous sommes également intervenu.es auprès d'un groupe de bénévoles d'un centre culturel et de l'équipe salariée afin de les aider à co-construire une vision commune de la démarche interculturelle et de son implication sur l'accompagnement du public de l'institution.

Ce type d'intervention requiert une certaine vigilance, ainsi qu'une maîtrise du cadre d'intervention afin d'éviter les débordements et de parfois faire pire que mieux. C'est une attention que nous gardons à l'esprit et qui nous conforte dans l'idée que ce type d'intervention doit rester de l'ordre de l'exception.

4. Conférence sur les fondements de l'approche interculturelle

Nous avons également dispensé quelques conférences abordant les fondements de l'approche interculturelle auprès d'étudiant.es mais aussi d'employé.es d'institutions publiques ou d'établissements hospitaliers. Dans un laps de temps aussi court, nous n'avons pu qu'effleurer quelques concepts de base. Cependant, à travers les échanges avec le public, nous avons pu explorer des situations concrètes de terrain. Citons en exemple la question de la nécessité ou non, aujourd'hui, d'avoir des services au sein desquels la diversité des origines du public est suffisamment représentée au sein de l'équipe d'intervention. Être de la même culture que les bénéficiaires, un atout ou un frein au bon déroulement de la mission ?

5. Interventions spécifiques

Sensibilisation aux élections

Nous avons été sollicité.es pour deux interventions un peu hors de notre champ d'intervention habituel dans le cadre des formations extra-muros. En effet, à la demande des bénéficiaires, le service de participation sociale du CPAS de Schaerbeek nous a proposé de faire une sensibilisation autour des élections, européennes, régionales et fédérales pour leur public constitué exclusivement de femmes pour cette session. La formation a été axée sur un bref aperçu historique de l'émergence des partis politiques en Belgique à travers la présentation des principaux clivages qui ont structurés le paysage politique et les institutions en Belgique (partis, associations, mutuelles, syndicats, hôpitaux, etc.). Nous avons aussi abordé l'État fédéral et les compétences des entités fédérées à travers des exercices ludiques à partir de cartes muettes qu'il fallait compléter.

La dernière matinée s'est focalisée sur l'animation autour de la tension : agir ou subir, ou comment développer une approche citoyenne participative autour de la question du droit de vote et des élections. Ce type de formation permet

de déconstruire certains stéréotypes et préjugés sur la politique en Belgique et par la même de développer une plus grande conscience politique chez les participant.es ou du moins la nécessité d'aller voter.

Initiation aux récits migratoires

Suite à une demande de l'asbl « Agir pour la paix en Méditerranée », le CBAI a été sollicité pour une double intervention dans le cadre d'un projet dont l'objectif est de promouvoir le dialogue interculturel et les parcours migratoires. Ledit projet aboutira à une exposition illustrant le parcours migratoire de chacun des membres des deux familles (père et mère) des participant.es bruxellois.es. Le CBAI a été invité à intervenir pour mettre son expertise et expérience des récits migratoires au service du projet.

La première soirée a permis d'initier le groupe aux enjeux identitaires et interculturels d'un tel projet, pour ensuite se familiariser avec le guide d'entretien, qui allait servir de base à l'interview des membres de leurs familles. Un mois plus tard, nous avons consacré une soirée à exploiter les récits récoltés.

Prendre distance avec sa propre histoire et/ou celle de ses parents est un premier travail de décentration qui permet de travailler sa propre identité selon un angle précis (e.a. son identité familiale). Partager un tel exercice avec d'autres a permis de travailler sur les similitudes et les différences des divers parcours migratoires. Au-delà du fait que le matériel travaillé lors de cette initiation sera exploité dans le cadre de l'exposition, l'intervention a permis de renforcer la cohésion du groupe multiculturel.

B. Partie analytique du secteur formation

Après avoir présenté nos activités telles qu'elles ont été réalisées cette année 2024 au sein du secteur formation, cette seconde partie veut mettre en lumière leurs effets et les enseignements que nous avons pu en tirer autant sur l'aspect pédagogique que sur le fonctionnement du

secteur faisant lui-même l'objet d'un laboratoire interculturel, avec toutes les composantes et enjeux que cela peut représenter. Nous nous arrêterons ensuite sur la FAQ 2024 afin de cerner au plus près ses spécificités.

Effets et enseignements tirés de nos actions

Le secteur formation a la particularité d'avoir « pignon sur rue », il se retrouve donc souvent aux prises avec les tourments auxquels son public se trouve exposé : *un public multiculturel, d'origine étrangère, mais « pas que », et parfois, voire souvent, vulnérabilisé, fragilisé.* Aussi, le secteur formation est au contact de professionnel.les qui agissent eux/elles-mêmes auprès de leur propre public de première ligne lui aussi : *multiculturel, d'origine étrangère, souvent vulnérabilisé et fragilisé....* L'accompagnement psychosocial des stagiaires au quotidien représente ainsi un réel espace d'exposition à la réalité du terrain pour les formateur.trices du secteur.

Il n'est pas aisé de s'atteler à la partie analytique de ce rapport en commençant par la porte d'entrée des violences systémiques. Cela reste néanmoins nécessaire si l'on entend rendre compte des réalités qui ont pu nous tarauder durant cette année 2024 (et qui se poursuivent). En effet, tel que nous avons déjà pu le spécifier en première partie, les réalités psycho-socio-économiques de nos publics et/ou des institutions qui les emploient ne présagent rien de bien rassurant. L'horizon politique qui s'est profilé en 2024 a eu tendance à davantage exacerber ce climat de tensions et d'incertitudes. Si l'étude de cas que nous présenterons ci-après ne concerne que la FAQ qui a particulièrement été touchée par des questions de violences, il n'en reste pas moins que ladite violence a été présente à bien d'autres niveaux également.

Autrement dit, l'approche interculturelle ne peut se déployer que lorsque ses protagonistes sont conscient.es et conscientisant.es quant aux réalités systémiques au sein desquelles ladite démarche tend à se développer. En effet, nous ne pouvons faire fi du contexte macrosocial quand,

au cœur de nos formations, vivent des personnes « queer », des femmes aux prises avec des violences conjugales inouïes, des stagiaires précarisés, des personnes issues d'un pays au sein duquel un génocide est en cours, des parents isolés, un stagiaire qui décède suite à des ennuis de santé ; ... Ces situations de vie, ne concernent pas que les stagiaires ou les participant.es. C'est pourquoi, l'espace de formation accueille des hommes et des femmes, également aux prises avec des difficultés et des injustices systémiques (parcours de vie marqués par la précarité ; les difficultés liées à la vie relationnelle et affective ; l'antisémitisme ; l'islamophobie ; la charge raciale ; le militantisme ; la monoparentalité ; la queerphobie ; etc...).

C'est pourquoi, cette année plus que les autres, en raison notamment des situations de violence inouïe qui déchirent le Moyen-Orient, nous avons observé ce que nous désignerons comme un isomorphisme des expériences, qui nous amène à penser que la vulnérabilité, les sentiments d'indignation, les situations de fragilité peuvent être situés de part et d'autre, et chez les stagiaires, et chez les formateurs et formatrices. Ce constat est apparu avec évidence cette année, comme s'il venait mettre à mal cette représentation répandue dans le travail social, selon laquelle il y aurait, d'un côté, les participant.es à nos actions, affecté.es par des violences de société, exposé.es à des situations de vulnérabilité et de l'autre, la toute-puissance du travailleur social ou de la travailleuse sociale, investi.e d'une mission de sauvetage et imperméable aux effets/affects que la réalité politique locale ou internationale exerce sur lui ou sur elle.

Mais avant de plonger au cœur de différents remous, faisons un tour du côté des richesses humaines qui composent le secteur. L'année 2024 aura été une année de changements, de fin 2023 au premier trimestre 2024. La coordination du secteur a été assurée par Graziella Cutaia, faisant fonction, avec l'appui d'Alexandre Ansay, directeur de l'institution. A partir d'avril 2024, la direction décide avec l'accord des personnes intéressées de mettre en place une co-coordination pour le secteur formation.



Ikram Maâfi devient coordinatrice pédagogique et formatrice-référente FAQ du secteur et Graziella Cutaia coordinatrice pour les aspects administratifs.

Le secteur formation est aujourd'hui composé de celles et ceux qu'on aime affectueusement appeler « les ancien.nes » qui pourraient être les garant.es d'une forme d'héritage des « us et coutumes » du secteur et de moins « ancien.nes » à qui il a pu arriver de venir interroger lesdites « us et coutumes ». Somme toute une belle façon de faire vivre la grille de lecture « Tradition/Modernité », outil pédagogique utilisé de longue date au sein du secteur, et qui a également provoqué des divergences entre les formateur.trices. Nous l'aurons compris ! Pas de secteur formation au CBAI sans divergences d'opinion, sans confrontation des points de vue, et osons le dire, sans que les zones sensibles se trouvent touchées en plein cœur, sans chocs culturels.

Nous le disions d'entrée de jeu, à l'instar de ces dispositifs de formation, le secteur formation est un laboratoire interculturel, pas de raison que tout y soit lisse et uniforme. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, derrière le tumulte apparent, se cache en réalité, un long fleuve tranquille ... ou presque ! Ce dernier s'est caractérisé par une capacité à conflictualiser, à problématiser, à nommer mais aussi à commettre des maladresses pour ensuite les reconnaître et essayer de réparer. Tout cela sous le regard attentif d'une direction et d'une coordination soucieuses du bon fonctionnement du secteur et initiant un mode de communication efficient et respectueux de chacun.e.

En ce sens, les formateur.trices, la coordination et la direction ont réfléchi ensemble un dispositif de supervision, qui fonctionne maintenant depuis octobre 2023, venant soutenir et envelopper les différentes secousses du quotidien et donner un contenant à ces « perturbations » inéluctables pour qui prétend former et dont le directeur du CBAI parle régulièrement pour décrire une des caractéristiques des processus pédagogiques interculturels.

La première partie de la présentation des activités de formation/supervision nous a permis de traiter, de manière relativement descriptive et en mobilisant des données chiffrées, les situations pédagogiques dans lesquelles nous avons été impliqué.es.

Dans cette seconde partie, plus succincte, nous nous permettrons de manifester plus concrètement ce que l'exercice de notre métier de formateur.trice nous a appris. En ce sens, nous proposons de nous arrêter sur une situation qui a fait l'objet de nos préoccupations à différents niveaux au sein du secteur et au-delà. En effet, nous avons rencontré en formation une situation qui s'est institutionnalisée pour mettre en mouvement et enclencher un processus d'éducation permanente.



FOCUS N°1 : ADMI, Gaza et processus EP

Printemps 2024, nous sommes en première année ADMI, cycle 23-25. Un groupe au tempérament militant et qui aime, à juste titre, questionner notre institution, son savoir-faire et ses maladresses. Survient alors une interpellation du groupe concernant la situation en Palestine et la prise de position du CBAI à cet égard. S'en suivra une remise en question de certains référents théoriques chers au CBAI, dont Margalit Cohen-Emerique, dans le chef de certain.es stagiaires. De plus, la prise de position du CBAI tardant à venir a eu pour effet de pousser un participant palestinien à remettre en cause sa présence en formation en fin de première année. Par solidarité, et parce qu'il partageait les mêmes constats, le groupe s'est mobilisé afin d'interpeller le conseil d'administration sur ces différents points.

Les médiations/négociations en interne ont été riches en enseignements. Cela a permis à la fois de nourrir le processus en cours au sein du CBAI dans la rédaction d'une note institutionnelle «notre humanité à Gaza» et à la fois de mettre en place un processus de médiation entre le participant et l'ensemble des acteurs impliqués (direction, coordination secteur formation, formateur.trices référent.es, participant.es ADMI, CA, bureau). Cela a clairement témoigné d'un processus d'éducation permanente dont le groupe fût véritablement acteur et a pu mettre en pratique l'approche interculturelle à différents niveaux. Finalement, ayant le sentiment d'avoir été entendu, le participant a décidé de continuer son processus de formation de par son attachement au groupe et à la formation.

Citons également, un autre évènement important qui a bousculé ce même groupe : le décès de l'un de ces membres pendant l'été 2024 suite à des problèmes de santé. Pour celles et ceux qui étaient disponibles, ensemble nous avons pu présenter nos condoléances à la famille. Nous avons ensuite à la rentrée pris le temps, d'une part de célébrer le retour du participant palestinien et d'autre part de commémorer le stagiaire décédé, dénommé Lazare, à travers une cérémonie organisée au CBAI et qui aura marqué nos esprits mais qui aura surtout permis d'humaniser cette situation, en donnant aux émotions et aux affects, un contenant.

L'un des enseignements fondamentaux que cette année 2024 aura apporté, a trait à l'impact des interactions entre des participant.es engagé.es dans un processus pédagogique, dans un contexte de diversités d'appartenances. Sans doute, serons-nous taxé.es de « bisounours » à la lecture d'une telle déclaration, mais il nous semble qu'au travers de nos dispositifs de formation, nous éprouvons réellement les effets de l'approche interculturelle sur nos stagiaires ainsi que ... sur les formateurs/formatrices et autres travailleurs et travailleuses du CBAI. Vivre avec un groupe qui se solidarise autour d'une cause, qui, au travers de cette cause, se construit par une conflictualisation, qui exprime une émotion forte face au décès d'un stagiaire membre de leur groupe, vivre une telle expérience nous a exposé à certaines perturbations. Il nous apparaît que cette expérience dans laquelle se mêlent des émotions intenses et des procédures activées par

les formateur.trices, a permis d'envelopper ces affects et, ce faisant, d'humaniser le vécu du collectif de formateurs/stagiaires.

Dans la mesure où il apparaît que ces phénomènes produisent des changements importants et des réaménagements sensibles, nous serons tenté.es de dire à leur propos qu'ils donnent lieu à des processus d'humanisation transformatrice.

Si notre approche emprunte à la pédagogie socio-constructiviste et s'inscrit dans les caractéristiques des processus d'Education Permanente, de l'approche interculturelle et des objectifs d'Insertion Socio-Professionnelle, la finalité de tout projet/toute action menée par le secteur formation vise à ouvrir le champ des possibles, en étant habité par un souci de la plus grande inclusivité possible.

Le secteur formation a, par ailleurs, fait l'objet de chantiers divers et variés cette année 2024. En effet, suite à différentes situations concrètes insatisfaisantes, des situations de tensions au sein du secteur mais aussi et surtout, tenant compte de la réalité de terrain des formateur.trices et de la charge mentale et émotionnelle qu'elle implique, plusieurs espaces réflexifs ont été aménagés en intelligence collective.

Tout d'abord les réunions de secteur ont laissé plus de place aux échanges pédagogiques et au partage de savoirs expérientiels entre formateur.trices. Aussi, avons-nous pu travailler ensemble sur diverses situations pédagogiques ou des questions de posture de formateur.trice référent.e dans le cadre des accompagnements individuels et des limites de notre cadre d'intervention. Ces espaces de réunions de secteur participent ainsi davantage à améliorer la cohésion du secteur.

Par ailleurs, l'année 2024 (toute fin 2023) a été marquée par la mise en place d'une supervision qui a permis d'assurer un cadre sécurisant et propice à la communication et à la réflexion commune quant à des situations pédagogiques difficiles. Cet espace, auquel le directeur prend part lorsqu'il en a la possibilité, a permis de

mettre en lumière à la fois les difficultés mais aussi et surtout les ressources du secteur formation et ses capacités à composer malgré les tensions et les divergences.

Cette année 2024 s'est donc déroulée sous l'égide de la collectivisation des réflexions, de la valorisation de l'intelligence collective et du partage de ressources. Elle s'est d'ailleurs terminée dans ce même esprit lors d'une mise au vert, organisée quelque part du côté de la mer du Nord, durant laquelle nous avons continué à nous mettre au travail ensemble.

Nous avons ainsi passé la première journée autour du partage de nos génogrammes professionnels/curriculums interculturels. La consigne fût de partager avec l'équipe, son récit professionnel de formateur.trice et la manière dont éventuellement son récit familial, personnel a pu impacter l'orientation vers la fonction de formateur.trice dans le champ interculturel. Ce moment fût l'un de ces moments impactant quant au processus transformatif d'humanisation dont il s'agissait ci-avant. Nous avons passé, ensemble, un instant hors du temps, au coin du feu, autour de nos récits subjectifs, dans le plus grand respect les un.es des autres.

Le lendemain matin, le terrain était favorable pour aborder les sujets qui fâchent ou qui ont pu fâcher en présence de celui qui nous permet de faire tiers, notre superviseur, Charles Lejeune. Nous avons ainsi pu échanger, co-construire, déposer, réfléchir, autour d'un article qui avait, au temps de sa publication, créé des émois et qui à ce moment-là n'avait pas encore été digéré. Nous avons été mis face à nos insécurités identitaires, à nos zones sensibles, à nos peurs, nos craintes, ... Mais surtout, nous avons pu lever le voile sur ce qui fait davantage sens pour nous tous.tes et nous avons identifié les pistes qui nous permettraient de faire autrement la prochaine fois. Nous avons imaginé, ensemble, un avenir meilleur, avec pour dernier instant partagé en 2024, un magnifique coucher de soleil bordant la mer du Nord... à l'horizon ...

FOCUS N°2 : L'ISP dans tous ses états : l'exemple de la FAQ !



La formation comme porte d'entrée vers le marché de l'emploi pour un public adulte fragilisé et infra-diplômé, tout un programme ! Parmi ses missions, le secteur formation du CBAI porte à bras le corps un dispositif de formation particulier, exigeant, parfois même exténuant : la Formation d'animation qualifiante (FAQ). D'un commun accord, le secteur formation décide, cette année, de mettre le focus sur ce dispositif au sein du rapport étant donné les remous que la FAQ 24 a pu connaître.

Si nous l'avons déjà présentée plus succinctement ci-avant, observons-la de plus près mais sous un prisme plus large. En effet, il est naturel de se poser la question du contexte macrosocial dans lequel elle a pu se dérouler et de l'influence de ce dernier sur le parcours de formation et d'insertion socio-professionnelle de nos stagiaires. La réalité socio-économique et psycho-affective de chacun.e des stagiaires les confronte à des situations de vie difficiles où il s'agit souvent pour beaucoup d'entre eux/elles, de survivre socialement, pour oser espérer un parcours de formation intensif de 10 mois sans encombres.

Le secteur ne cache pas ses inquiétudes aujourd'hui quand il s'agit d'assurer une sécurisation du parcours des stagiaires en ISP, en termes de santé mentale et sociale. Il nous semble important de replacer le curseur sur leurs réalités du quotidien au sein de ce rapport d'activités. Il est primordial de mettre un coup de pied dans la fourmilière et de déconstruire

l'idée de chercheur.ses d'emploi qui ne s'affairaient juste pas suffisamment pour sortir du chômage ou du RIS.

En effet, la réalité est tout autre, lorsqu'on cumule les fragilités, la question de la disponibilité mentale va très vite se poser pour « réussir » son parcours ISP. Il s'agit de tenir bon, contre vents et marées, et de perdurer au sein d'un processus de formation qui a tout de même son niveau d'exigence et d'implication. Le groupe FAQ 2024 a connu son lot de déboires en termes de cumul de problématiques individuelles venant allègrement impacter l'ensemble du groupe. Il en va de problématiques sociétales structurelles et systémiques : racisme, queerphobie, problématiques de logement, grande précarité, ... en passant par des situations individuelles (pas moins systémiques pour autant) de violences conjugales et de conflits familiaux, pour atterrir au cœur de parcours judiciaires, passés et/ou en cours.

Force est donc de constater, en tant qu'OISP que la dimension de l'accompagnement psychosocial des stagiaires pour lequel nous sommes mandaté.es (mais pas encore assez subsidiés) prend de plus en plus de volume de travail par rapport à la finalité pédagogique du dispositif de formation. La réalité de la FAQ 24 a démontré une fois de plus cette évolution. Se pose alors la question fondamentale de l'effet qu'un tel accompagnement peut avoir sur les formateur.trices en charge d'un tel dispositif.

Aux prises avec le syndrome du ou de la sauveur. se que tout.e travailleur.se associatif.ive, militant.e peut connaître, nous voilà face à la frontière entre l'individu et son vécu propre, l'envie de ne jamais retirer la main tendue avec en face un groupe de personnes « animées » par l'envie de se former à un métier. Entre objectifs pédagogiques et guidance du stagiaire, nous voilà touché.s dans notre humanité, vacillant entre « je ne suis pas son psy ni son AS » et « je suis humain.e, comment pourrais-je faire fi de la souffrance d'un.e stagiaire que je vois quasi tous les jours ? ».

Il s'agit donc de s'adonner constamment à un véritable jeu d'équilibriste entre parcours de vies subjectifs, dynamique de groupe et objectifs de formation. Tout cela, sans jamais oublier de tendre à unir sans confondre tout en distinguant sans séparer. Rien de bien sorcier, somme toute ! Cette année 2024, le quatuor de formateur.trices référent.es a su se montrer créatif.ves pour accompagner chacun.e au mieux. Le quatuor a, comme de coutume, pu compter sur le soutien du secteur formation, et particulièrement, d'Hamel Puisant et Mohamed Samadi, respectivement en charge des modules « animation » et « approche interculturelle ». Il est primordial de resouligner ici l'importance de mobiliser l'intelligence collective dans ce type de dispositif de formation.

Les formateur.trices référent.es ont jugé qu'il était opportun de faire appel à des ressources (en termes d'accompagnement psycho social) issues du projet « Hard » pour offrir à un des stagiaires, exposé à des difficultés personnelles, une aide adéquate.

Nous avons décidé de faire appel à l'inventeur du dispositif Hard, Javier Leunda, par ailleurs ancien formateur au CBAI, qui, avec Christine Kulakowski a lancé les bases de la pédagogie interculturelle pour adultes. Ce dernier, se montrant plus qu'enthousiaste à cette idée, s'est volontiers mis à disposition de la FAQ, visant à passer le flambeau et à initier les formateur.trices à cette méthode d'entretien spécifique au cadre de la formation, venant cumuler accompagnement psychosocial et processus de formation. Si tant est que Marlène Bevillard, formatrice référente et bilingue franco-hispanophone a pris le temps de traduire quelques documents phares du dispositif Hard rédigés en espagnol.

Nous appuyant sur les résultats de cette expérience, nous sommes convaincu.es par le bien-fondé de ce dispositif d'intervention psycho pédagogique et nous nous montrons de plus en plus intéressé.es par les enseignements précieux que le dispositif Hard a générés notamment dans le champ de la formation pour adultes, destinée à des publics aux prises avec

des difficultés judiciaires ou tentés par des conduites à risque.

En effet, tel que cité ci-avant, l'année 2024 (mais pas que) a été marquée par le parcours judiciairisé de certain.es stagiaires. De plus, la montée de la violence dans nos quartiers bruxellois et la forme grandissante qu'elle prend au fil des années, nous laisse penser qu'un dispositif de formation tel que la FAQ répond à certaines réalités, un dispositif Hard pourrait venir le compléter et répondre à un autre type de profil de stagiaires ISP.

Et pour terminer ce focus sur la FAQ 24, il nous semble important de rappeler que tout cela s'est passé au cœur de ce qu'on aime appeler un « laboratoire de savoirs expérientiels ». Un laboratoire composé d'un groupe multiculturel dont l'un des petits paris fût de finir en groupe interculturel souhaitant transformer une communauté du hasard en communauté du destin.

En conclusion sur une note plus pragmatique, rappelons que le secteur associatif manque cruellement d'animateur.trices formé.es à l'animation. Encore trop souvent, nos stagiaires découvrent sur leurs lieux de stages des animateur.trices affecté.es à des dispositifs de nature occupationnelle. Les stagiaires reviennent souvent interpellé.es par la disparité entre ce qu'ils apprennent en formation FAQ et ce qu'ils constatent sur le terrain.

Aussi, nous pensons que des animateur.trices en milieu multiculturel formé.es à des méthodologies d'animation et d'intervention interculturelle, pourraient enrichir les pratiques de terrain. Cela devrait être d'utilité publique.

Le ton utilisé pour le dire est à peine exagéré : il s'agit tout de même d'un métier voué à accompagner les plus jeunes, les plus âgés, les plus fragilisés, les plus vulnérables à la lumière d'une posture conscientisante et accessoirement ... interculturelle.

Conclusion

La partie secteur formation de ce rapport d'activités nous aura permis de mettre en lumière les spécificités de notre travail au quotidien. Bien que nous ayons pu en quantifier certaines dimensions objectivables, il est important de rappeler que la nature de notre travail n'est en réalité que difficilement mesurable. En effet, accompagner vers la prise de conscience d'enjeux systémiques interculturels et vers une évolution des postures professionnelles qui intègre davantage des composantes interculturelles relève davantage du processus et du cheminement que d'un indicateur de performance vérifiable. Cependant, notre indicateur clé reste l'effet transformateur que peuvent avoir nos formations sur nos participant.es. Iels en témoignent eux/elles-mêmes, à bien des égards. Cela nous conforte dans l'idée que l'effet boule de neige opère bel et bien dans la société du fait des ambassadeur.drices que nous formons au CBAI.

Nous clôturerons cette partie en rappelant nos inquiétudes quant à notre public mais aussi quant au tournant que les politiques concernant les citoyen.nes les plus vulnérables sont en train de prendre. A travers notre expérience de terrain et la pléthore de professionnel.les issu.es de différents secteurs (associations, institutions publiques, secteur de la santé et de la santé mentale, enseignement, monde académique, ...) au contact desquels nous sommes au quotidien nous ne pouvons que nous montrer inquiet.es.

Les discriminations et les racismes n'ont cessé d'augmenter et de prendre des formes de plus en plus décomplexées. La charge mentale des travailleur.ses des secteurs précités augmente tout autant et invite au burn-out qui le souhaite. La montée de la violence dans les institutions, dans les écoles, dans les familles, dans la société nous interpelle fortement. Nous ne pouvons que confirmer que nos sociétés font face à une violence systémique déconcertante.

En ce qui nous concerne, dans ce tourbillon de tumultes ambiant, nous avons tenté tant bien que mal, cette année 2024, de répondre à nos mis-

sions de formation et de continuer à porter avec toutes nos convictions l'objet social de notre institution. Nous avons pris le temps de nous observer et d'observer l'environnement et le contexte dans lesquels nous évoluons. Nous avons tenté d'apporter notre pierre à l'édifice vers le changement, vers la prise de conscience, vers l'action politique citoyenne. Nous avons porté l'étendard d'une interculturalité militante qui tend à donner du pouvoir d'agir à celles et ceux sur lesquels les dominations systémiques ne cessent de grandir.

En conclusion, nous dirons que les polarisations de la société ne font pas que de nous effleurer l'esprit quand on est formateur.trice au CBAI, elles nous habitent intrinsèquement. Ainsi, au vu des différents éléments précités, de nos divers constats et de ce que révèle ce rapport, il nous apparaît primordial de trouver les moyens nécessaires en vue de pouvoir augmenter l'offre de formation dans le champ de l'interculturalité et de l'antiracisme. En attendant, nous continuerons, jour après jour, à nous soulever vers une plus grande justice sociale à travers ce que nous savons faire de mieux : se réformer – se former – former - à l'approche interculturelle.



2. Secteur **INFO/DIFFUSION**

© Ilyas Goban - CBAI

Introduction

Avant d'entamer l'exposé des principales réalisations du secteur Info/Diff, il nous semble important de mettre l'accent sur un des enjeux du CBAI qui a trait aux outils de communication. À l'ère du numérique, notre communication est plus que jamais au cœur de notre action : un site internet enrichi et, en partie, bilingue, des newsletters régulières envoyées à des milliers d'abonné.es, et une présence renforcée et systématisée sur les réseaux sociaux. Ces efforts concertés ont permis d'élargir notre audience, de dynamiser nos activités et de valoriser les initiatives associatives.

Imag, une parole ancrée, critique et engagée

Imag, c'est notre manière d'ouvrir des dossiers vivants sur des réalités brûlantes : mal-logement, numérisation, Evras, épuisement du secteur social, écologie populaire... Cinq numéros en 2024, cinq manières de partir du terrain, d'écouter celles et ceux qui vivent, agissent, pensent, subissent. À chaque fois, un fil rouge, des voix, des outils, des récits – pour comprendre, pour débattre, pour outiller. Imag circule, se partage, se commente.

Il alimente des formations, des débats, des rencontres. Il souligne aussi des visages, des luttes, des idées qui comptent.

Nous avons lancé « 3 minutes, 3 questions » : des capsules vidéo pour prolonger les dossiers,

donner à voir et à entendre d'autres manières de dire, de transmettre, de débattre.

BRuMM, un espace unique de valorisation des expressions musicales issues des migrations

Depuis sa création en 2018, ce festival invite à découvrir les richesses culturelles portées par des artistes venu.es d'horizons divers, en soulignant leur ancrage local et leur contribution vivante au patrimoine bruxellois.

L'édition 2024, placée sous le signe du «festin musical», a mis l'accent sur les pratiques festives, conviviales et participatives des communautés présentes à Bruxelles. À travers concerts, rencontres, résidences artistiques, ateliers de médiation et productions audiovisuelles, BRuMM a proposé une traversée sensorielle et humaine de la ville, où la musique devient un langage commun, un outil de lien social et de transmission.

Festival Cinemamed, clap 24ème

La 24e édition du Festival Cinemamed s'est déroulée du 28 novembre au 6 décembre 2024. Dédié aux cinémas méditerranéens, il a proposé une programmation riche et engagée dans de nombreux lieux emblématiques de la capitale ainsi qu'au sein du réseau associatif et culturel local. Cette édition a été marquée par une fréquentation en nette hausse, une forte implication du tissu associatif bruxellois et des moments forts organisés notamment dans le cadre des 60 ans des accords migratoires avec le Maroc et la Turquie.

Une franche réussite cependant atténuée par la déprogrammation du documentaire « la belle de Gaza » de Yolande Zauberman - une première depuis la création du festival - en raison de pressions nées d'un contexte international explosif. Nous ne nous étalerons pas sur le fonds de cette affaire, qui a été suffisamment commentée, et valu au festival l'attention de médias internationaux et des vagues de critiques sur les réseaux sociaux. Mais soulignons le malaise profond qu'elle a généré pour l'équipe du Festival. 2025 sera une année de profonde et nécessaire réflexion.

La mission « La culture a de la classe » : un engagement durable pour l'éducation artistique et citoyenne !

Depuis plusieurs années, le CBAI joue un rôle central dans le programme « La culture a de la classe » de la CoCoF, en accompagnant concrètement une quarantaine de projets pédagogiques innovants chaque année. Ce dispositif, qui mêle arts, citoyenneté, sciences et lecture, vise à enrichir les parcours scolaires en favorisant la créativité, la réflexion critique et la participation active des élèves, du maternel au secondaire. Par son suivi attentif, des séances d'échanges et une collaboration étroite avec les acteurs éducatifs et culturels, le CBAI contribue à renforcer l'impact social et éducatif de ces initiatives.

L'associatif : pilier vital de notre démocratie, à défendre et renforcer !

Enfin, nous revenons largement sur un événement mené en partenariat dans le cadre de la campagne des élections et intitulé : L'associatif, l'avenir essentiel...

Le 24 avril 2024, à la Maison des associations internationales, acteurs associatifs et représentants politiques se sont réunis pour débattre, interpeller et bâtir ensemble un avenir durable pour les associations. Portés par un socle commun de revendications claires — spécificité législative, financements stables, autonomie de

gestion et simplification administrative —, nous avons plaidé pour un véritable changement de regard et de politiques publiques. L'avenir de l'associatif, c'est l'avenir de notre démocratie.

Bien évidemment, ces actions, ainsi que toutes celles proposées dans ce rapport d'activités 2024, bénéficient de l'accompagnement et de l'expertise du Centre de ressources du CBAI fort de 50 000 références de tous types, traitant de l'immigration, de la citoyenneté, des relations interculturelles, du racisme ...

1. La communication, la valorisation des activités et des publics

Outil indispensable à la communication, notre site internet est travaillé pour être le plus informatif et attractif possible. Les actualités de notre site sont régulièrement mises à jour et concernent autant les actions, publications et productions portées par le CBAI que la mise en valeur d'actions associatives en FWB. Soulignons également la mise en activité d'une partie du site en néerlandais, celle consacrée à la politique d'évaluation du parcours d'accueil pour primo-arrivants.

Nous avons également envoyé une vingtaine de newsletters à 7.000 abonné.es pour les tenir informé.es de nos activités et productions.

Nous avons augmenté notre présence sur les réseaux sociaux, passant à 6.000 personnes sur Facebook et 1.000 sur Instagram. Nous avons également investi, mais de manière encore trop limitée, une page LinkedIn.

Nous sommes ravis de l'augmentation de followers sur ces différents canaux. Nous soignons particulièrement cet aspect de la communication dont l'impact pour le développement du public est considérable et a permis d'accroître la production de contenus dont les effets sur la fréquentation ont été très nets. Un travail de programmation systémique de publications sur ces réseaux est en cours et se développera lors de l'année 2025.

2. Imag, le magazine du CBAI

L'année 2024 a donné lieu à la publication de 5 numéros de l'Imag.

Imag n° 370 - janvier-février. Se loger à Bruxelles. Droits dans le mur



Fil rouge

Il est vain de chercher des réponses individuelles à un problème structurel ; il est aussi épuisant de répéter le constat étudié par tant de chercheuses et chercheurs et, surtout, encaissé par les « oubliés du logement »... Aujourd'hui, même la très libérale OCDE le dit, la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée à une double « crise aiguë » : une offre insuffisante de logements abordables (quand 60 % des Bruxellois sont locataires) et de logements sociaux (avec 8,8 % des ménages en liste d'attente). Le droit à un logement décent est inscrit dans la Constitution. A force de pédagogie, d'articles, de manifs, de plaidoyers, nous ferons peut-être bouger les lignes sur cette urgence politique.

Comment le dossier a t'il été construit ?

Tout a démarré lors d'une des réunions hebdomadaires du Syndicat des « Immenses » ouvertes à tout le monde à laquelle nous avons participé. A l'ordre du jour : la révision des revendications qui seraient portées dans le cadre du Festival des « Immenses » 2024. C'est à partir de ces revendications réfléchies et élaborées directement par les personnes concernées par les problèmes de (mal) logement que nous avons construit le dossier, en ajoutant des analyses, des témoignages, et des réponses – limitées, faute de moyens – apportées par le secteur associatif.

Ciblage des destinataires

Cet Imag a été distribué spécifiquement au Festival des « Immenses », aux participant.es des réunions du Syndicat des Immenses, et lors du Housing Action Day du 31 mars. De plus, le schéma « Qui fait quoi ? » dans la recherche d'un logement (pages 13-14) est un outil pédagogique spécialement conçu à l'usage des formateur.trices et des travailleur.ses sociaux.ales.

Imag n° 371 – mars-avril. Numérisation des services publics. No reply : votre dossier est incomplet



Fil rouge

L'exclusion numérique sévit en plus de l'exclusion socioéconomique. Mais avant d'envisager l'intégration numérique des citoyennes et citoyens en rade (et rendus individuellement responsables d'avoir raté le rendez-vous du XXI^e siècle), nous avons posé des questions préalables. Et d'abord, quel est l'objectif du numérique ? Comment faire pour qu'il soit un outil émancipateur au service de la société et non une fin en soi ? Comment garantir que son coût ne se calcule pas sur le dos des services physiques ? Qui contrôle les développeur.ses d'algorithmes ? Comment réinventer des services orientés vers les publics et non mus par la rentabilité et la rationalisation ? Mais aussi, a-t-on encore le droit de ne pas avoir un Smartphone ?

Comment le dossier a t'il été construit ?

Lors du séminaire organisé par Lire et Ecrire (01/02/24) sur les droits des personnes analphabètes ou illettrées sous l'angle de la législation anti-discrimination, nous avons recueilli de nombreux témoignages de travailleur.ses sociaux.ales en butte à la numérisation des services publics. C'est à partir de leurs questionnements « de terrain » que nous avons construit le dossier.

Imag n° 372 – mai-juin. Evras : les dessous d'une panique morale

Fil rouge

Faire de l'Evras n'est pas facile. Comment en est-on arrivé à ces exaspérations et à tant de désinformation ? Qui sont ces manifestant.es, curieux conglomérat de groupes d'extrême-droite et de parents conservateurs catholiques et musulmans ? Pourquoi l'Evras les heurte-t-il tant ? Comment les professionnel.les répondent-ils à ces tensions ? Qu'est-ce que cette panique morale dit de la société ? Et avant tout, qu'est-ce que l'Evras ? Pourquoi, des 5 lettres de l'acronyme, les anti n'ont-ils retenu que le S – cette sexualité qui alimente les débats et génère des peurs irraisonnées, surtout quand elle concerne les en-



fants ? Désinformation mise à part, même dans une société qui se dit libérée, la sexualité reste un sujet sensible, voire tabou, car elle touche à nos valeurs, à l'intime. Et paradoxalement, la sexualité est partout : au cinéma, sur internet, dans l'espace public.

Comment le dossier a t'il été construit ?

Ce dossier répond à la demande de formateurs et formatrices du CBAI, en recherche d'outils et d'analyses synthétisées pour aborder le sujet avec leurs publics.

Ciblage des destinataires

Nous avons diffusé ce dossier auprès des associations de parents (tous réseaux confondus), dans des plannings familiaux, dans le réseau de psychiatrie sociale, à la Ligue bruxelloise de la santé mentale, à l'École belge de la psychanalyse où des professionnel.les travaillent sur la construction de stéréotypes dans la sexualité des personnes LGBTQI+ et sur l'impact de mouvements d'extrême-droite qui fantasment contre « une idéologie transactiviste ».

Le Focus Hospitalité citoyenne (pp. 38-45) a fait l'objet d'une rencontre-débat avec deux hébergeuses d'exilé.es, ainsi qu'Andrea Rea et Antoine

Roblain, co-auteurs de l'essai « Héberger des exilé.es ». Voir 2. Dialogues interculturels.

**IMAG N° 373 – septembre-octobre.
 Grosse fatigue dans les services sociaux et de santé**



Fil rouge

Quand et comment les professionnels et professionnelles de première ligne déposent-ils leur trop plein et considèrent-ils leur santé mentale avant de craquer ou d'exploser en plein vol ? Accompagner sans s'user et redonner du sens à ce qu'on fait : deux enjeux de taille qui nous poussent à nous pencher sur les causes systémiques de l'épuisement de travailleurs et travailleuses dans l'associatif, dans un désir de construire autre chose, autrement.

Comment le dossier a t'il été construit ?

Ce dossier revient sur un des thèmes déjà abordé en 2023 sur les tensions qui traversent le secteur associatif. Quelles en sont les causes systémiques ? A partir d'une liste non exhaustive de ces causes, énoncées du point de vue associatif, nous avons présenté comment le secteur résiste : en se mettant en réseau (l'exemple de

RIFI, Réseau interculturel, féministe et intersectionnel), en sortant du cadre, en changeant de métier, en valorisant l'acceptable et non pas l'excellence, en prenant davantage soin des collaborateurs et collaboratrices. Autant de témoignages que nous espérons inspirants pour les professionnel.les du secteur.

1.5. Imag n° 374 – novembre-décembre. Vert le futur. Ecologie dans les quartiers populaires



Fil rouge

Dans ce dossier, la question n'est pas de comment sensibiliser et mobiliser les quartiers populaires à la transition écologique ; mais bien de comment valoriser ce qui se fait déjà. Car l'écologie dans les quartiers populaires est déjà là, pensée et conçue à partir d'où vivent les gens. Avec leurs codes, leurs lexiques, leurs rythmes, leurs styles. Des initiatives de transition écologiques existent, dans une perspective où la justice sociale est articulée à la justice environnementale.

Comment le dossier a t'il été construit ?

C'est un numéro tout entier élaboré avec des jeunes impliqués dans des projets, à la fois

pour le dossier et pour le focus. Nous avons ainsi rencontré Ras El-Hanout, Banlieues Climat, Projet Cascade, réseau ADES, les jeunes de l'atelier photo-ciné de la MCCA Molenbeek pour leur donner la parole, aux côtés d'experts reconnus tel qu'Olivier De Schutter.

Ciblage des destinataires

Le focus sur le projet photo Light&Face a été largement diffusé dans le cadre du Festival Cinemamed, lequel a valorisé le projet des jeunes de l'atelier photo de la MCCA en affichant leurs portraits au cinéma Palace durant tout le Festival.

1.6. Le genre dans les articles et les photos

C'est devenu prévisible : comme chaque année, Imag compte plus d'articles de contributrices (57 %) que de contributeurs (43 %).

Imag	contributeurs	contributrices
370	6	8
371	6	8
372	6	11
374	4	10
375	8	3
TOTAL	30	40

La majorité des photos publiées illustrent la mixité de genre (44 %), tandis que 38 % représentent des personnes perçues comme femmes, et 18 % des personnes perçues comme hommes.

Imag	Perçus comme hommes	Perçus comme femmes	mixité
370	2	0	3
371	1	4	2
372	4	4	4
373	1	7	4
374	1	4	9
TOTAL	9	19	22

1.7. Les lecteurs et lectrices en parlent

« Votre dossier [371] est très complet ! Bravo. »

Périne Brotcorne, UCLouvain, 22 mai.

« Je suis ravie d'avoir eu l'opportunité de contribuer à ce numéro [371], notamment lorsque je lis les excellents articles qu'il contient. Je n'hésiterai pas à diffuser, la thématique étant d'intérêt général ! »

Carole Bonnetier, UCLouvain, 22 mai.

« Belle surprise. 5 pages magnifiques dans la revue. Les jeunes vont découvrir le magazine demain. Merci d'avoir mis en évidence les jeunes vers le futur, le numéro [374] est super riche et intéressant. »

Zakaria El Bakkali, Maison des cultures et de la cohésion sociale à Molenbeek

« Quel beau cadeau le dernier Imag [374] ! Beaucoup d'articles en sont brillants. »

Nicolas Bardos-Feltoronyi

« J'ai écrasé une petite larme en voyant ma regrettée maman dans un magazine, elle qui a été une paysanne abonnée à la houe, à la machette et à la forêt chaque matin pendant toute sa vie. Cette photo de ma mère dans ce magazine est peu de chose pour plusieurs, mais énorme pour moi et pour elle. Merci beaucoup. »

Thierry Amougrou,
directeur du CriDis, UCLouvain.

« Un tout grand merci d'avoir initié cette rencontre. »

Nicolas Cohen, avocat, 15 octobre.

« Je voulais vous remercier pour cette soirée. Ce fut fluide, dense et profond. »

Sophie Pirson, 15 octobre.

1.8. « 3 minutes, 3 questions »

A partir de l'Imag 371, nous avons introduit de courtes capsules audiovisuelles pour prolonger un article par numéro, en déclinant le thème sous une autre forme, accessible par QR code. La formule courte a été privilégiée pour permettre aux formateurs et formatrices d'utiliser les capsules pour diversifier, actualiser et rythmer leurs interventions.



Imag 371

Anaïs Frère et Sébastien François
Thème: L'impact de la digitalisation des services publics et privés



Imag 372

Antoine Roblain et Andrea Rea
Thème: Hospitalité et initiatives citoyennes



Imag 373

Audrey Heine
Thème: Le Réseau interculturel féministe et intersectionnel



Imag 374



Marco Martiniello et Andrea Rea
Thème: Une brève histoire de l'immigration en Belgique



3. Evénements publics : les dialogues interculturels

Nous avons également organisé 5 dialogues interculturels autour de thématiques en lien avec l'objet social du CBAI, avec soit des productions d'auteurs qui recoupent des sujets sur lesquels nous avons travaillé, soit en prolongement direct de thématiques traitées dans un ou des IMAG. Il nous semble important, dans une perspective qui fait écho aux prescrits du décret relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative de la FWB, d'organiser ces dialogues interculturels lesquels constituent, en grande partie, une dimension en aval des réalisations mises en place grâce à l'outil IMAG.

1. Sadok Boudoukhane (1956-2013) : la fabrique des alternatives sociales

Date et lieu : 1^{er} mars - 19h > 21h30 - Au CBAI
Organisateurs : CBAI - ADTB

Invité.es :

Jean Lemaître, auteur du récit *Au soleil de Sadok !*, éd. Le Livre en papier, 2024.

Zeineb Ben Achour, co-fondatrice et ex-présidente de l'ADTB, Association des démocrates tunisiens du Benelux.

René Schoonbrodt, fondateur de l'ARAU, Atelier de Recherches et d'Action Urbaines.

Public ciblé :

Militants et ami de Sadok.
42 personnes présentes.

2.L'associatif : L'avenir est sans-ciel essentiel !

Date et lieu : 24 avril - 10h > 16h30 -

A la Maison des associations internationales

Organisateurs : Rencontre co-organisée dans le prolongement de l'Imag « Selfies associatifs », paru en mars-avril 2023



Public ciblé : 166 participants

3. Carnet de bord du procès des attentats de Bruxelles

Date et lieu : 14 octobre 19h > 21h30

A la Maison du Livre à Saint-Gilles

Organisateurs : Rencontre co-organisée dans le prolongement de l'Imag « C'est arrivé près de chez nous », paru en septembre - octobre 2023

**Invité.es :**

Sophie Pirson, autrice du Carnet de bord.

Nicolas Cohen, avocat de la défense au procès des attentats.

Public ciblé :

Réseau Retissons du lienLife4Brussels
Professionnels de la justice restauratrice
52 participants.

4. Héberger des exilé.es : l'affaire ou la faute de qui ?

Date et lieu : 12 novembre - 18h30 > 21h

A la Maison des associations internationales

Organisateurs : CBAI - Maison du livre

Rencontre organisée dans le prolongement de l'Imag « Hospitalité citoyenne », paru en mai-juin 2024

**Invité.es :**

Une discussion avec **Antoine Roblain et Andrea Rea**, deux des auteurs de *Héberger des exilé.es. Initiatives citoyennes et hospitalité* (Éditions de l'Université de Bruxelles, 2023), deux hébergeuses, animée par Mathieu Bietlot (Maison du Livre, auteur de *Folie de l'hospitalité, Couleur livres*, 2022).

Public ciblé :

Etudiants, chercheurs universitaires, représentants d'asbl (ADDE, Communa, Convivial, Mentor Jeunes, Raak vzw), représentant du HCR.
57 personnes présentes.

5.Rencontre conviviale et intergénérationnelle pour fêter les 20 ans de la parution de l'Agenda interculturel consacré à la communauté albanaise de Belgique.

Date et lieu : 11 décembre - 18h > 21h

Au CBAI

Organisateurs : VLERA, l'association des étudiant.es albanais.es de l'ULB. Imag

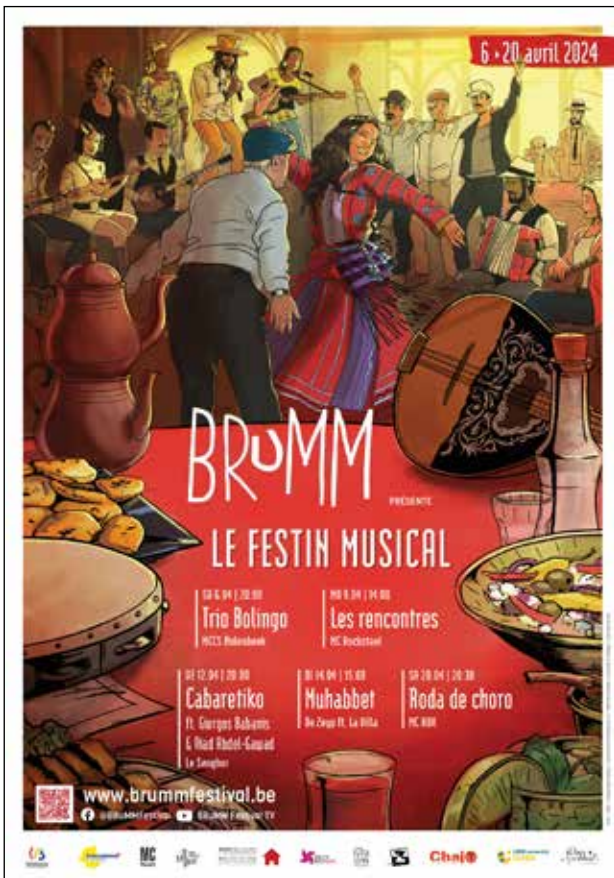
Invité.es :

Köle Gjelošhaj Blerta Kas, membre de VLERA

Public ciblé :

Réseau Retissons du lienLife4Brussels
Membres de la communauté albanaise de Belgique, élus d'origine albanaise, ambassades du Kosovo et de l'Albanie
45 participants

4. Le festival BRuMM



Depuis 2018, le festival BRuMM se dédie à la promotion des musiques migrantes à Bruxelles. Ville-Monde par excellence, avec plus de 180 nationalités, Bruxelles est le lieu d'existence de répertoires musicaux très riches et d'une grande diversité. Les musiques venues d'ailleurs sont désormais d'ici. Elles se sont perpétuées et réinventées dans un contexte socioculturel bien différent des sociétés qui les ont vues naître. Elles font partie du patrimoine musical bruxellois. Avec le Festival BRuMM, nous souhaitons participer à leur décloisonnement en créant des espaces de rencontres, de connaissances et d'expériences partagées.

Le festival allie concerts, rencontres, activités de médiation, résidences de création, dans un esprit convivial et festif.

4.1 Les partenaires associés

L'édition 2024 est le résultat d'un travail commun entre les centres culturels La Villa (Gansho-

ren), la Maison de la Création (Bruxelles-Nord), Le Senghor (Etterbeek), La Maison des Cultures et de la Cohésion sociale (Molenbeek), le Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM-ULg), Digital TransMédia et le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) qui en assure la coordination générale. Le Centre socioculturel des alevins de Bruxelles a été associé dans l'organisation du Muhabbet au De Zeyp le 14 avril.

4.2 Une thématique : Le festin musical

Nous avons choisi de mettre l'éclairage sur des pratiques conviviales et festives qui rythment la vie sociale des communautés présentes à Bruxelles. Il s'agissait de faire découvrir ces moments privilégiés où le fait d'être ensemble, de partager et de communiquer par la musique est central.

Pour cela, à l'instar des éditions précédentes, nous avons multiplié les approches : une journée de rencontres, des concerts, des résidences, des activités de médiation (enfants et adultes) et des productions audiovisuelles.

4.3. Les rencontres de Brumm

Mardi 9 avril 2024 à la Maison de la création de Bockstael (MC Bockstael)

Comme chaque année, le festival BRuMM a proposé une journée d'étude dans un lieu accessible à tous et toutes et dans un format convivial propice aux échanges et à la transmission des savoirs.

Cette journée fut organisée autour de rencontres thématiques durant lesquelles dialoguaient des chercheur.ses (ethnomusicologues, sociologues, anthropologues...) et des artistes. La journée fut aussi rythmée par des interludes musicaux qui permettaient de découvrir les musiciens et musiciennes dans leurs pratiques. Le mot d'ordre était de prendre le temps de la rencontre avec des artistes qui pour la plupart n'ont pas l'habitude des interviews, ni d'expliquer leurs pratiques. Enfin, nous avons soigné



particulièrement l'accueil avec une pause goûter et un apéro en fin de journée qui permettaient de prolonger les rencontres entre le public et les musiciens.

Ces rencontres sont donc le résultat d'un travail commun mené en amont entre les artistes, les partenaires du festival et les chercheurs sollicités. Nous cherchons à permettre au public d'entrer dans l'univers d'un ou d'une artiste, de donner des clés de compréhension de sa culture avec un niveau de langage accessible à tous. Plus encore que les années précédentes, nous avons mis l'accent sur l'illustration en direct des propos. Ainsi, les interventions se sont faites « l'instrument à la main » de sorte à pouvoir expliquer par la pratique un propos qui aurait pu être trop conceptuel ou nécessitant des connaissances musicales préalables.

L'après-midi a été structuré autour de quatre moments d'une heure chacun, interludes compris :

Sur les traces du Rébétiko (Grèce) Rencontre avec Maria Spyroglou

Par cet entretien, nous avons souhaité à la fois faire le portrait de la chanteuse Maria Spyroglou et donner des clés de compréhension du rebetiko. Pour cela, nous avons choisi de suivre le parcours de cette chanteuse dont les grands-parents grecs sont venus en Belgique pour travailler dans les mines. Née à Bruxelles, Maria s'est prise de passion pour le rebetiko qu'elle a découvert au sortir de l'adolescence, grâce à un ami athénien.

Le muhabbet dans l'intimité joyeuse des alévis (Turquie)

Pour entrer dans l'intimité d'un muhabbet, où se manifeste la chaleur de la rencontre par le chant, la musique et la danse, nous avons convié l'anthropologue français Nicolas Elias et le musicien et acteur associatif alévi belgo-turc Harun Özdemir.

Des notions sur l'alévisme en général, sur les textes et chants sacrés, sur la difficulté d'être alévi en Turquie ont été abordées par les deux intervenants. Le sujet délicat de la consommation de l'alcool dans les rituels alévis et bektachis en Turquie, objet de recherches de Nicolas Elias, a été traité avec rigueur. Celui-ci a pu développer ce qu'il appelle la « discipline de l'ivresse ». Il a montré en quoi la consommation d'alcool fait partie intégrante du rituel, en obéissant à un cadre très strict et ordonné.

La rumba congolaise à Bruxelles (Congo)

Qu'est-ce que la rumba congolaise ? En quoi peut-on dire qu'elle est la carte d'identité de la République démocratique du Congo ? Comment la diaspora congolaise fait vivre la rumba à Bruxelles ? Où se passe la scène créative ? A Bruxelles, Paris ou Kinshasa ? Est-ce que les divisions politiques au sein de la diaspora congolaise se retrouvent dans le public ? Pour répondre à ces questions, nous avons réu-

nis deux artistes majeurs de la scène musicale diasporique congolaise : Pytshens Kambilo (auteur, compositeur et chercheur) et Klay Mahungu (producteur et fondateur de l'orchestre Mythique Rumba). Marco Martiniello, directeur du Cedem, assurait la modération.

Le cercle des musiciens – Une introduction à la roda de choro (Brésil)

A travers un entretien avec Henri Greindl, le public a pu découvrir le répertoire du choro brésilien et sa pratique à Bruxelles. Dans une ambiance très détendue et amicale, le musicien a rendu compte de son parcours et de sa passion pour le choro. Puis il est entré dans l'histoire de cette musique chatoyante typiquement brésilienne née à Rio de Janeiro à la fin du XIXe siècle de la rencontre entre des musiques européennes de salon et des rythmiques africaines. Espace de transmission musicale et d'interaction sociale, le concept de roda de choro s'est exporté au-delà du Brésil et est très vivant à Bruxelles.



4.4. Partenariat avec le Klarafestival

Les Rencontres ont été l'occasion de faire connaissance avec deux responsables du Klarafestival qui s'étaient déplacées. Cela a débouché sur un partenariat très concret autour de la constitution d'un ensemble de musiciens bruxellois (Sounds of Brussels) appelé à se déployer sur plusieurs années. À quoi ressemblerait un orchestre s'il était inventé aujourd'hui à Bruxelles ? Comment « sonne » la ville la plus cosmopolite d'Europe ? Le CBAI a participé à plusieurs réunions préparatoires, puis a été consulté sur les musiciens qui participeraient. Le CBAI documentera et analysera ce travail interculturel qui sera orchestré par le musicien Fabrizio Cassol (Aka Moon) en 2025.

4.5. Concerts et résidences

TRIO BOLINGO

Samedi 6 avril | 20:00 à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek (MCCS).

Le Trio Bolingo (Constant le Moustique - chant, Alino Li Kompa- guitare, Djibril - batterie) et ses invités (Jeff Kayaert - basse et Koenraad Beeckaert - trombone) ont offert une soirée d'ouverture très festive autour de la rumba congolaise.

Avec ce concert, beaucoup des objectifs du festival ont été atteints. En programmant ces musiciens habitués des clubs de Matonge à la MCCS, cela a permis de diversifier les publics. Pour moitié, l'audience (180 personnes) était composée d'habitués fidèles aux musiciens, d'amateur.trices de la rumba congolaise, pour l'autre de spectateur.trices plus néophytes. La programmatrice de la MCCS a fait le constat que ce concert avait attiré dans ce lieu un nouveau public.

CABARETIKO FT. GIORGOS BABANIS & RIAD ABDEL-GAWAD

Vendredi 12 avril | 20:00 au Senghor (Etterbeek).

Le concert dédié au rebetiko a été un véritable succès. Nous avons décidé de programmer le groupe Cabaretiko qui présente ce répertoire dans les clubs et tavernes grecques de Bruxelles pour un public d'habitués. Le concert était aussi le résultat d'une résidence de création car le groupe avait souhaité inviter l'accordéoniste Giorgos Babanis et Riad Abdel-Gawad, violoniste virtuose égyptien, maître dans l'art de l'improvisation. Très vite des points de rencontres ont été trouvés : certains rebetiko évoquaient à Riad Abdel-Gawad des chansons égyptiennes du siècle dernier.

Le concert de près de deux heures s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse. Souvent sur un mode humoristique, Maria Spyroglou et Christos Sarantidis ont émaillé le concert d'explications sur les différents styles du rebetiko, ses interprètes principaux et le sens des textes. Le public était un mélange de Grecs et non-Grecs. Non seulement le concert a affiché complet (jauge maximale de 250 places), mais la billetterie a dû refuser l'entrée à une centaine de personnes. A l'issue du concert, nous avons proposé mezze et boissons. Le bar du Senghor étant d'une capacité bien inférieure à celle de la salle, cela a donné lieu à une joyeuse cohue jusque très tard dans la soirée où public et musiciens ont pu se rencontrer.

MUHABBET

Dimanche 14 avril | 15:00 au Zeyp (Ganshoren). Événement proposé par le centre culturel La Villa.

Le muhabbet, littéralement « conversation ou dialogue agréable » désigne une assemblée poétique et musicale, un moment d'intimité ouvert à tous, hommes et femmes, durant lequel les convives rassemblés autour d'une table chantent, jouent, mangent et conversent. Rythmée par les poèmes des bardes anatoliens, les âşik (achik, "amoureux"), accompagnés au saz bağlama, un luth à long manche investi de contenus symboliques, les formes du muhabbet sont libres et visent à relier les êtres humains par l'éducation, la culture et la transmission.

En étroite collaboration avec Harun Özdemir, membre actif du Centre socioculturel des alévis de Bruxelles, nous avons mis en place un dispositif permettant au public de vivre un moment de partage et d'enrichissement collectif. Dans un préambule d'une quinzaine de minutes, Harun a exposé des éléments de contexte historique et politique ainsi que les points centraux de la pensée alévie. Puis, le muhabbet proprement dit a démarré. La salle du Zeyp avait été organisée de façon à respecter la configuration habituelle d'un muhabbet. De magnifiques tapis occupaient la majeure partie du sol, une cinquantaine de coussins étaient disposés en arc de cercle autour de la dizaine de musiciens. Avec une centaine de personnes, la capacité maximum de la salle a très vite été atteinte.

Le public, très familial, était composé à part égale de membres de la communauté alévie et de non-alévis. Très intelligemment, Harun avait proposé à des jeunes alévis de se répartir dans la salle afin de se mélanger aux autres participants. Ils pouvaient ainsi donner des explications et entraîner leurs voisins à reprendre les chants avec eux.

RODA DE CHORO

Samedi 20 avril | 20:30 à la Maison de la création - MC NOH (Neder-Over-Heembeek)

Le festival s'est clôturé avec un magnifique concert de roda de choro dans l'ancienne église Saint-Nicolas à Neder-over-Heembeek dont la disposition scénique avait été modifiée. Les musiciens étaient installés autour d'une table au centre de l'église. Le public faisait la roda tout autant que les musiciens, puisqu'il faisait cercle autour d'eux, installé autour de petites tables de bistro, permettant de manger et boire durant toute la soirée.

Henri Greindl, avec qui nous avons conçu cette soirée, s'est adressé au public tout au long du concert pour donner des éléments de compréhension du choro et les morceaux successifs.

L'ancienne église devenue centre culturel était pleine (90 personnes environ). Pour une grande moitié, il s'agissait d'habitant.es de Ne-

der-over-Heembeek dont la moyenne d'âge était relativement élevée. L'autre partie du public venait de tout Bruxelles.

4.6. Médiation

AUTOUR DU REBETIKO

Ateliers pour enfants de l'Ecole des devoirs du Senghor avec Maria Spyroglou et Maximilien Engels | 17 et 24 avril 2024

Lors de ces ateliers, les jeunes adolescent.es inscrit.es à l'école de devoirs du Senghor ont été initié.es au Rebetiko. La chanteuse Maria Spyroglou et le joueur de bouzouki Maximilien Engels ont réussi le bon dosage entre explications sociologiques et historiques, récit de vie et pratique musicale. Très vite, les jeunes ont été intéressé.es par ce répertoire dont iels ignoraient tout. Les artistes les ont emmenés dans leur univers en parlant très sincèrement de leur parcours de musicien et des émotions que provoquent chez eux le rebetiko. Les jeunes ont été invité.es à écouter mais aussi à chanter en grec et à taper des rythmes emblématiques de ce répertoire. Iels ont particulièrement apprécié de pouvoir jouer sur les instruments des musiciens. Iels ont manipulé guitare, bouzouki et baglama en suivant les indications des artistes.

A la fin d'un des ateliers, l'un des enfants a déclaré : « Moi, je trouve que dans l'ensemble c'était un très bon moment. J'ai bien profité. En plus, la musique, j'aime bien et je trouve que c'était... c'était magnifique ! »

En chiffres : 17 enfants, 1 adolescent, 3 adultes, 2 ateliers

Ateliers pour adultes en cours d'Alpha/Fle au Senghor avec Maria Spyroglou et Maximilien Engels | 19 avril

Pour la première fois, nous avons mis en œuvre une médiation avec un public adulte constitué des élèves du cours d'alphabétisation et de français langue étrangère du Senghor. La proposition des artistes – découverte du rebetiko – a été dans

les grandes lignes la même que celle faite aux enfants de l'école des devoirs. Le groupe, composé de deux hommes et huit femmes de nationalités diverses (Maroc, Tadjikistan, Syrie, Uruguay, Bangladesh, Bulgarie...) a immédiatement adhéré à la proposition. Par un heureux hasard, leur professeure était d'origine grecque. Elle a pris part de façon active à l'animation en apportant des précisions ou en entraînant tout le monde dans la danse. Maria Spyroglou étant elle-même professeure de français langue étrangère savait parfaitement bien comment s'adapter à ce public dont la compréhension de la langue était hétérogène.

En chiffres : 12 adultes apprenants, 1 professeure, 1 atelier

AUTOUR DU CHORO

Représentation scolaire à la MC NOHJ vendredi 19 avril 2024

Avec Line Daenen (flûte traversière), Matteo Carola (cavaquinho), Henri Greindl (guitare à 7 cordes) et Falk Schrauwen (pandeiro). Les quatre musiciens ont donné un concert pour 2 classes d'une école primaire de Neder-over-Heembeek et un groupe d'adolescents mineurs non accompagnés (MENA) du centre Fedasil de Schaerbeek. Henri Greindl a donné des explications sur le choro, son histoire et la sociabilité liée à cette pratique.

Ateliers pour mineurs étrangers non accompagnés (MENA) du centre Fedasil de Schaerbeek avec Tonio Reina | 5, 6 et 8 août 2024

Ces ateliers ont eu lieu bien après le festival en raison de problèmes d'organisation internes à Fedasil.

Le percussionniste Tonio Reina a apporté un grand nombre de percussions latino-américaines de toutes sortes et tailles (zabumba, pandeiro, tamborim, surdo, reco-reco, cuica...). Les adolescents étaient tout à fait libres de choisir

les instruments qu'ils souhaitaient expérimenter. Tonio Reina jouait des rythmes et invitait les participants à l'imiter ou bien à faire des propositions personnelles. Pour contourner la barrière de la langue, le musicien donnait quelques indications verbales simples mais misait surtout sur la pratique. S'il leur apprenait des rythmes brésiliens, il leur demandait aussi de proposer des motifs rythmiques de chez eux. Un beau dialogue musical s'est ainsi instauré avec certains.

Le troisième atelier s'est clôturé par un concert de musique brésilienne donné par Tonio Reina (percussions) et le magnifique duo Samboa composé d'Augusto Gonzalvez (guitare et chant) et Liliane Fontaine (chant et percussions). Cette dernière, ne faisant absolument pas ses 90 ans, transmettait une joie communicative.

En chiffres : 15 adolescents, 5 adultes, 3 ateliers

Ateliers pour enfants de l'asbl Kids and Family (Ganshoren) avec Tonio Reina | 19 et 20 août

Tonio Reina a proposé deux ateliers de lutherie sauvage et de pratique musicale à un groupe d'enfants inscrits à l'asbl Kids and Family. A partir de matériel de récupération amené par le musicien, les enfants ont construit des guitares sur lesquelles ils ont pu jouer des motifs rythmiques brésiliens.

En chiffres : 10 enfants de 10 à 12 ans, 2 adultes, 2 ateliers

4.7. Productions audio visuelles

Depuis sa création, le festival BRuMM produit systématiquement des ressources documentaires audiovisuelles en lien avec ses activités. Ainsi, captations des concerts, capsules consacrées aux activités de médiation, interview de musiciens et de chercheurs sont hébergées sur la chaîne YouTube : BRuMM Festival TV. Elles sont accessibles également sur la page Facebook et sur le site web du festival.



Chaîne Youtube :
<https://www.youtube.com/@brummfestival>



Facebook :
<https://www.facebook.com/BRuMMFestival>



Site web :
<https://www.brummfestival.be/videos-concerts/>

3.8. PRESSE/MEDIAS

Le Monde est un Village (RTBF/La Première)

Hélène Delaporte, co-coordinatrice de BRuMM, était invitée dans l'émission produite et animée par Didier Melon le 29 mars 2024. Ce fut l'occasion de présenter le programme et la thématique du festival axée sur la convivialité, la diversité et les rencontres.

Le Brunch (BX1 Radio)

Dans la matinale radio de BX1, la journaliste **Juliette Nesson** présente un événement de la veille et plonge les auditeurs et auditrices dans les grands moments de la vie culturelle bruxelloise. Munie de son micro, elle a suivi la journée de rencontres du 9 avril à la Maison de la création - MC Bockstael et en a rendu compte dans un reportage sonore très vivant, avec des témoignages d'artistes et du public.

En voici quelques citations :

« On est dans des moments de partage, d'échanges de cultures et pour le coup c'était assez pointu [...] personne connaissait, enfin pas grand monde, le rébétiko, les alévis, la musique religieuse mais c'est très bien recherché, très bien travaillé. Les organisateurs sont allés rechercher les bonnes personnes pour apporter du contenu aussi pas juste à écouter de la musique et à pas trop savoir ce qu'elle raconte. »

« J'ai rencontré des gens dans le public qui venaient d'ailleurs mais qui se sont reconnus. C'était très riche. »

« C'était beau, hein ? Franchement les moments suspendus comme cela, c'est vraiment ce que je préfère ! »

« Des histoires de migrations qui convergeaient dans les centres culturels et hier à Bockstael pour des moments musicaux, franchement moi c'est les événements que je préfère »

Public interviewé dans le reportage :

Mohammed, venu en voisin « la musique turque [...] ce que j'ai entendu, la rencontre là, c'était très intéressant la philosophie, le sens de cette musique. Il y a la spiritualité dedans [...] la musique, c'est le langage de l'âme, voilà, ça m'a parlé. Parce que je suis à jeun, je fais le ramadan et ça me voyage dans un monde spirituel ».

Carlos : « le mystique turc était très ouvert, très libre et cette histoire avec l'alcool était très rigoureuse. C'était stupéfiant, c'est vraiment une découverte !

[...] La Grèce, j'ai adoré. Parce que c'est aussi la rencontre avec l'immigration. Je me rappelle mes parents qui sont des réfugiés politiques chiliens, les premières rencontres ici en Belgique c'était avec des réfugiés grecs. On faisait la fête ensemble. »

5. Festival Cinemamed



La 24^{ème} édition du Cinemamed a eu lieu du 28 novembre au 06 décembre 2024.

Un festival 100% méditerranéen, certes, mais bien ancré dans la capitale dont il a investi les lieux emblématiques que sont le Cinéma Palace, le Cinéma Aventure et le Cinéma Galeries. Pour coller encore un peu plus à l'ADN bruxellois, des projections ont également été organisées à l'Espace Magh, à la Tricoterie, au W:Hall... Mais aussi dans de nombreux centres culturels pour aller à la rencontre du public de toute la Région Bruxelles-Capitale où associations, maisons de jeunes et écoles ont pu découvrir un cinéma différent.

La mission première de cet événement cinématographique est de promouvoir les productions récentes du bassin méditerranéen, encore trop peu présentes dans nos salles, auprès d'un public aussi large et diversifié que possible. Une réussite puisque la fréquentation du festival a augmenté de 30% cette année. Les échanges et les rencontres entre le public et les personnalités invitées ont rencontré un vif succès : plus de 80 cinéastes, comédiennes, artistes et intervenants

belges et internationaux étaient au rendez-vous. En tout, ce sont plus de 90 séances qui ont été proposées à des festivaliers et festivalières de tous âges et tous horizons avec le septième art comme point de départ pour comprendre, s'ouvrir à l'autre et débattre.

Une programmation riche en fictions et documentaires, courts et longs métrages, issue des multiples rives du bassin méditerranéen avec pour fil rouge « A la croisée des chemins : entre exode rural et retour aux sources ». Sans oublier la part belle faite aux productions marocaines, turques et belges en guise de célébration de 60 ans des accords d'immigration entre ces pays. Pour départager ces films, de nombreux jurys nationaux, internationaux, professionnels et non-professionnels ont participé au festival.

Le tout dans une ambiance chaleureuse et conviviale grâce aux concerts, expo, ateliers, marché med et soirées organisées avec de nombreux partenaires associatifs.

Le Cinemamed s'est, à nouveau, rendu accessible à toutes et tous afin qu'un large public se confronte au cinéma issu de la Méditerranée et s'imprègne de cette culture vivante.

Un partenariat public-associatif

La réussite du festival, depuis 1989 et 24 éditions (mais oui l'an prochain c'est déjà la 25^{ème}), est le fruit d'une collaboration entre :

- le Service Audiovisuel de la COCOF qui délègue l'une de ses fonctionnaires à temps plein pour l'organisation du Festival,
- l'asbl Cinemamed qui engage une employée à temps plein toute l'année, ainsi que deux personnes pour 3 mois durant la période pré-festival,
- l'asbl Libération Films qui met à disposition plusieurs de ses employé-es pour la gestion administrative et comptable, mais aussi pour la gestion des copies et des projections.
- le CBAI, dont 2 travailleurs sont membres du comité de direction et chargés de la programmation des documentaires, des concerts et des soirées,

- et l'asbl Carpe Diem qui met sur pied le Marché Méditerranéen.

Il est le seul festival de cinéma bruxellois qui s'organise sur ce modèle.

Focus sur quelques moments forts

Parmi les dizaines de séances et d'événements proposés par « le MED », nous en présentons ci-après quelques-uns, pour la majorité organisés dans le cadre de la commémoration du 60ème anniversaire des accords de main-d'œuvre avec le Maroc et la Turquie.

Séance d'Ouverture : « BXL »

Le Festival s'est ouvert avec la projection de « BXL » de Monir Aït Hamou et Ish Aït Hamou un film Inspiré par leur propre enfance, dans lequel ils offrent, à travers un portrait intime, une image nuancée de la capitale.

« ATTENTION SYMBOLE » : Pour la première fois, c'est un film tourné par des Bruxellois, de culture méditerranéenne, qui a fait l'ouverture du festival.

Cinéma Palace : 340 personnes

Deux soirées à l'Espace Magh, partenaire du Festival :

Une première soirée consacrée à la production avec, par et sur les jeunes de la capitale ! Qui sont-ils, qui sont-elles ? Quels sont leurs rêves, leurs questionnements ?

Avec la projection « SALAM CINEMA » de Zakaria El Bakkali un court métrage de fiction produit par Imagine 1080#, Maison des Cultures Molenbeek. Amine, Molenbeekois de 18 ans, traîne avec ses potes dans les rues du quartier. Un jour, il tombe sur un tournage. C'est le déclic : il va réaliser un film !

Et de « RUPTURE », un documentaire proposé par deux jeunes réalisateur et réalisatrice d'expression néerlandophone, Zohra Benhammou & Younes Haidar. Un groupe de jeunes adultes du Peterbos, un quartier de logements sociaux bruxellois souvent stigmatisé, troque son environnement quotidien pour la nature sauvage et imprévisible des Pyrénées espagnoles. Ce voyage les pousse à l'introspection et à réfléchir à leur vie, chez eux.



Une aventure qui tire son origine du projet « Hard » bien connu au CBAI et porté par Javier Leunda, présent dans la salle. Les 2 films ont été suivis d'une discussion avec une dizaine de protagonistes des 2 films.

Espace Magh : 150 personnes

Par ailleurs, les jeunes de l'atelier ciné- photo de la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek nous ont offert l'opportunité de présenter l'exposition « Light & Face » qui met en lumière un monde en devenir à travers le jeu, entre un visage et une lumière. Lors du vernissage, les jeunes photographes ont rencontré les partenaires et le public pour parler de leur projet.

La projection de « TURISTLER »

Une seconde soirée dédiée à l'histoire de la communauté turque en Belgique avec la projection de Turistler. Un film de Bige Berker et Heleen de Wit - Belgique | 1974 |

16 juillet 1964. Quelques mois après le Maroc, la Belgique signe avec la Turquie un accord d'envoi de main-d'œuvre qui inaugure 60 ans de présence turque en Belgique. Une décennie plus tard, en 1974, les cinéastes Bige Berker et Heleen de Wit réalisent le documentaire Turistler (« Touristes* »). Dans l'imaginaire collectif turc des années 60 et 70, le « touriste » désigne un travailleur migrant qui arrive en Europe hors convention et sans contrat de travail, muni d'un simple visa touristique.

Cette commande de l'Union des Travailleurs de Turquie en Belgique (BTIB) est un témoignage de première main, une description saisissante des conditions de vie, de travail et de logement de la première génération d'immigrés, mais aussi un appel vibrant à l'entraide et aux solidarités ouvrières.

Une projection exceptionnelle dans une version sous-titrée inédite qui a demandé un excellent travail en amont d'un groupe de passionnés issu du monde associatif turc accompagné et soutenu par le CBAI.

La projection a été suivie d'une rencontre-débat avec des chercheurs et des témoins qui ont esquissé à travers des histoires singulières un portrait varié, croisé et pluriel de la diaspora turque en Belgique.

La soirée s'est clôturée par une carte blanche confiée au musicien Harun Özdemir, fils d'un des principaux protagonistes de Turistler. Avec ses nombreux invités, il nous a plongé dans un voyage musical à la découverte des sons qui ont bercé, sur trois générations et depuis 60 ans, les populations originaires de Turquie. Des musiques que les migrants ont apportées dans leurs valises, entre la nostalgie du pays perdu et les récits poignants de la vie en exil.

Espace Magh : 220 personnes

La projection de « L'HISTOIRE DE SOULEYMANE »

Ce film qui a ensuite vu son jeune acteur sacré meilleur espoir au César et régularisé sur le territoire français dans la foulée, a donné suite à une discussion éclairée sur les conditions de travail pratiquées par les sociétés de livraison de repas et donc indirectement sur la question des travailleurs et travailleuses migrant-es en Belgique, co-animée par La Maison des Livreurs de Bruxelles et le MOC Bruxelles (ciep-b).

Cinéma Palace : 340 personnes

La projection de « MERHABA GNAWA »



Ce film qui a été produit par le CVB et réalisé par Sebastian Strycharski, à la demande de

l'association METX, a été l'occasion de mettre en lumière la culture Gnawa, et sa présence à Bruxelles, ville dont on considère qu'elle est la capitale européenne de cet art reconnu comme patrimoine immatériel par l'UNESCO.

La rencontre a été suivie d'une rencontre débat et d'une double performance de la fanfare Remark & Karbaka.

Cinéma Palace : 240 personnes

La projection de « EVERYBODY LOVES TOUDA »

La projection de « Everybody loves Touda », un film de Nabil Ayouch qui met en valeur des héroïnes des temps modernes, les Cheikhates, qui ont un temps été adulées mais qui sont aujourd'hui honnies par une partie de la population marocaine, est l'occasion de relever la collaboration avec le festival Chaabi Habibi. Le festival était entièrement dédié à l'héritage musical 'chaabi' et à sa pratique par les femmes de la diaspora marocaine en Belgique.

En ouverture de la séance, le groupe des Kabareh cheikhats, constitué d'hommes travestis qui rendent hommage au Cheikhats, a offert aux spectatrices et spectateurs une courte mais intense prestation.

Cinéma Palace : 340 personnes

Extrait de l'interview du réalisateur Nabil Ayouch paru dans le journal Le Soir :

« Vous sortez d'une projection d'Everybody Loves Touda avec une association de femmes issues de l'immigration marocaine. Aimez-vous toujours aller à des projections publiques ? »

- « J'adore. Ça me nourrit bien sûr pour la suite parce que ça me dit quels sont encore les obstacles qui restent à franchir. (...) Ce matin, je ne m'attendais pas du tout à ça. C'étaient des femmes qui étaient globalement très conservatrices, qui n'avaient pas l'habitude d'aller au cinéma. Et qui ont donc réagi à certaines scènes avec leur conservatisme. C'est très intéressant d'être face à ce contraste entre ce qu'exprime le film – cette défense des Chikhates et de ce qu'elles vivent au quotidien – et un public féminin très conservateur qui refuse ce genre d'image. Je ne les juge pas parce qu'elles le disent elles-mêmes : elles ne sont pas éduquées comme ça. »





6. La culture a de la classe

Le CBAI participe au programme « La culture a de la classe » de la CoCoF sous la forme d'une mission de 3 ans relative au marché public de « l'accompagnement pédagogique des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « La Culture a de la classe ».

L'année 2024 constitue la deuxième année de son quatrième mandat 2023-2026.

La mission est divisée en deux volets.

6.1 Le volet accompagnement

Cette partie, qui constitue l'axe principal, s'articule autour de diverses activités parmi lesquelles, l'accompagnement appuyé des projets pendant leur réalisation.

Pour l'année 2023/24 et 2024/25, ce sont 40 projets qui ont été accompagnés.

Pendant l'année 2023-2024, le CBAI a accom-

agné 3 projets inscrits dans l'axe citoyenneté avec des thèmes portant sur les discriminations, les identités et déterminismes, les expressions et visibilité des handicaps, 2 projets dans l'axe lecture et 15 dans l'axe Arts. Dans cet axe, les thèmes portaient entre autres sur le rôle de l'art urbain dans la société, l'écologie, le travail des expressions multiples d'enfants à l'hôpital, d'élèves scolarisé en classe DASPA, etc.

Ces 20 projets représentent 47 classes et 760 élèves d'écoles situées à Auderghem, Saint Gilles, Anderlecht, Molenbeek, Forest, Ganshoren, Neder-over-Heembeek, Schaerbeek, Bruxelles ville, Woluwe-Saint-Pierre et encore Etterbeek.

Pour l'année 2024-25, l'accompagnement concerne 1.012 élèves répartis dans 49 classes, du maternel au secondaire, intégrant l'enseignement spécialisé type 1 et 4 (élèves présentant des déficiences intellectuelles ou des handicaps cérébraux-moteurs), et situées dans les communes d'Uccle, Watermael-Boitsfort, Bruxelles ville, Saint Gilles, Ixelles, Woluwé-Saint-Lambert,

Neder-over-Heembeek, Schaerbeek et Anderlecht.

Deux projets surnuméraires bénéficient d'un accompagnement à la demande négocié en amont avec l'administration et concernent 148 élèves répartis dans 9 classes.

5 projets dans l'axe citoyenneté travaillent les questions des handicaps ainsi que l'émancipation culturelle des jeunes, la démocratie ou les questions de genre.

9 autres projets inscrits dans l'axe arts s'intéressent à la cohésion autour du patrimoine communal, la vision de l'avenir des jeunes, les identités de genre, le complotisme, la lutte des classes hier et aujourd'hui ou encore les expressions des jeunes par le corps (via la danse) ou les mains (via l'argile).

5 projets dans l'axe sciences et créativité traitent par exemple de la faune et de la flore du parc Josaphat, de la vie aquatique du Marais de Wiels ou bien encore du cycle de vie des oiseaux.

1 projet dans l'axe lecture porte sur les enjeux de la cour de récréation.

Quelques exemples de projets en citoyenneté et en arts :

Un projet consistait, pour des élèves de 4^{ème} secondaire à l'Athénée de Woluwe-Saint-Pierre, à mener une réflexion sur les discriminations avec l'aide du théâtre. Le projet a constitué une formidable initiation au « vivre ensemble » : il a montré l'étendue des difficultés à faire coexister des élèves issus de différentes cultures et l'ampleur du travail encore à réaliser pour en discuter, comprendre ce qui sépare et essayer de construire ce qui rassemble.

Le rôle du CBAI ici a consisté à soutenir les partenaires sur la construction de leur approche et des ponts à faire entre les réalités et les résistances des élèves et le traitement des thématiques retenues.

Un autre projet est parti des questions personnelles des élèves générées par le visionnement du spectacle « Du blanc au noir » et du documentaire « Retour aux sources » pour investir les questions des déterminismes (familiaux, sociaux, « communautaires ») et s'interroger sur le rôle du citoyen dans la construction du vivre ensemble. De là, les élèves devaient réaliser une action collective.

Le rôle du CBAI a surtout été réflexif notamment dans le fait de rappeler la nécessité de s'appuyer sur un « fil rouge ». Les partenaires s'étant parfois égarés dans une collection d'activités, il s'agissait de les recentrer pour qu'ils amènent les élèves à construire une réflexion sur leurs identités d'appartenances.

Tout ceci témoigne d'une grande vitalité et d'une grande responsabilité des écoles et des opérateurs culturels à vouloir travailler sur des thématiques de société déterminantes pour sa cohésion. Le CBAI, par son rôle d'appui à ces opérateurs, possède une vision unique de ce qui est à l'oeuvre dans la jeunesse actuellement.

Un rapport annuel faisant état des difficultés rencontrées, de modifications majeures ou des réussites des projets suivis en 2023-24 a été transmis à l'administration le 12 juillet 2024. Il a pour objectif de lui faciliter la bonne compréhension de ces projets.

Accompagnement en amont

Le CBAI a co-animé avec la CoCoF deux séances collectives d'information le 13 et le 20 mars 2024 et a pu renseigner, via des conseils individualisés, plusieurs porteurs de projets en amont de l'appel à projets.

L'outil pédagogique « Penser d'ECALé » réalisé par l'équipe du CBAI et mis en ligne sur notre site a été présenté lors des info sessions pour l'appel à projets 2024/25.

Les séances collectives d'intervention

Depuis la mise en place du « Pacte d'excellence »

de la FWB, les établissements scolaires bruxellois devaient adapter leur plan de pilotage et contrat d'objectifs pour installer les conditions de mise en œuvre de leur Parcours d'éducation culturelle et artistique (Peca).

Dans ce contexte, il était primordial pour la Co-CoF de soutenir directions, enseignants et opérateurs culturels avec des outils qui favorisent le développement de projets d'éducation à la culture.

Depuis 2021-22, le CBAI s'est saisi de cet enjeu et organise un cycle annuel d'intervisions qui s'adresse aux porteurs de projet et qui sont subventionnées par le programme « La culture a de la classe » durant l'année en cours.

Le cycle d'intervisions leur offre une approche concrète pour comprendre, réfléchir et élaborer des pratiques culturelles de qualité c'est-à-dire basées sur une dynamique de travail participative avec les élèves.

Il comporte trois séances de trois heures d'intervention. Partant de l'exposé de situations concrètes apportées par les participant.es, les séances d'intervention reposent sur l'échange d'expériences et la construction de savoirs.

En 2024 le CBAI a organisé 3 séances.

L'une d'entre elles était destinée aux projets en école à l'hôpital. Cette séance a rassemblé 10 personnes tandis que les deux autres en ont accueilli 12. Le nombre de participant.es témoigne selon nous, d'un intérêt pour ce type de moments.

Pourquoi une séance spécifique consacrée aux projets en « écoles à l'hôpital » ?

Ces projets se déploient dans le cadre d'interventions pédagogiques menées par des écoles au sein de structures hospitalières.

Lors de la sélection de ces projets, il a été fait part de difficultés et de problèmes. En effet, il est souvent difficile pour les jurys des 4 axes de

comprendre comment ces projets rencontrent véritablement les critères en vigueur dans le règlement (critères de la participation, de l'innovation, de la créativité, de l'aspect financier).

Cette difficulté pourrait déboucher sur des décisions d'exclusion de la part des jurys si ceux-ci appliquaient scrupuleusement le règlement du programme.

Or, cette issue n'arrive jamais car les jurys restent profondément convaincus du bienfait de ces projets pour le public visé. Néanmoins cette justification n'est pas tenable au regard des autres porteurs de projets et de la forte demande que le programme rencontre.

En organisant une séance d'intervention avec tous les porteurs de projet de ce type, le CBAI a voulu identifier avec les participant.es des caractéristiques communes et réfléchir avec eux à la manière de mieux les prendre en compte lors du processus de sélection.

De la discussion il ressort que les projets à l'école à l'hôpital diffèrent des projets en écoles traditionnelles sur les points suivants :

- L'aspect éphémère du public (on ne peut pas réfléchir en « groupe classe »)
- Les besoins vitaux, psychologiques et pédagogiques spécifiques de chaque élève
- La nécessaire collaboration avec une équipe élargie aux soignants
- Un processus de travail à penser sur un temps long (le budget doit pouvoir tenir compte de cet aspect)

Ainsi la participation des publics (élément clé du dispositif CAC) semble moins prépondérante pour les partenaires dans la construction du processus que la flexibilité dont ils doivent faire preuve pour la gestion quotidienne des particularités du contexte et des élèves.

Parmi les 8 questions évoquées, celle qui a retenu le plus de votes a porté sur la manière pour des partenaires, de travailler ensemble avec un public qui présente des traumatismes. Il a été

souligné pour l'artiste la difficulté de convoquer les imaginaires des élèves sans être préparé à l'expression de vécus violents. Pour les enseignants, la conciliation des objectifs pédagogiques et du travail créatif qui prend du temps a été présentée comme compliquée.

Les deux autres séances se sont déroulées avec des partenaires évoluant dans le contexte des projets d'ECA en école plus « classique », les questions ont porté d'une part sur le partenariat et la manière de co construire un projet et d'autre part, sur l'importance de la relation de loyauté élèves-professeurs lorsque l'enseignant souhaite mener sa classe en dehors de sa zone de confort.

6.2 Le volet « mise en œuvre du dispositif et son évaluation globale »

L'un des premiers chantiers à mener était celui dédié aux jurys. Il portait tant sur leur renouvellement que sur les outils de sélection des projets. Le CBAI a été consulté par l'administration pour discuter de l'idée d'intégrer des jeunes aux quatre jurys ainsi que pour travailler les critères d'appréciation de la grille de cotation.

De plus, pour la réflexion sur la refonte des formulaires, le CBAI a participé à une réunion associant tous les membres des jurys. Notre mission inclut également une évaluation globale du dispositif ainsi que son amélioration, en étroite collaboration avec l'administration de la Cocof.

Cette dernière a souhaité concentrer ses efforts sur les questions relatives aux jurys. Dans un premier temps, le CBAI, le président des jurys et l'administration ont mené une réflexion sur les modalités d'intégration de jeunes au sein des quatre jurys. En effet, cette tranche d'âge n'y est pas représentée alors que son public cible est essentiellement scolaire.

Par la suite, nous avons entrepris une révision de la grille de cotation employée par les jurys. Il s'agissait de s'assurer de l'adéquation de la pertinence des critères retenus au regard des exigences du programme. Une fois ce travail achevé, la grille a été soumise à l'examen des jurys

afin de s'assurer que la terminologie employée était parfaitement comprise par l'ensemble des membres. Cette étape constituait également une occasion privilégiée de réaffirmer les principes fondamentaux qui constituent l'identité même du programme et de faire culture commune. Cette nouvelle grille de cotation a été utilisée avec succès lors des cinq jours de jurys durant le mois de juin durant lesquels nous avons examiné 121 dossiers dont 86 en Arts, 16 en citoyenneté, 12 en lecture et 7 en sciences et créativité.

Par ailleurs, avec les jurys et l'administration, nous avons travaillé à la révision des formulaires de candidature. Suite à nos recommandations précédentes, il apparaissait plus qu'urgent de les alléger. Beaucoup de candidats se plaignaient de la lourdeur de la candidature au regard de la subvention octroyée mais aussi de la redondance de certaines questions. De leur côté, les jurys regrettaient aussi la longueur de certains dossiers. L'enjeu était de maintenir l'exigence demandée tout en simplifiant le dossier et en clarifiant les questions.

FOCUS : L'associatif : l'avenir essentiel ! Journée de rencontre-débat

Nous avons choisi de mettre en exergue une des thématiques qui a fait l'objet du dialogue interculturel « L'associatif : l'avenir essentiel ! Journée de rencontre-débat » qui a eu lieu le 24 avril 2024, de 10h à 16h30 à la Maison des associations internationales.

A. Contexte et chronologie

Dans notre introduction « Selfies associatifs en temps de crise » parue dans Imag 366 de mars-avril 2023 : https://www.cbai.be/imag366_marsavril23/, nous nous étions avancées : « Dans ces pages, nous avons choisi de ne donner la parole qu'à des actrices et acteurs du non-marchand. Dit autrement, nous n'avons pas (encore) donné la parole aux administrations ni aux politiques. Mais, c'est prévu : nous

comptons les inviter à une table ronde pour réorganiser nos rapports, continuer à nourrir le débat, et les interpeller sur le tournant en cours : la loi de 1921 instituant le statut d'asbl disparaîtra en 2024, déjà remplacée par le Code des Sociétés et des Associations, basé sur la logique de marché. Malaise et vigilance. Les asbl ne sont pas des entreprises comme les autres. »

En septembre 2023, le CBAI a donc invité des acteurs associatifs, lesquels avaient contribué au dossier « Selfies associatifs » en partageant leurs réflexions et propositions sur l'avenir du secteur. Avec la FESEFA, le Collectif21, le CBCS, le CEMEA et Carrefour des cultures, nous sommes ainsi entrés dans un partenariat au long cours pour préparer une interpellation politique.

Nous avons saisi l'opportunité de la campagne électorale 2024 qui a précédé les élections de juin, pour interpeller les partis politiques sur leurs idées pour garantir à l'Associatif un avenir ... essentiel pour notre démocratie, et organiser une rencontre-débat le 24 avril 2024.

B. Stratégie d'action

Entre les 6 partenaires, nous avons décidé d'organiser une journée de rencontre-débat avec le secteur associatif et les représentants politiques en campagne électorale, en partant de ce socle commun :

- Les associations sont nécessaires à la vivacité démocratique et à l'écoute et la satisfaction des besoins collectifs. Elles jouent un rôle sociétal positif qu'il s'agit de renforcer.
- Cette contribution au bien commun ou bien-être collectif nécessite la liberté associative, telle qu'elle est inscrite dans la Constitution belge.
- Proclamer une liberté ne suffit pas, elle nécessite des conditions de possibilité.

Notamment l'absence d'entraves et des moyens matériels. Puisqu'elles répondent à des enjeux d'intérêt général, parce que leur action s'inscrit dans la durée et pour ne pas que leur liberté soit conditionnelle, le travail des associations nécessite des financements structurels.

- La liberté associative et la contribution des associations à la démocratie nécessitent que l'expertise des associations et leur regard critique soient reconnus et pris en compte par les pouvoirs publics.

A partir du socle commun, nous avons préparé 4 revendications assorties de propositions :

La spécificité associative : il faut réintroduire une spécificité associative dans la législation sur les entreprises.

Propositions :

- Sortir les associations du code des sociétés, revenir à une législation spécifique.
- Mettre en place une concertation entre les représentants du secteur et les pouvoirs publics sur la conception de toutes dispositions qui concernent les asbl.
- Les subventions publiques sont bien des aides d'Etat dans les faits, mais elles ne peuvent être considérées comme illégitimes, déloyales ou portant atteinte à la libre concurrence du marché s'agissant des associations reconnues dans le cadre de missions d'intérêt général.
- Au niveau des financements européens, préciser que les asbl sont des services d'intérêt général.
- Organiser la concertation entre les autorités fédérales et le secteur associatif qui est principalement en contact avec les entités fédérées.
- Protéger par une exception, les secteurs santé et social des règles de la concurrence au même titre que la culture.

- Loi fédérale de financement de la liberté associative
- Subvention de minimum cinq ans pour le projet global de l'association/ pour une association dont l'objet social et l'action sont juger pertinents.
- Option de pouvoir réserver entre 15 et 20 % de la subvention pérenne à d'autres projets, que ce soit des imprévus, des projets d'exploration, de transmission, etc.
- Ne plus confondre subvention et marché public.
- Appels à projets : le secteur n'en veut pas pour financer ses missions principales. En revanche, les appels à projets peuvent être une option à saisir pour mener des actions ponctuelles, à condition de changer les modalités de mise en œuvre afin d'éviter que l'asbl ne soit obligée de se fonder dans un cahier des charges qui l'obligerait à formater ses actions.

Autonomie de gestion et de réalisation :

Propositions :

- En concertation avec les pouvoirs publics, les associations co-écrivent le cahier des charges et la manière d'évaluer sa réalisation plutôt que de répondre à des contraintes et critères variables d'une administration à l'autre et pas toujours appropriées.
- Reconnaître l'expertise associative tant en matière de constat que de pratiques et la laisser se déployer librement plutôt que vouloir la formater.
- Protéger par une exception, les secteurs santé et social des règles de la concurrence au même titre que la culture.

Allègement administratif

Propositions :

- Simplifier, rationaliser, proportionnaliser la gestion de plusieurs agréments (un seul rapport financier et d'activités pour l'ensemble du service multi financé).

- Simplifier et rationaliser les formulaires de demandes de subventions et les rapports à remettre. La digitalisation peut être un véritable allié si elle permet d'éviter les doubles encodages, d'enregistrer et de conserver d'année en année les informations qui ne varient pas forcément, par exemple les données administratives de l'association, qui ne devraient donc plus être réencodées à chaque fois mais seulement mises à jour.
- Simplifier et rationaliser le dossier de justification financière, qui semble aujourd'hui basé sur un a priori de méfiance envers les asbl. Pour ce faire, notamment forfaitiser une partie des frais de fonctionnement

C. Déroulement de la journée

- Nous avons prévu de décliner ces points sous formes variées tout au long de la rencontre du 24 avril.
- Projection de « 2121 Hypothèses, associations », film de Michel Steyaert en collaboration avec le Collectif21, 2022, 56 min. Suivie d'un débat avec le public. Animé par Pierre Smet, du Collectif21.
- Présentation des 4 revendications sous forme de saynètes burlesques par le GABS.
- Présentation du socle commun par Farah Ismaili, directrice de la FESEFA.
- Débat à partir de nos 4 revendications et propositions, modéré par Edgar Szoc, président de la Ligue des droits humains. En présence de femmes et hommes politiques.
- Rebonds « en décalage » assurés par 3 représentants associatifs (sur le modèle des p'tits vieux du Muppet Show).
- Questions écrites recueillies dans le public.
- La conclusion a été réalisée par Jacques Moriau, chargé de recherches au CBCS, qui a relayé la revendication de créer un Observatoire de l'action associative.

D. Les débats

Le programme s'est passé comme prévu, en présence des invités politiques :

> Clémentine Barzin, MR

- > Isabelle Emmery, PS
 - > Bernard Clerfayt, DéFi
 - > Alda Greoli, Les Engagés.e.s
 - > Pierre-Yves Lux, Ecolo
- Seule un invité n'a pu être présent au débat (Bruno Bauwens, PTB).

Public présent :

160 personnes ont participé à la journée, issues du secteur associatif de Bruxelles principalement mais aussi de Wallonie, ainsi que des fonctionnaires.

Evaluation :

Lors de la réunion d'évaluation le 18 juin 2024, les partenaires ont relevé les points faibles et les points forts.

Points faibles :

- La disposition des invités politiques n'était pas propice aux échanges équilibrés.
- L'animation du débat aurait dû être prise en charge par un des partenaires vu le caractère pointu de la matière traitée.
- Manque de temps pour présenter l'ensemble des propositions et revendications du secteur associatif.
- Les questions écrites émanant du public n'ont pas pu être relayées dans leur totalité.

- D'où une frustration : absence des médias à la rencontre.

Points forts :

- L'introduction sur le socle commun et la conclusion.
- Le caractère inédit des saynètes, tant dans leur forme que sur le fond.
- L'interaction avec le groupe du « Muppet Show » a servi de poil à gratter dans les échanges.

Et après ? Il s'agira :

- d'exploiter la vidéo de la rencontre



- de redévelopper nos réseaux médias ;
- de mettre en tension la déclaration politique gouvernementale avec nos revendications et propositions ;
- de poursuivre le plaidoyer pour la création d'un Observatoire de l'action associative.





1. Missions générales dans le contexte de l'année écoulée

Le CBAJ est reconnu comme organisme d'évaluation, d'appui et de recherche. Dans ce cadre, il assume une diversité de missions, articulées autour du suivi de deux politiques publiques :

- La politique de Cohésion Sociale organisée par la COCOF, pour laquelle le CBAJ est désigné en tant que CRAcs, Centre Régional d'appui à la cohésion sociale.
- La politique d'accueil des Primo-arrivants, dont l'exercice a été confié à la COCOM depuis le 1er janvier 2024.

Les missions afférentes à ces deux politiques visent essentiellement la production de rapports annuels de recherche et d'évaluation et un appui fourni à l'ensemble des parties prenantes de ces politiques publiques : les associations qui mettent en œuvre les actions aussi bien que les Services du Collège et les Cabinets des Ministres compétentes pour ces matières.

Dans ce cadre, nous produisons 3 rapports annuels :

- Un rapport annuel autour de la politique de Cohésion sociale.
- Un rapport annuel d'évaluation autour de la politique d'accueil : nous traitons les données contenues dans l'application pour primo-arrivants (APA) et analysons les rapports d'acti-

tivités des trois BAPAs pour fournir un portrait le plus précis et clair possible sur les actions mises en œuvre par les bureaux d'accueil, sur les nombres de dossiers traités et les bénéficiaires touchés-es ainsi que sur leur profil. Nous intégrons également les constats qualitatifs des opérateurs linguistiques en termes d'accompagnement et pratiques pédagogiques pour les modules linguistiques organisés dans le cadre du parcours d'accueil.

- Un rapport de recherche annuel autour de la politique d'accueil des primo-arrivants et personnes étrangères.

Les questions de recherche peuvent porter sur la façon dont la politique est mise en œuvre mais peuvent également prendre en compte la parole directe des bénéficiaires de ces politiques publiques.

L'année 2024 aura été une année marquée par les élections fédérales, régionales et communales qui ont fortement impacté nos missions dans la dimension de l'appui. Le CBAJ, en tant qu'organisme d'évaluation est sollicité et auditionné ; il prend l'initiative d'écrire de notes à destination de représentants politiques afin de dresser un bilan de deux politiques publiques lors de changements de législature. Il est aussi chargé de pouvoir mettre en avant les enjeux et les recommandations afin de faire évoluer ces dernières.

L'année 2024 est, par ailleurs, marquée d'une part, par la stabilisation permise par l'agrément

en Cohésion Sociale et qui est venue donner un cadre plus sûr aux associations qui étaient déjà subventionnées dans le cadre d'un contrat communal ou régional. D'autre part, la politique du parcours d'accueil a été marquée par le transfert de l'exercice de la compétence de la COCOF vers la COCOM et son administration Vivalis.

Pour ce qui concerne la dynamique interne du secteur : nos missions structurelles ainsi que la réalisation et finalisation d'un marché public pour une recherche en collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du Social, ont permis d'accueillir au sein de l'équipe une chargée de missions supplémentaire (Hala El Moussawi), deux bénévoles (Meriem Bouhajra et Lucia Meunier) afin de mener les entretiens en arabe et en espagnol du marché public remporté par le CBAI, ainsi qu'une stagiaire (Isabel Janovsky).

Formation d'équipe

En 2024 l'équipe a suivi une formation de deux demi-journées en droit du séjour. Les thématiques passées en revue (entre autres l'accès au séjour, la nationalité, le regroupement familial) nous ont permis de réactualiser nos connaissances en lien avec les matières que nous suivons : les situations complexes que nous pouvons rencontrer lors des entretiens avec les bénéficiaires de la politique mais également les moments d'échange avec les professionnels des BAPAs et des opérateurs P3A de cohésion sociale.

2. Cellule Politique d'accueil

2.1 Contexte de missions

L'exercice de la compétence de la politique d'accueil devient effectif pour la COCOM et pour Vivalis, son administration au 1er janvier 2024. Malgré une étroite collaboration dans la phase transitoire qui a précédé la « cocomisation », le CBAI a instauré de nouvelles formes de coopération avec l'administration et ses gestionnaires. Cela s'est manifesté notamment dans la mise à jour de toute une série de documents (notamment les canevas des rapports d'activités) et

de données afin de correspondre au mieux à la nouvelle législation et réadapter les justificatifs de cette politique publique.

Aussi, notre travail de production et notre site internet devient bilingue afin de répondre aux exigences de l'agrément du CBAI pour les prochains cinq ans. Cette nouvelle composante a mobilisé beaucoup d'énergie de la part de l'équipe qui a dû réinventer et réfléchir à comment rendre un travail de recherche accessible et clair dans les deux langues nationales.

L'année est également marquée par la finalisation de l'étude autour des pratiques spatiales des bénéficiaires des BAPAs et par le travail d'évaluation en vue de mettre en valeur les résultats de recherche du CBAI au cours de ces dernières années. Ce qui a abouti à un « Mémoire de la politique d'accueil ».

2.2 Appui

2.2.1 Réunions BAPAs-COCOM

La cellule « primo-arrivant-es » participe de façon structurelle aux réunions de concertation qui réunissent les directions des trois BAPAs et l'administration Vivalis. On notera par ailleurs qu'en 2024, un représentant des Services du Collège de la COCOF a également participé à ces réunions afin de garantir un appui dans la phase de transition « cocomisation » de la politique. Ces réunions régulières constituent l'épine dorsale du fonctionnement du dispositif. Notre présence à ces réunions est primordiale parce qu'elle permet de construire et maintenir une connaissance fine du dispositif ainsi que ses évolutions. Ce point d'ancrage constitue une réelle plus-value pour les activités de recherche et d'évaluation. En 2024, quatre réunions de concertation ont été organisées : les 3 mars, 7 juin, 3 octobre et 22 novembre.

2.2.2 Réunions Application Primo-arrivant (APA)

La Cellule « primo-arrivant-es » participe également aux réunions APA, axées sur la mainte-

nance de l'Application Primo-Arrivant (APA) avec les coordinations des BAPAs, l'Administration Vivalis ainsi qu'avec les informaticiens. Bien que le CBAI ne soit pas usager au quotidien de l'APA, sa participation permet de suivre les évolutions de l'outil et d'adapter le traitement des données en fonction.

En 2024, l'APA a connu d'importants changements suite à la « cocomisation », notamment avec la suppression de la plupart des statuts intermédiaires d'un dossier actif (dossier ouvert, traité etc...) et l'ajout de champs pour les parcours d'accueil en néerlandais. Le principal défi, cette année, a été le transfert de la gestion de l'APA à une nouvelle équipe d'informaticiens de Vivalis. En plus des trois réunions APA organisées avec les BAPAs (14 février, 30 mai et 19 septembre 2024), deux réunions supplémentaires ont eu lieu en septembre et novembre 2024 avec l'équipe informatique sortante et entrante. Ces rencontres ont permis d'assurer une transition efficace, d'une part, en faisant le bilan des évolutions techniques sur la plateforme avec l'informaticien sortant, notamment avec l'augmentation des fonctionnalités automatisées, et d'autre part, d'informer la nouvelle équipe d'informaticiens au rôle du CBAI, afin de renforcer l'APA comme outil de monitoring, au-delà de son usage quotidien.

2.2.3 Traitement annuel des données de l'APA (janvier)

Chaque début d'année, le CBAI fournit aux bureaux d'accueil les données qui leur seront nécessaires pour produire leur rapport d'activités annuel. Ce traitement quantitatif consiste en la mise en relation des bases de données exportées de l'APA (une cinquantaine de tables), leur « nettoyage », et enfin la production d'indicateurs standardisés portant sur le profil socio-démographique du public admis (genre, âge, nationalité, situations financière et socioprofessionnelle, types et motifs du permis de séjour, type de ménage, commune de résidence), sur les activités du parcours ventilées lorsque cela est pertinent, selon le genre et le type de bénéficiaire et, enfin, la charge de travail (dossiers actifs et suspendus au 31/12/2023). En 2024, en collaboration avec

la nouvelle équipe IT, nous avons repensé l'envoi des données pour les années à venir pour en faciliter le traitement, en réduisant l'export à huit tables et à environ 150 variables.

2.2.4 Révision du canevas du rapport d'activités des bureaux d'accueil

Une des missions du CBAI relative au parcours d'accueil est d'élaborer un modèle de rapport d'activités pour les bureaux d'accueil. Initialement conçu en concertation avec les Services du Collège de la COCOF et les bureaux d'accueil, ce canevas était devenu inadapté aux évolutions récentes du dispositif. En juin 2022, l'obligation de suivi est entrée en vigueur et un nouveau public de personnes visées par l'obligation s'est présenté dans les bureaux d'accueil. Enfin, en décembre 2022, le parcours d'accueil a été ouvert aux « personnes étrangères ». En novembre 2023, un premier travail d'adaptation du modèle a été réalisé par le CBAI. Puis il a été discuté et validé auprès des BAPAs, de l'Administration de la COCOF et de Vivalis. Fin 2024, le modèle a dû être remis à jour pour intégrer des données concernant surtout les parcours néerlandophones, étant donné le nouveau cadre bicommunautaire, mais aussi les listes d'attentes. Les questions qualitatives ont aussi été retravaillées pour que les BAPAs puissent faire part de la réalité de terrain face à l'augmentation de l'afflux des bénéficiaires dans le parcours. La révision du canevas a également consisté en un nettoyage de questions devenues obsolètes dans le but de raccourcir les rapports d'activités.

2.2.5 Interventions extérieures

En raison de son expertise sur la politique d'accueil des primo-arrivant-es à Bruxelles, le CBAI est parfois sollicité pour intervenir dans des cycles de formation. La plupart du temps, les demandes concernent une demi-journée de présentation sur le cadre politico-légal des politiques d'accueil et d'intégration à Bruxelles et en Belgique. Cette année, nous sommes intervenus dans trois formations. Nous avons également eu l'opportunité de présenter notre rapport annuel aux équipes des BAPAs VIA et Convivial :

- 08 octobre 2024 : formation CBAI « Formation de Formateurs à la Citoyenneté »
- 02 février 2024 : cycle de formation ADDE « Droit des étrangers »
- 14 mars 2024 : présentation du rapport de recherche 2023 à Convivial (BAPA)
- 02 avril 2024 : formation ADDE « parcours de formation Intégration et Droits »
- 25 avril 2024 : présentation du rapport de recherche 2023 à VIA (BAPA)

2.2.6 Activités de recherche et d'évaluation

Rapport d'évaluation, ou « monitoring »

Comme défini par l'Arrêté 2016/584 (Art. 8 et 9), le CBAI élabore un rapport annuel d'évaluation du dispositif « Parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale », à remettre en version française au Collège et à l'administration au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Le rapport a été ensuite traduit en néerlandais. Ce rapport consiste en une synthèse des rapports d'activités des trois BAPAs – dont les données quantitatives sont préalablement produites par le CBAI sur base d'un traitement annuel des données de l'APA (cf. supra), ainsi qu'à des analyses agrégées supplémentaires.

Ce rapport d'activités propose ainsi une évaluation quantitative et longitudinale sur la base d'indicateurs standardisés du profil socio-démographique du public admis/inscrit annuellement dans les Bureaux d'accueil (flux), du déroulement des différentes activités du Parcours d'accueil (volets primaire et secondaire), et de la charge de travail des Bureaux d'accueil (stock de dossiers actifs et suspendus au 31 décembre).

Ne se limitant pas à l'exposé d'une batterie d'indicateurs, ce monitoring tente de faire parler ces chiffres en analysant et interprétant les nouvelles tendances observées au regard du contexte migratoire (en Belgique et en RBC) aux contextes législatif et institutionnel du dispositif, et des données des années précédentes. Pour l'année 2023 - année considérée dans ce monitoring – l'objectif était de montrer les premiers effets liés aux changements législatifs de la politique d'ac-

cueil (l'obligation de suivi et l'élargissement du public). À ce titre, les indicateurs ont révélé une croissance sans précédents des admissions, conduisant les deux BAPAs historiques à un état de saturation et à la mise en place de listes d'attente. L'enjeu de ce rapport d'évaluation était également de visibiliser les trois sous-catégories de bénéficiaires coexistant dans le parcours d'accueil suite aux changements législatifs : les primo-arrivant-es prioritaires, les primo-arrivant-es ayant-droits et les personnes étrangères. Afin de mieux caractériser ces publics, un travail minutieux a été mené sur le choix des ventilations des indicateurs, en veillant à distinguer ceux à analyser par sous-catégorie de bénéficiaire ou par genre, pour éviter les redondances et l'alourdissement des rapports.

Rapport de recherche « L'impact des changements législatifs de 2022 »

Pour sa mission de recherche, la Cellule « Primo-arrivant-es » a cherché à étudier la mise en œuvre et l'impact des changements législatifs entrés en vigueur en 2022 : l'obligation de suivi pour les personnes primo-arrivantes extra-européennes et l'élargissement du public à l'ensemble des personnes étrangères indépendamment de leur durée de séjour.

L'évaluation a été réalisée à la lumière des critères de l'efficience et de l'efficacité du dispositif. D'une part, l'efficience de la mise en œuvre de l'obligation de suivi, ainsi que la cohérence avec les services communaux qu'elle impose dorénavant, ont été analysées. D'autre part, l'impact de l'obligation de suivi et de l'élargissement du public sur l'efficience et l'efficacité des opérateurs agréés – les BAPAs – a été étudié tant quantitativement que qualitativement.

Cette recherche ambitieuse s'est en partie appuyée sur des données qualitatives récoltées dans le cadre du Marché public avec Vivalis (2023-24) visant à étudier les pratiques spatiales des personnes primo-arrivantes au regard de l'accessibilité des BAPAs (cf. infra : Focus). Ce marché public nous a en effet permis de

réaliser une importante enquête de terrain, auprès de 46 personnes primo-arrivantes et de 12 travailleur-ses des trois BAPAs, qui a naturellement fait émerger – au vu de la conjoncture de cette enquête – de nombreuses informations sur les effets de ces changements législatifs. Ainsi, réaliser une nouvelle enquête de terrain dans les BAPAs à quelques semaines d'intervalle nous semblait impossible (dans un contexte de saturation des BAPAs) et peu pertinent (avec ce corpus déjà dans nos mains). Toutefois, nous avons cherché à compléter ce corpus avec d'autres données plus ciblées, à la fois quantitatives (un export de la base de données de l'Application Primo-Arrivant) et qualitatives via deux focus group avec 6 formateurs à la citoyenneté et 5 opérateurs linguistiques, ainsi qu'un entretien avec le responsable du Service des Étrangers d'une commune bruxelloise.

Cette recherche a permis de mieux comprendre la réalité et les enjeux de cette période de transition/adaptation législative pour les BAPAs.

L'analyse a mis en évidence les points suivants :

- Si on estime que l'objectif de l'obligation de suivi est de réduire le non-recours « volontaire » au Parcours d'accueil (que ce soit pour contraindre une certaine intégration, ou que ce soit pour renforcer son accessibilité), ce dispositif est efficace dans la mesure où il a augmenté le recours des personnes primo-arrivantes (+75%) et où il a amené de nouveaux profils de personnes qui n'avaient pas (ou moins) recours auparavant.
- Toutefois, deux ans après son entrée en vigueur, le dispositif d'obligation de suivi n'était pas encore totalement efficient du fait de dysfonctionnements au niveau de la détection du public prioritaire, mais aussi de lacunes dans la communication vers les personnes primo-arrivantes (information) et entre les agents du dispositif (commune, BAPAs et Administration). Ces problèmes de cohérence interne ont des répercussions tant sur la charge de travail des BAPAs que sur les expériences des bénéficiaires (problèmes administratifs).
- L'obligation de suivi et l'élargissement du public ont eu deux effets directs sur les BAPAs : d'une part, une intensification des flux (les admissions ont triplé entre 2022 et 2023), amenant à une saturation du dispositif dès la fin 2023 (mise en place d'une liste d'attente) ; et d'autre part, une diversification des profils de personnes, que ce soit au niveau administratif (différentes catégories de public selon les spécificités de leur séjour), ou au niveau social (renforcement des personnes diplômées et maîtrisant le français, mais aussi des personnes sans revenu et en séjour précaire).

Cette intensification des flux et cette diversification des profils ont eu des répercussions sur l'efficience et l'efficacité des BAPAs :

- Premièrement, une perte d'accessibilité qui se manifeste différemment selon le type de public : d'un côté, des difficultés de suivi pour le public prioritaire (en particulier, liées aux obligations professionnelles et/ou familiales, ainsi qu'à la santé), et que le dispositif de suspension ne résout pas totalement ; et de l'autre côté, une exclusion (temporaire) du public non-prioritaire (liste d'attente qui s'allonge depuis fin 2023).
- Deuxièmement, une perte de proximité du dispositif avec les bénéficiaires, du fait d'un temps effectivement consacré à l'accompagnement social qui s'amenuise en même temps que la surcharge des travailleur-ses sociaux. Les s'accroît. Cette surcharge de travail s'explique autant par l'explosion des inscriptions (modules d'accueil) et des dossiers actifs (suivi social), que par l'inflation administrative que les recours contraints ont renforcée (vérification des conditions d'exemption et d'accès à la nationalité, production de multiples attestations, gestion des suspensions, transferts de dossiers). L'étude a montré que cette perte de proximité entraîne une perte de sens chez les professionnelles et une méconnaissance de l'offre chez les bénéficiaires.
- Troisièmement, une perte d'image, dans la mesure où cette saturation, ces difficultés d'accessibilité, cette faible proximité avec les pro-

professionnel·les, et surtout le renforcement du caractère contraignant des recours (peur des délais et sanctions), donne à voir un recours qui est de plus en plus perçu – autant par les bénéficiaires que par les professionnel·les – comme une « formalité administrative » dans la carrière d'installation des personnes étrangères. Cette nouvelle image pourrait, in fine, impacter les objectifs initiaux du Parcours d'accueil, à savoir le renforcement de l'autonomie et de la participation sociale, culturelle et économique.

Le rapport a formulé plusieurs recommandations et pistes de réflexion pour relever les défis liés à la saturation des BAPAs et aux problèmes d'accessibilité des bénéficiaires. Nous présentons ici les quatre principales :

- Renforcer les capacités d'accueil des BAPAs en augmentant, temporairement du moins, les frais de personnels (ETP travailleur·ses sociaux.ales) et les frais de fonctionnement (rémunérations des formateur·trices citoyen·neté) afin de désengorger le dispositif. Plus structurellement, il s'agirait de réfléchir au développement d'une Catégorie 5 pour les opérateurs agréés (gestion de 2.001 à 2.500 dossiers actifs).
- Harmoniser les pratiques dans les services communaux au travers de nouvelles formations portant sur les responsabilités et les procédures en matière de détection du public prioritaire et de communication vers les primo-arrivant·es et entre les agents du dispositif.
- Clarifier et/ou revoir les conditions d'exemption des détenteur·trices d'une « carte orange » ainsi que les modalités de suspension des bénéficiaires « en emploi ».
- Renforcer la composante interculturelle du dispositif via une formation à destination des travailleur·ses sociaux.ales et des accueillantes face à la diversification du public des Bureaux d'accueil.

FOCUS : étude spécifique 2023-2024

L'étude des pratiques spatiales de recours aux services existants par les personnes primo-arrivantes (marché public Vivalis 2023-2024)

Comme déjà mentionné dans le Rapport d'activités du CBAI précédent, à côté de ses missions structurelles (Arrêté d'exécution Cocom, 2024, art.82), la Cellule « primo-arrivant·es » du CBAI s'est vue octroyer le 15 juin 2023 un marché public lancé par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, à savoir le service d'étude et d'information de Vivalis (Services du Collège réuni de la Commission communautaire commune). Ce marché public d'un an (jusqu'au 15 juillet 2024) avait pour objet : « une recherche qualitative visant à évaluer les pratiques spatiales de recours aux services existants par les primo-arrivants en Région bruxelloise ».

Cette enquête s'inscrivait plus largement dans une ambition de Vivalis de questionner « l'approche territoriale » comme paradigme de l'action publique – ses préceptes et ses effets attendus. En cherchant à questionner la validité de la proximité spatiale dans le recours et l'accessibilité aux services en contexte urbain, cette recherche de grande envergure portait sur différents secteurs sociaux et de soins, tels que la médecine générale, la santé mentale, la dentisterie, le soutien scolaire (écoles de devoir), et enfin l'accueil des personnes primo-arrivantes. Si l'ambition est d'analyser, tant quantitativement que qualitativement, l'accessibilité des services publics de chacun de ces secteurs, c'est uniquement sur le volet qualitatif de ce dernier secteur que porte le marché public avec le CBAI.

Méthodologie

L'offre du CBAI proposait d'interroger les

pratiques spatiales des personnes primo-arrivantes à travers le recours au Parcours d'accueil, en particulier aux BAPAs en raison de notre proximité avec les opérateurs en tant qu'organisme d'évaluation du dispositif. L'enquête de terrain s'est déroulée en plusieurs phases successives, chaque étape nourrissant la suivante :

- des entretiens exploratoires et contextuels avec les **directions des trois BAPAs** (été 2023) ;
- un **focus group réunissant 9 accompagnateur-trices sociales** des trois BAPAs (automne 2023) ;
- et enfin, **46 entretiens semi-directifs avec des primo-arrivant-es** (hiver – printemps 2024) : 41 bénéficiaires des BAPAs, 3 de BON, et 2 du Foyer vzw ne recourant pas au dispositif.

Le recrutement des bénéficiaires des BAPAs s'est fait lors des formations à la citoyenneté organisées par les BAPAs, tandis que le recrutement des bénéficiaires de BON s'est fait en demandant à la fin de chaque entretien avec les bénéficiaires des BAPAs s'ils connaissaient des bénéficiaires de BON. Nous avons également cherché à rencontrer des personnes n'ayant pas eu recours au dispositif à travers le public Roms et Doms du Foyer vzw. Il convient de noter que le CBAI et l'Observatoire de la santé et du social ont dès le départ travaillé « main dans la main » en vue de faire interagir et évoluer les volets quantitatif (Vivalis) et qualitatif (CBAI) de l'étude, mais aussi de produire un rapport final conjoint.

Une conjoncture particulière

L'enquête a pris cours à un moment charnière du Parcours d'accueil, un an après l'entrée en vigueur de l'obligation de suivi (juin 2022) et l'élargissement du public aux personnes étrangères avec un titre de séjour de plus de 3 ans (novembre 2022). Cette période de transition législative a amené à une saturation

du dispositif, mais également à une forte diversification des publics, tant socialement qu'administrativement (primo-arrivant-e obligé.e, primo-arrivant-e ayant droit, personnes étrangères). L'accessibilité à un dispositif ne pouvant se comprendre de la même manière entre un recours « volontaire », « contraint » (condition à un droit social), et « obligé » (sanction administrative), il a été nécessaire d'analyser et interpréter différemment le discours de ces différents publics, bien que la distinction entre les trois catégories de bénéficiaires n'était pas toujours évidente.

Rendus intermédiaires et finaux

Au-delà du rapport final et de sa présentation, le marché public imposait également, au cours de cette année d'enquête, la tenue de deux comités d'accompagnement, chacun assorti d'un rapport intermédiaire et de sa présentation :

- 21 décembre 2023 : 1er comité d'accompagnement (phases 1 et 2).
- 30 Avril 2024 : 2ème comité d'accompagnement (phase 3).
- 15 juillet 2024 : dépôt du rapport final (rédigé conjointement avec Vivalis)
- 7 octobre 2024 : présentation du rapport final (présenté conjointement avec Vivalis)

Principaux résultats

Dans ce qui suit, nous mettons en lumière les résultats saillants de cette étude :

- **La territorialisation du dispositif du Parcours d'accueil :**
 - **Une conception territorialisée** : la réglementation prévoyait une couverture régionale équilibrée, avec six BAPA distants d'au moins 3 kilomètres et facilement accessibles en transport public. Elle imposait également une implantation des opérateurs dans l'Espace de développement renforcé du logement et de la rénovation (EDRLR) – un dispositif des politiques urbaines iden-

tifié comme concentrant un nombre important de personnes primo-arrivantes.

- **Un déploiement partiel et progressif** : à l'entrée en vigueur du parcours d'accueil en 2016, seuls deux BAPA de catégorie IV (2.000 dossiers actifs) étaient agréés, totalisant trois implantations concentrées dans des quartiers denses en primo-arrivant·es, mais proches les uns des autres (1ère couronne nord-ouest de la RBC). Un troisième BAPA de catégorie II (1.000 dossiers actifs) a été créé en 2020 pour anticiper l'obligation de suivi, puis requalifié en catégorie IV après l'ouverture d'un second site en 2024.
- **Une tension historique entre logique régionale et communale** : avant l'obligation, le dispositif oscillait entre une vocation régionale et des dynamiques communales du fait que les deux premiers BAPAs étaient portés par des autorités locales. Ces dernières menaient des stratégies de recrutement via un réseautage et une communication dans leur commune, et puis progressivement dans celles voisines.
- **Une concurrence communautaire, spatialement renforcée** : la couverture territoriale n'a pas été pensée en complémentarité avec l'offre néerlandophone qui existe à Bruxelles depuis 2003. De fait, les implantations des BAPAs dédoublent, plus qu'elles ne complètent, spatialement les implantations de BON. Ce constat spatial donne finalement à penser que les deux offres actuelles, celle de Vivalis (ex-cocof) et celle de la VG, sont d'autant plus concurrentes au vu de leurs spécificités institutionnelles.
- **Le mythe du primo-arrivant homo-economicus** : l'analyse des décisions de recourir ou non et du choix de l'opérateur fait par les personnes primo-arrivantes permet de prendre la mesure du défi que constitue la lisibilité du dispositif.
- **L'obligation de suivi réduit le non-recours**, par non-proposition et non-connaissance, observé auparavant, en centralisant et

systématisant l'information (lettre de notification de l'obligation, avec liste des opérateurs). Toutefois, malgré son caractère formel et la menace d'amende, le dispositif reste souvent flou pour les bénéficiaires.

- **La compréhension des langues nationales**, mais aussi de l'anglais, est un facteur clé d'accessibilité, tout comme le niveau d'instruction (distinction entre profils « alpha » et FLE) et la maîtrise des outils numériques (informations supplémentaires en ligne).
- **Les ressources sociales** (réseaux familiaux, amicaux, communautaires) jouent un rôle central pour compenser cette illisibilité. Avant l'obligation, elles servaient à informer sur le dispositif via d'anciens bénéficiaires. Aujourd'hui, elles expliquent, après notification, son fonctionnement et orientent vers un opérateur spécifique.
- **La proximité spatiale, un critère qui apparaît central** : la proximité spatiale joue un rôle important dans le fait d'avoir recours à l'offre et dans le choix de l'opérateur :
 - Avant l'obligation, les primo-arrivant·es vivant près d'un BAPA avaient plus tendance à y recourir. L'éloignement semblait induire le non-recours, mais cela pouvait aussi s'expliquer par la géographie sociale de Bruxelles : les primo-arrivant·es habitant en deuxième couronne avaient des profils différents de ceux des quartiers centraux.
 - Depuis le début de la politique, **80 % des usagers choisissent le BAPA le plus proche de chez eux**. Toutefois, si la proximité joue un rôle, elle ne semble pas jouer avec autant d'intensité pour tous les publics : certains publics s'affranchissent plus facilement de la distance si d'autres critères peuvent être rencontrés (place disponible, rapidité d'inscription aux formations, etc.). De plus, ce n'est pas parce qu'ils vont au plus proche que le critère spatial constitue l'unique, et le premier, facteur du choix. Loin s'en faut.

▪ **... Mais qui masque les différentes dimensions de la proximité** : les pratiques des personnes primo-arrivantes en matière de recours au parcours d'accueil ou de choix de l'opérateur révèlent le caractère multidimensionnel de la proximité. Ces différentes formes de proximité influencent l'accessibilité, en renforçant ou concurrençant la proximité spatiale :

– **Une proximité administrative** : l'orientation vers le dispositif a pu varier selon l'agent communal et la commune de résidence. Les limites communales jouent ainsi un rôle dans le choix de l'opérateur, comme le montre le cas des résidents de Laeken, souvent dirigés vers BAPA-BXL, bien que VIA-Molenbeek soit plus proche.

– **Une proximité sociale** : les ressources sociales des quartiers populaires, où sont implantés les bureaux d'accueil, facilitent l'orientation vers le dispositif et certains opérateurs spécifiques. Toutefois, avant l'obligation, certain-es primo-arrivant-es avaient déjà recours à d'autres structures locales, entraînant une forme de concurrence par fidélisation à un autre tissu associatif (notamment, le secteur de l'ISP). À l'inverse, les publics plus privilégiés du sud-est de Bruxelles sollicitent moins le dispositif, soit par moindre besoin, soit en raison d'une offre plus adaptée à leur profil (cours de langue en promotion sociale, soutien à l'équivalence de diplôme). Par ailleurs, parmi ces publics plus privilégiés arrivés avec l'obligation, certain-es se distinguent socialement de cette offre, et de son public cible, qui les renverraient à une représentation stigmatisée et réductrice de la catégorie de « migrant ».

– **Une proximité communautaire** : l'offre linguistique des formations et la présence de travailleur-ses issu-es de certaines communautés nationales, ethniques et linguistiques renforcent l'accès au dispositif. Ce lien de confiance (familiarité) peut donc aus-

si concurrencer la proximité spatiale dans le choix d'un opérateur. Mais, si certaines communautés s'orientent vers un opérateur spécifique grâce au bouche-à-oreille d'ancien-nes bénéficiaires, d'autres restent à l'écart en raison de réseaux alternatifs ou d'une méfiance institutionnelle de la « communauté ». Ceci a amené certains BAPAs à développer une médiation interculturelle vers des communautés spécifiques de leurs quartiers d'implantation, comme la communauté Dom qui va aujourd'hui « chez VIA » plutôt que dans un BAPA. Notons par ailleurs que certain-es bénéficiaires, notamment les plus diplômé-es, évitent les opérateurs linguistiques fréquentés par leur communauté pour privilégier l'apprentissage de la langue de la société d'accueil.

– **Une proximité institutionnelle** : à l'image du cas de VIA présenté dans le point précédent, les BAPAs peuvent développer progressivement une réputation liée à une proximité avec certains profils de bénéficiaires, qui peut alimenter une « filière par réputation ». Dans le même registre, l'association ayant ouvert le troisième BAPA bénéficie d'une proximité historique avec les réfugié-es grâce à l'expertise de ses autres services, ce qui alimente une logique de « filière interne » pouvant d'une part inciter le recours au BAPA (orientation des autres services), et d'autre part concurrencer la proximité spatiale dans le choix de l'opérateur (lien de confiance).

– **Une proximité temporelle (et rapports de genre)** : l'accessibilité au parcours d'accueil s'inscrit dans deux temporalités distinctes des primo-arrivant-es : celle du quotidien – avec en particulier les contraintes professionnelles, familiales et de santé – et celle, plus longue, spécifique aux parcours d'installation. Pour les personnes en emploi précaire, notamment les femmes dans le secteur de l'aide-ménagère, il est difficile de concilier les horaires de travail, de formation et les charges familiales, ce qui peut

conduire à un non-recours temporaire au dispositif. Ainsi, l'instabilité résidentielle, financière et familiale des primo-arrivants retardent bien souvent leur recours au parcours d'accueil, surtout pour ceux confrontés à des problèmes psychologiques. Beaucoup s'inscrivent lors de périodes «creuses», entre deux emplois, après une formation qualifiante, ou après une dépression. Dans ce système de contraintes de la carrière d'installation, des moments comme la maternité, le congé parental, l'incapacité de travail, deviennent des opportunités pour participer au parcours.

En conclusion, si la proximité spatiale est un facteur déterminant de l'accessibilité au parcours d'accueil, il ne peut être pris isolément et doit se comprendre dans ses interactions avec d'autres dimensions relatives aux caractéristiques individuelles : la situation de séjour (motif et durée), la langue et le niveau d'instruction, la situation financière, la situation professionnelle, le genre et la composition du ménage, et enfin l'état de santé des bénéficiaires.

2.2.7 Autres productions

Mémoire autour de la politique de cohésion sociale

Dans le cadre des élections fédérales et régionales, le CBAI a souhaité dresser un bilan de la politique d'accueil, fort de son expérience dans l'accompagnement de cette dernière et des dernières recherches effectuées.

En effet, les recherches 2021 (étude d'impact via un questionnaire standardisé auprès de 500 bénéficiaires), celle de 2022 (étude sur les carrières d'installation via des entretiens qualitatifs auprès de 22 bénéficiaires) et enfin, celle de 2023 (étude sur l'orientation de l'accompagnement social dans le parcours) clôturent un cycle d'évaluation réfléchi en trois temps et porteur d'une certaine complémentarité d'analyse. L'étude 2021 a permis l'élaboration de la

recherche de 2022 (démarche explicative), comme cette dernière a permis de concevoir la recherche de 2023.

Le mémorandum fait donc état de la parole des bénéficiaires sur les enjeux de la politique d'accueil mais également des recommandations du CBAI pour son évolution. Ce document, disponible sur notre site dans les deux langues, a été envoyé aux responsables politiques des principaux partis autour de la table des négociations afin de leur permettre d'avoir les constats les plus proches possibles du terrain.

Analyse : « Comprendre les parcours d'intégration en Europe. Enjeux, pratiques et perspectives »

L'accueil d'une stagiaire au sein de l'équipe nous a permis de nous pencher sur une note bibliographique et comparative autour des parcours d'intégration en Europe.

En effet, si nous avons une grande expertise au niveau belge, nous savons que ces politiques viennent aussi de lignes-guide instituées au niveau de l'UE, ce qui nous a incité à comprendre le fonctionnement d'autres dispositifs similaires, les convergences et les divergences existantes ainsi qu'à questionner les facteurs de « réussite » de l'intégration à la lumière des composantes de ces dispositifs (les cours de langue, de citoyenneté, l'orientation socio-professionnelle et l'accompagnement social entre autre) et de l'obligation de suivi.

Finalement si l'analyse permet de remarquer une grande convergence autour de ces dispositifs dans leurs finalités, elle se termine par des interrogations nous invitant à repenser leur rôle et leur nature, non seulement comme des dispositifs administratifs, mais aussi comme des espaces de négociation des valeurs, des identités multiples que chacun et chacune porte avec soi et des droits dans les sociétés d'accueil de plus en plus multiculturelles.

3. Cellule Cohésion sociale – Missions du Centre régional d'appui à la cohésion sociale - CRAcs

3.1 Contexte des missions : la première année des agréments

Les nouveaux agréments des associations en Cohésion sociale sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024, mettant ainsi en application le décret adopté en 2018 et l'arrêté de financement approuvé par le Collège de la Cocof en 2019, après près de cinq ans d'attente. Ce retard est principalement lié aux négociations budgétaires menées au sein du Collège de la Cocof pour définir les catégories de financement prévues par l'arrêté. Après la clôture des candidatures et l'analyse des dossiers par les coordinations locales et les services du Collège, dans la période de juin à septembre 2023, les concertations locales ont dû examiner et émettre des avis sur les candidatures de leurs pairs pour le volet local. Finalement, en décembre 2023, le Collège de la Cocof a rendu ses décisions, permettant ainsi le démarrage effectif des nouveaux agréments en janvier 2024.

Un an après l'entrée en vigueur des agréments, il est évident que leur mise en place a constitué une étape clé pour le secteur associatif en Région de Bruxelles-Capitale. Ce dispositif a contribué à clarifier et stabiliser les mécanismes de financement en s'appuyant sur des critères objectifs, tout en visant à assurer la pérennité des associations. Si la réforme a permis une hausse globale des fonds alloués, elle a également entraîné des défis majeurs, notamment une augmentation des exigences pour les associations et des obstacles pour les nouveaux acteurs souhaitant intégrer le dispositif.

L'année 2024 a également été marquée par les élections fédérales, régionales et locales. Le retard dans la formation du gouvernement bruxellois a entraîné des impasses majeures dans le déblocage des fonds alloués au secteur asso-

ciatif, suscitant de vives préoccupations au sein du secteur, qui craint un affaiblissement de ses ressources et de sa capacité à mener à bien ses missions.

En 2024, la Région bruxelloise a été confrontée à une fragilité économique croissante, ainsi qu'une fragmentation sociale accrue. Par ailleurs, l'actualité politique internationale a sans doute ajouté des tensions dans le contexte local. Des épisodes de violence ont éclaté dans l'espace public de certains quartiers, perturbant l'action associative et, surtout, renforçant la stigmatisation de certains quartiers et populations. Cette situation alimente une polarisation grandissante qui impacte le travail des associations. En première ligne, les associations constatent une évolution des besoins des publics, qui deviennent de plus en plus complexes et qui nécessiteraient une approche holistique. Bien que 209 associations aient finalement été agréées dans le cadre du dispositif de cohésion sociale, les défis et les besoins demeurent majeurs sur le terrain. Les initiatives et associations émergentes (dans le cadre de l'impulsion et de la Bourse à l'Innovation) témoignent d'ailleurs de ce constat.

Les paragraphes suivants illustrent les missions menées par l'équipe du CRAcs tout au long de l'année 2024, qu'il s'agisse des activités dites structurelles ou de celles répondant à des sollicitations et exigences particulières propres à l'année écoulée.

3.2 Appui

Dans l'appui, nous décrivons les missions pour lesquelles l'équipe du CRAcs a été sollicitée par les acteurs du dispositif et de celles pour lesquelles elle a participé à titre d'observateur. Nous intégrons également dans l'appui la production d'une note à destination des représentants politiques lors des élections en 2024.

3.2.1 Concertations locales de cohésion sociale

Le CRAcs prend part activement et de manière constante aux réunions de concertations, orga-



© Héliane Delaporte - CBAI

nisées par les coordinations locales de cohésion sociale dans les treize communes éligibles. Son soutien est apporté en tant qu'observateur, jusqu'à être sollicité pour traiter des sujets spécifiques ou pour répondre aux interrogations des associations. Il arrive également que le CRAcs demande aux coordinations de pouvoir insérer à l'ordre du jour de la concertation un point spécifique, en vue de solliciter les associations par rapport à des chantiers en cours ou des questionnements importants qui méritent d'être explorés davantage avec les opérateurs de terrain.

Au total, l'équipe du CRAcs a participé à 29 concertations portant sur les points principaux suivants : présentation et mise en place de projets agréés, événements proposés par les opérateurs, présentation des projets *Impulsion*, vote de la répartition budgétaire de ces derniers, ainsi que divers sujets spécifiques à chaque commune.

3.2.2 Réunions de la chambre de coordinations

L'équipe CRAcs a participé à trois réunions, ayant eu lieu en janvier, juillet et décembre 2024. Lors

des réunions de la Chambre de coordinations, plusieurs sujets ont été abordés, reflétant les enjeux et les évolutions en matière de cohésion sociale.

Un retour a été fait sur l'initiative *Impulsion* ainsi que sur les agréments, sur la révision du canevas des rapports associatifs de la COCOF, tout comme sur des thématiques spécifiques telles que :

- La digitalisation et le technostress, mettant en lumière les défis liés à l'usage des outils numériques dans le secteur.
- Le RGPD et ses enjeux, notamment les conséquences de son non-respect et les défis liés à sa mise en œuvre.
- Un temps d'échange a également été consacré à la mise en place de la nouvelle Fédération des associations de Cohésion sociale.

D'autres points stratégiques ont été abordés, notamment :

- Un échange autour de l'actualité politique et notamment de la situation d'incertitude pour les dossiers ayant déposé une demande d'agrément en 2024.

- Le financement des coordinations qui dépendent d'une asbl para-communale.
- Un état des lieux des démarches en cours concernant la problématique de la drogue et du deal dans de nombreux quartiers bruxellois.
- Une consultation des membres sur l'évolution du canevas des rapports des opérateurs.

3.2.3 Appui à l'administration COCOF

Le « Cycle d'évaluation quinquennal » a constitué l'un des chantiers les plus importants de l'année 2024. À la demande de l'administration, l'équipe a réfléchi à la révision des modèles de rapports associatifs et, plus largement, à la mise en place d'un processus d'évaluation sur cinq ans dans le cadre de l'agrément.

Plus précisément, les objectifs de la COCOF pour ce chantier étaient les suivants :

- Établir un rétroplanning pour la procédure d'évaluation sur cinq ans.
- Définir le contenu des rapports d'activités annuels.
- Rédiger une circulaire à destination du secteur.

Tout au long de ce processus d'accompagnement, le CRAcs a poursuivi deux objectifs principaux :

1. Faire en sorte que les rapports et le processus d'évaluation soient en lien étroit avec le travail des associations sur le terrain.
2. Éviter une surcharge administrative pour les opérateurs, qui ont déjà signalé à plusieurs reprises un poids important des obligations en matière de rapports et de justificatifs.

Pour atteindre ces objectifs, tout en répondant à la demande d'appui de l'administration, l'équipe du CRAcs a mis en place des consultations impliquant les différents acteurs du dispositif de cohésion sociale :

- Les associations, consultées lors des concertations locales ou à travers des rencontres ad hoc, ou encore via un retour par email.
- Les coordinations, sollicitées lors de la chambre de coordinations et via des échanges par e-mail.
- Les membres du Conseil consultatif, réunis à

l'occasion d'une séance du Conseil consultatif de la cohésion sociale (travail en sous-groupes).

Ces acteurs ont été invités à donner leur avis sur plusieurs documents : les modèles de rapport d'activité COCOF, le modèle de rapport sur les orientations spécifiques (OS) et le rapport du CRAcs. Les échanges ont permis d'identifier les questions les plus complexes de chaque rapport, de préciser les difficultés qu'elles engendrent et de proposer des pistes d'amélioration.

Sur la base de ces contributions, le CRAcs a élaboré un document synthétisant les différents retours et propositions de modification. Ce document a ensuite été présenté lors du Conseil consultatif du 24/09/2024.

3.2.4 Appui au secteur associatif

En 2024, 24 associations bénéficiant d'une bourse à l'Innovation ont dû soumettre une demande d'agrément en cohésion sociale pour la période 2025-2029. Afin d'accompagner les associations concernées par ce processus, le CRAcs a organisé une rencontre à destination des opérateurs actifs en priorité 4 (le 17/09/2024). L'objectif principal de cette dernière était d'aider les associations à se familiariser avec les documents à soumettre, en particulier avec le plan d'action et certaines sections spécifiques de ce dernier.

Une autre rencontre a été organisée à destination de l'associatif, cette fois pour les opérateurs actifs en priorité 1 (P1) et P4. Organisée conjointement avec le CREDASC (Centre régional pour le Développement de l'Accompagnement à la Scolarité et la Citoyenneté), cette session a offert un espace de réflexion collective sur les alliances possibles entre les axes P1 et P4, en tenant compte de leurs actions respectives et des publics qu'ils accompagnent. Les associations présentes ont été invitées à :

- Explorer les interactions existantes entre ces deux axes.
- Réfléchir aux profils, aux besoins et aux attentes des publics concernés.

- Débattre autour de questions spécifiques liées aux complémentarités possibles.

Nous proposons d'éclaircir davantage le contenu de cette rencontre dans l'encadré à la fin de cette section du rapport.

3.2.5 Note politique et présentation aux partis (post-élections)

Nous présentons ce travail dans la section ap-pui, en élargissant cette composante de nos missions au travail de lecture et présentation des enjeux de la politique fournis aux représentant-es de partis en vue de la formation d'un gouvernement régional.

Les élections fédérales, puis régionales et communales du mois de mai et d'octobre 2024 et les délais pris en vue de la formation d'un gouvernement régional, nous ont permis de rencontrer les partis francophones à la table des négociations afin de mettre en avant la réalité de terrain en cohésion sociale, les enjeux du secteur, mais également les effets positifs que les actions associatives produisent.

Pour ce faire, nous avons rédigé une note en étroite collaboration avec les autres centres régionaux, le CREDAF (Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et de l'apprentissage du Français pour adultes) et le CREDASC, qui ont une expertise fine dans les axes 1 et 2 du décret.

Les principales urgences mises en avant dans cette note concernaient notamment : les 24 associations reconnues en 'Innovation' et ayant déposé une demande d'agrément pour le quinquennat 2025-2029, l'appel à projet *Impulsion* et le financement des coordinations locales. Ces dossiers, bloqués par le gouvernement en affaires courantes et le manque d'un budget pour l'année 2025, mettent en péril le renouvellement des actions associatives de cohésion sociale dans les quartiers de Bruxelles à l'aube de constats toujours plus criants.

Cette note a fourni une base pour différentes rencontres auprès des partis politiques représentés dans les négociations régionales. L'urgence nous a par ailleurs investi de la res-

ponsabilité de faire le lien entre ces derniers et les associations en attente d'une réponse d'agrément, ainsi qu'entre les associations et le Cabinet de la Ministre sortante.

Ces rencontres nous ont également fourni la possibilité de visibiliser le travail de recherche et d'évaluation du CBAI et notamment l'étude d'impact réalisée en 2023.

3.3 Recherche

Comme mentionné précédemment, l'année 2024 a été marquée par la mise en place des nouveaux agréments. Dans ce contexte, le rapport de recherche du CRAcs ne pouvait faire l'impasse sur l'analyse de la mise en œuvre du décret, notamment sous ses aspects financiers et en ce qui concerne les procédures d'avis et de décision.

Le rapport CRAcs 2024 faisant écho au rapport de 2019 sur l'analyse du nouveau décret, s'est ainsi attaché à répondre aux questions suivantes :

- La réforme a-t-elle permis une répartition plus objective des financements alloués aux associations de cohésion sociale ?
- A-t-elle garanti une stabilisation des moyens pour les associations ? Quels sont les impacts concrets pour ces dernières ?
- Comment les actions associatives et les budgets sont-ils désormais répartis entre le niveau local et régional ? Et entre les différents axes prioritaires ?
- Comment les Orientations Spécifiques ont-elles été attribuées ? Quels impacts sur les actions associatives ?
- Quel degré de collégialité observe-t-on dans les processus de remise d'avis lors des concertations locales ? Des dynamiques similaires émergent-elles au sein des différentes concertations ? Comment les associations ont-elles perçu ce processus ?

Le rapport a montré que 74% des associations sortent gagnantes de la mise en place des agréments, rien qu'avec les catégories de financement. La stabilisation a été quant à elle atteinte,

avec un impact positif pour la plupart des associations du secteur. Bien que certaines associations aient subi des pertes, la grande majorité a bénéficié d'une meilleure prévisibilité et stabilité financière.

Les effets de l'agrément ont été analysés sous différents angles. Les disparités de financement entre les associations se sont réduites, bien que certaines priorités aient subi des redistributions budgétaires, avec un désavantage plus prononcé pour l'axe relatif à la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité (P4B). Les Orientations Spécifiques ont été distribuées de manière variable en fonction des priorités et de la situation géographique des associations. Leur attribution n'a pas toujours suivi la logique du mécanisme de lissage pour « compenser les pertes » entraînées par l'application des grilles de financement.

Un autre aspect important de cette réforme est la participation des concertations locales, impliquées dans le processus décisionnel concernant les demandes d'agrément. Bien que la procédure d'avis prévue par le décret ait favorisé une approche plus démocratique, les associations ont témoigné de problèmes liés aux conséquences d'un jugement entre pairs qui peut affaiblir la dynamique locale, des soucis de légitimité, de compétences nécessaires et du manque de temps dans la remise d'avis.

Sur bases des analyses qualitatives et quantitatives du Rapport 2025, l'équipe CRAcs a émis des recommandations, dont certaines constituent une base de travail pour des chantiers à réaliser en 2025 (voir section « Perspectives 2025 »).

3.4 Valorisation

Rapport de recherche CRAcs 2024

Le rapport CRAcs 2024 a été exposé au secteur le 5 décembre 2024. La présentation des résultats a été suivie d'une intervention de Mejed Hamzaoui, sociologue et professeur émérite à l'ULB, qui s'est exprimé sur le rôle des associations au sein des politiques publiques belges et bruxelloises et leur évolution. L'objectif de l'inter-

vention a été de mettre en lumière la place de la participation associative, tout en illustrant des propos concrets issus d'autres domaines des politiques publiques.

La matinée a été également enrichie par la projection d'une capsule vidéo d'une durée de 14 minutes réalisée par le CBAI pour illustrer les propos de la partie qualitative du rapport. Afin d'explorer plus en profondeur une des thématiques abordées dans ce rapport — notamment le processus de remise d'avis par les concertations locales sur les candidatures à l'agrément —, cette vidéo donne la parole à trois associations. Elles y partagent leurs regards sur ce processus ainsi que, plus globalement, sur l'importance et les défis de la participation associative dans les processus décisionnels de la politique de cohésion sociale.

La matinée s'est conclue avec un « débat mouvant », qui a invité les participant·es à se prononcer sur des questions spécifiques soulevées dans le rapport, et plus précisément dans les recommandations.

L'un des chantiers prévus pour l'année 2025 vise à approfondir cette réflexion avec les acteurs du dispositif, notamment au sein des concertations. L'objectif est d'aboutir à une proposition concrète en lien avec la recommandation faisant référence à une procédure dite de « médiation » pour les dossiers plus fragiles.

3.5 Interventions externes

Enquête d'impact auprès des bénéficiaires de la politique de cohésion sociale : présentation des résultats et mise en discussion

Tout au long de l'année 2024, l'étude d'impact de l'action associative auprès de ses bénéficiaires (Rapport CRAcs 2023) et ses résultats ont continué à susciter un vif intérêt parmi les acteurs du secteur, ainsi que dans des domaines connexes à la cohésion sociale. L'équipe du CRAcs a ainsi été invitée à présenter l'enquête à quatre reprises :

▪ Rencontre bruxelloise de l'alpha-FLE

Le 21 mars 2024, Lire et Écrire Bruxelles-CRÉ-DAF, en collaboration avec le CRAcs, a organisé une Rencontre bruxelloise de l'alpha-FLE sur le thème : « L'impact des actions d'alphabétisation et de FLE sur le public en Cohésion sociale ». Cet événement a rassemblé 70 participant·es issus d'associations du secteur de la Cohésion sociale bruxelloise, de la COCOF, de centres régionaux, de coordinations locales de CS et de Lire et Écrire Bruxelles. L'équipe du CRAcs y a présenté les résultats de son étude portant sur le public de l'axe prioritaire P2.

▪ Concertation de cohésion sociale de Saint-Gilles

Sur demande de la coordination de la cohésion sociale de Saint Gilles, le 14/05/2024 l'équipe CRAcs est intervenue au sein de la concertation pour présenter l'enquête effectuée en 2023 et ses principaux résultats.

▪ Commission d'Avis sur les Écoles de Devoirs

Le 23 mars 2024, l'équipe CRAcs a présenté les résultats de la recherche auprès de la Commission d'Avis sur les Écoles de Devoirs. Lors de cette rencontre, la focale a été posée sur les résultats qui concernent l'axe prioritaire P1.

▪ Concertation de cohésion sociale de Schaerbeek

Le 19 avril 2024, sur demande de la coordination de la cohésion sociale de Schaerbeek, l'équipe CRAcs a présenté le processus et principaux résultats de l'enquête effectuée en 2023 et en a débattu avec la concertation locale.

▪ Comité de pilotage Alpha

Le 19 septembre 2024, l'équipe du CRAcs est intervenue lors du Comité de pilotage Alpha pour présenter les résultats de l'enquête sur les publics de l'axe prioritaire 2. À cette occasion, la présidence a insisté sur la nécessité de réfléchir à la manière d'universaliser ce travail, c'est-à-dire de transférer l'expertise développée dans le

cadre de cette étude à d'autres territoires, tout en tenant compte de leurs spécificités propres.

« Regards croisés » par l'association Hispano-belga

A l'invitation de l'asbl hispano-belga pour ses 60 ans, le CBAI est intervenu à la rencontre « Regards croisés » sur les évolutions du secteur associatif. Comme médiateur dans le débat, nous avons apporté un regard sur les changements dans la politique de cohésion sociale et plus précisément sur la professionnalisation du secteur via un cadre de subsides de plus en plus stable (l'agrément) et les exigences de la mise en œuvre des projets qui nécessitent une formation initiale et continue plus importante des équipes.

Ci-dessous, un résumé des rencontres qui ont sollicité la participation de l'équipe CRAcs en 2024.

Implication de l'équipe CRAcs dans différentes rencontres (année 2024)	Nombre
Concertations locales	29
Chambre de coordinations	3
Réunions avec l'administration COCOF (Chantier « Cycle d'évaluation quinquennal » et autres)	10
Appui associations (« Innovations P4 », P1&P4, « Cycle d'évaluation quinquennal », etc.)	2
Interventions externes	7

3.6 Perspectives

3.6.1 L'axe relatif au vivre et faire ensemble (P4) au centre du rapport de recherche 2025

Depuis sa création, l'axe prioritaire 4 est souvent perçu comme le « parent pauvre » de la cohésion sociale. Cela dit, en lisant la définition du nouveau décret de Cohésion sociale (2018), il s'agit de l'axe qui se rapproche le plus des objectifs du décret ainsi que d'une priorité très chère à l'objet social du CBAI. En continuité avec les travaux de réflexion déjà menés par l'équipe CBAI-CRAcs

auprès des associations P4¹², nous avons décidé de consacrer une étude ad hoc à cet axe prioritaire, afin de répondre aux objectifs suivants :

- Promouvoir la connaissance des projets P4 : quelles actions sont mises en place par les associations ? Il s'agira donc de répertorier et catégoriser les projets P4 ainsi que d'identifier et décrire les publics concernés.
- Mieux comprendre l'identité de ces projets, leur valeur ajoutée sur leur territoire d'intervention (quartier, commune, Région) et leurs effets sur les publics.
- Appréhender les difficultés des associations P4, afin d'envisager des réponses administratives, législatives, ou autres.
- Renforcer la visibilité des projets P4 au sein de la société et du monde politique, (notamment dans une phase de conjoncture avec un nouveau gouvernement bruxellois).
- Permettre l'émergence d'une culture commune et d'une identité du secteur et de ses professionnel·les.

Pour répondre à ces objectifs, l'équipe vise toute une série de rencontres avec les différents acteurs de la politique de cohésion sociale : gestionnaires Cocof, coordinations locales, associations et bénéficiaires, à l'aide de différents dispositifs méthodologiques (focus groupes, entretiens individuels et collectifs).

3.6.2 Note sur la procédure de remise d'avis des concertations lors de la procédure des agréments

Parmi les recommandations émises dans le rapport CRAcs, deux étaient spécifiquement liées au processus d'instruction et à la remise d'avis concernant les projets candidats à l'agrément.

Suite à la présentation du rapport CRAcs et aux discussions suscitées par le débat mouvant, l'équipe CRAcs souhaite lancer, en 2025, un débat

à l'échelle des concertations locales sur ce sujet.

L'objectif de ce chantier serait de formuler des propositions à soumettre au prochain gouvernement en vue d'un éventuel ajustement dans la procédure d'instruction et de remise d'avis.

3.6.3 Rencontre d'échange de pratiques avec les associations actives dans l'axe prioritaire P3 et P4

L'équipe CRAcs organise une série d'échange de pratiques afin de renforcer les liens entre opérateurs actifs dans la même priorité, d'échanger sur les réalités de terrain, de partager les bonnes pratiques ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs des actions.

3.6.4 Accompagnement des associations ayant bénéficié d'une bourse Innovation et candidates à l'agrément

Une vingtaine d'associations ayant bénéficié de la bourse innovation jusqu'en 2024 ont introduit, conformément au décret de cohésion sociale, une demande d'agrément pour la période 2025-2029. Le 9 décembre 2024, ces associations ont reçu une communication officielle leur indiquant que, bien que la procédure d'agrément soit clôturée, celle-ci ne pourrait être appliquée en raison de l'absence d'un gouvernement pleinement opérationnel. De fait, le gouvernement en affaires courantes ne peut légalement prendre de décisions concernant l'application des demandes d'agrément.

Cette situation, ayant plongé les associations concernées dans une impasse majeure, nécessitera au cours de l'année un accompagnement du CRAcs qui restera attentif aux effets sur le terrain, tant pour les équipes que pour les bénéficiaires de la politique.

¹² Par exemple le Rapport CBAI-CRAcs 2014, la Note P4 en 2017 et la Note P4 en 2023.

FOCUS : La rencontre entre opérateurs P1 et P4

Le 20 novembre, des associations P1 et P4 se sont réunies et ont débattu autour des questions suivantes : comment renforcer le lien entre P1 et P4, harmoniser nos actions et nos publics, et faciliter les échanges ? Quels obstacles pour la création/renforcement des liens ?

Le résultat de cette rencontre est la production d'une note mettant en exergue des pistes de renforcement, listées ci-dessous.

▪ Explorer d'autres approches pour atteindre les objectifs

Il y a des objectifs convergents entre les deux axes prioritaires. Par exemple, une P1 pourrait s'appuyer sur les activités proposées par une P4 pour répondre aux exigences du décret, qui vont au-delà du simple soutien scolaire. Ces objectifs incluent des dimensions telles que l'émancipation, l'interculturalité et la participation citoyenne.

▪ Reconnaître les objectifs communs entre P1 et P4 et capitaliser sur ces synergies.

À ce propos, les associations soulignent que les P1 n'ont pas de limites territoriales. Elles peuvent collaborer avec des P4 régionales ou des associations dans d'autres communes.

▪ S'appuyer sur les résultats de l'enquête CRAcs-CBAI 2023.

Celle-ci montre que, pour la majorité des jeunes suivis en P1, le théâtre, le cinéma et d'autres formes d'art ne font pas partie de leur quotidien. Les P4, grâce à leurs activités artistiques et culturelles, peuvent combler cette lacune.

▪ Créer une plateforme dédiée.

Cet espace permettrait aux P4 de présenter leurs projets, facilitant ainsi les collaborations et l'identification des opportunités.

▪ Assouplir les règles administratives.

Actuellement, chaque association doit prouver qu'elle a un public «propre», avec lequel elle développe son action. Lors des collaborations, il peut être reproché aux associations « d'utiliser » le public d'autres associations, ou bien de « sous-traiter » son action à une autre association. Cette exigence à propos des publics, souvent évoquée par la COCOF, décourage – voire rend impossible – la mise en place de collaborations, selon les associations concernées.

▪ Clarifier et revoir la question du « double subventionnement ».

Une collaboration entre deux associations sur une même action ne devrait pas être perçue, systématiquement, comme un double financement. Il s'agit davantage d'un cofinancement. Reconnaître cette distinction ouvrirait la voie à de nombreuses formes de partenariats.

▪ Faciliter et soutenir les rencontres, assouplir les contraintes.

Identifier des partenaires, connaître leurs projets et développer des initiatives conjointes nécessitent du temps et des ressources, mais ces dynamiques renforcent la cohésion sociale. Ces démarches souvent chronophages doivent être soutenues par des mécanismes facilitant les échanges et allégeant les contraintes administratives.

Annexes

Annexe I : tableau référençant la nature des supervisions 2024

Institution	Nombre de participant.es	Volume horaire	Type de supervision
Centre Séverine - Planning familial	12	20	Supervision d'équipe
ASBL les petits riens	8	7,5	Accompagnement/ supervision
Maison Médicale Neptune	14	7	Supervision
CPAS d'Uccle	1	28,3	Supervision individuelle
CRIPA (Département prévention commune Anderlecht)	8	43	Supervision d'équipe
La Villa Ganshoren	6	6	Supervision d'équipe
CASS - CPAS de Schaerbeek - CLSS Colignon	12	12	Intervision
Maison médicale Etoile Santé	10	1	Analyse de la demande
Résidence Trèfles Anderlecht/NOVA-DIA	25	2	Analyse de la demande
CoBHa	3	2	Analyse de la demande
Relink first	3	1,5	Analyse de la demande
Maison Médicale Perspectives	12	6	Supervision d'équipe
	114 part.	136,3 h	

Institution	Nombre de participant.e.s	Volume horaire	Type de formation	Type d'institution
Le Centre d'Appui-Médiation de Dettes de Bruxelles- Capitale	5	15	Initiation à l'approche interculturelle	Institution publique
ULB HeLSci - Formation continue Campus Erasme (Le Centre d'Action Laïque asbl)	12	1,5	Conférence sur les fondements de l'approche interculturelle	Université
ADDE AMIF	30	9	Initiation à l'approche interculturelle	Associatif
Centre Hospitalier Jean Titeca A.S.B.L.	41	12	Sensibilisation à l'approche interculturelle	Hôpital public
Service d'Education et de formation Populaire asbl - SEFoP	6	15	Initiation à l'approche interculturelle	Associatif
CPAS de la Ville de Bruxelles	15	2	Conférence sur les fondements de l'approche interculturelle	Institution publique
UMons Faculté de Traduction et d'Interprétation	16	5	Initiation à l'approche interculturelle	Université
UMons Setis	12	6	Sensibilisation à l'approche interculturelle	Université
ACTIRIS	4	6	Initiation à l'approche interculturelle	Institution publique
ERAP / gardiens de la paix	56	48	Initiation à l'approche interculturelle	Institution publique
Croix Rouge de Belgique	8	18	Initiation à l'approche interculturelle	Etablissement d'utilité publique
Service de participation sociale du CPAS Schaerbeek	12	9	Sensibilisation aux élections	Institution publique
SETM (Solidarité Etudiants du Monde)	20	1,5	Médiation interculturelle	Associatif
Enabel - Unesco	15	10	Sensibilisation à l'approche interculturelle	Institution publique
Actiris	15	30	Initiation à l'approche interculturelle	Institution publique

Institution	Nombre de participant.e.s	Volume horaire	Type de formation	Type d'institution
CPAS d'Anderlecht (Agents d'accueil)	12	27	Initiation à l'approche interculturelle	Institution publique
Centre Culturel d'Evere (L'Entrelà)	10	2	Médiation interculturelle	Associatif
La Barakakings, collectif	2	3	Médiation interculturelle	Collectif
Carrefour des Cultures asbl	8	18	Initiation à l'approche interculturelle	Associatif
Actions dans la Méditerranée- AIM asbl	15	9	Facilitation de récits migratoires	Associatif
Epicura Centre Hospitalier	14	18	Initiation à l'approche interculturelle	Secteur hospitalier
MQ Cités-jardins	18	9	Sensibilisation à l'approche interculturelle	Associatif
	296 heures.	936 part.		



Centre bruxellois d'action interculturelle asbl



Guillaume Balmes - CBAI

Rapport d'activités 2024

